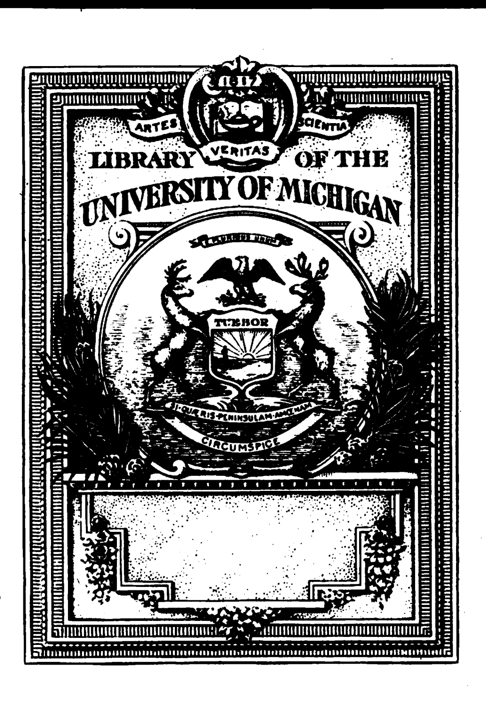

ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

MERCURE DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

NOVEMBRE. 1743.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

40.6
558
143
Nov.

AVIS.

L'ADRESSE générale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de tems, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

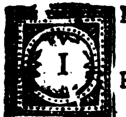
DÉDIÉ AU ROI.

NOVEMBRE 1743.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

LES CONSOLATIONS DU CHRÉTIEN DANS L'ADVERSITÉ,

ODE.

Mplacable Destin, par quel ordre sévére
Répands-tu sur ma tête un torrent de malheurs ?
Accablé sous le poids d'une affreuse misére,
Je ne vis que par mes douleurs,

 Jusqu'à

Jusqu'à quand traînerai-je une vie importune ?
Malheureux..., c'est assés de l'aveugle Fortune
Sentir le rigoureux pouvoir.
Que la Terre s'entr'ouvre & qu'elle m'engloutisse,
Puissé-je en ce moment achever mon supplice !
La mort est mon unique espoir.

Serois-je le joüet d'une aimable imposture ?
Quel doux prestige endort mes douloureux travaux !
Dans ma bouche muette expire le murmure ;
Je sens moins le poids de mes maux.
Je voyois devant moi les horreurs du naufrage ;
Quel souffle favorable a dissipé l'orage
Qui troubloit mes sens éperdus ?
Mon esprit voit renaître un rayon d'espérance ,
Et mon cœur,plus tranquille au sein de la souffrance,
La cherche & ne la trouve plus.

Dieu puissant, je vous dois cette faveur extrême.
Le Chrétien qui perd tout, trouve en vous son vrai bien ;
Il triomphe par vous du sort & de lui-même,
Et votre bras est son soutien.
S'il souffre, s'il gémit, vous enchantez ses peines ;
S'il est chargé de fers, de ses pesantes chaînes
Vous adoucissez la rigueur ;
Renversé sous le joug d'un Tyran qui l'opprime,
De

De sa longue misére il n'est plus la victime ;
Il n'en est que le Spectateur.

Vous me livrez encor à des langueurs mortelles,
Seigneur ; dans mes revers je respecte vos coups ;
Les maux dont je ressens les atteintes cruelles,
Me sont chers ; ils viennent de vous.
Dans les évenemens dont vous êtes le maître,
J'adore vos décrets ; je ne puis méconnoître
Le bras vengeur qui me poursuit.
Que de nos cœurs soûmis nulle plainte n'échappe ;
Mortels, si nous sentons la verge qui nous frappe,
Baisons la main qui la conduit.

Les malheurs rassemblés, marchent tous sur mes traces.
Je vis & je me crois digne de mes douleurs ;
Il faut à mes forfaits d'accablantes disgraces,
Et de salutaires rigueurs.
Coupable, je redoute un Dieu vengeur sévére ;
Dans mes larmes j'éteins le feu de sa colere ;
J'évite un châtiment affreux.
Me plaindrai-je d'un mal dont l'ardeur me dévore ?
Si je suis malheureux, ne suis-je pas encore
Plus criminel que malheureux ?

Un chemin parsemé d'épines hérissées,

Eſt le ſeul qui conduiſe au ſéjour de la paix.
Aux peines du Chrétien, rapidement paſſées,
Succédent d'éternels bienfaits.
Je ſoupire ; j'attens l'immortelle couronne ;
La foi me la promet ; la ſouffrance la donne ;
Qu'elle ſoit le prix de mes pleurs !
Ce n'eſt qu'en combattant qu'on achete la gloire ;
Les ſuperbes Lauriers, qu'accorde la Victoire,
Sont rougis du ſang des Vainqueurs.

Contemplons ce Héros que le Licteur immole ;
Ses membres déchirés ſont triſtement épars.
Affligé, mais content, il ſouffre & ſe conſole,
Vers le Ciel fixant ſes regards.
Dans les tourmens la grace anime ſa conſtance ;
Au barbare appareil d'un injuſte vengeance
Ferme, il oppoſe un front altier.
Il voit d'un œil tranquille, en ce revèrs funeſte,
De ſon corps mutilé le déplorable reſte,
Et conſerve un courage entier.

Contre moi déployez un courroux ſalutaire ;
Ecraſez ce limon façonné par vos mains ;
Soyez à mon égard Juge bien moins que Pére,
Puiſſant Arbitre des Humains ;
Que tous les Elémens ſervent votre juſtice ;
Que ma vie ici bas ne ſoit qu'un long ſupplice,
C'eſt

C'est le plus cher de mes souhaits ;
Mais que mon ame enfin par ses maux épurée,
Puisse en vous, ô mon Dieu, vivre dans l'empirée
Et vivre avec vous à jamais !

❧

J'ai perdu des plaisirs, dont l'apparence est vaine ;
Mon cœur, en les goûtant, n'étoit pas satisfait.
Ils sont & cessent d'être ; ils survivent à peine
Au léger essai qu'on en fait.
Les dignités ont fui, ces pompeuses entraves
Qui rendent les Mortels de mille soins esclaves.
Les biens m'échappent à leur tour ;
Trésors, brillante boüe, éclatante poussiére,
Vous n'êtes à mes yeux qu'une vile matiére,
Trop indigne de mon amour.

❧

Loin de moi ces grandeurs, que le profane adore ;
Désormais leur éclat ne sçauroit m'éblouïr ;
Que sont-elles ? des fleurs que leur seconde Aurore
Voit tout à coup s'évanouïr.
D'une ombre de bonheur éprouvant les caprices,
Je savourois la joye, & du sein des délices
Sortoient l'amertume & l'ennui.
Comblé de ces faux biens le cœur est encor vuide ;
Le mien trouve en Dieu seul un bonheur plus solide,
Immense, éternel comme lui.

Non confundentur in tempore malo. Psal.

VIRIS CLARISSIMIS in Regiam Parisiensem Academiam Inscriptionum, & Politiorum Litterarum adscitis.

ANGELUS MARIA S. R. E. CARD. QUIRINUS *Biblioth. Apostolicus*, *& Episc. Brexien.*

M. le Cardinal *Quirini*, Evêque de Brescia, & Bibliothéquaire du Vatican, ayant été élû par l'Academie des Inscriptions & Belles-Lettres, pour remplir l'une des places d'Honoraire Etranger de cette Académie, qui ont vacqué depuis environ un an, a crû qu'il devoit en marquer sa reconnoissance par la Lettre Latine qu'il a écrite à tout le Corps Académique, de laquelle on vient de voir le Titre.

Cette Lettre, dont S. E. a bien voulu nous adresser un Exemplaire, peut être appellée un Ouvrage, puisqu'elle contient 63. pages *in*-4°. d'Impression. Le sçavant Cardinal, après un Préliminaire digne du sujet, addresse la parole en particulier aux Illustres Renaudot, de Toureil, Dacier & Boivin, avec lesquels il étoit fort lié en l'année 1712. lorsque n'étant que Religieux Bénédictin d'Italie, il vint en France pour en connoître

tre les Sçavans, & pour en visiter les Bibliothéques. Il avouë non-seulement, que c'est cette ancienne liaison avec ces quatre fameux Membres de l'Académie, qui a été comme une espéce d'augure de l'évenement qui a suivi, & dont il se tient fort honoré; mais encore il instruit ceux qui l'ont élû, & qui sont les Successeurs de ces grands Hommes, des particularités qui ont occasionné l'union intime qu'il a eû avec eux, & leur marque la maniére familiére dont ils s'entretenoient par Lettres, pendant son séjour dans le Royaume.

S. E. y rappelle le plaisir qu'elle a eû d'entendre souvent l'Abbé Renaudot l'entretenir sur la Littérature Orientale, & en particulier sur le dessein qu'il avoit d'augmenter le Livre de la *Perpetuité de la Foi*, par M. Arnaud, d'un quatriéme & cinquiéme Tomes. Il ajoûte que cet Abbé préparoit alors l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie, & la Collection des Liturgies Orientales; il se souvient enfin de la clarté avec laquelle ce même Sçavant expliquoit le Pseautier Hébraïque, en même tems qu'il le lui lisoit.

Après ce trait sur M. Renaudot, l'Illustre Cardinal parle à Jacques de Toureil, & le somme de dire s'il n'est pas vrai que pendant son séjour à Paris, dans l'Abbaye de S. Germain des Prés, il venoit souvent, avant la

fin du jour, se rendre auprès de lui, pour examiner ensemble la Version des Oraisons de Démosthéne, qu'il retouchoit alors, & dont il se proposoit de donner une nouvelle Edition.

Il apostrophe ensuite André Dacier, & le prie de se souvenir combien de fois ils ont travaillé de concert à la révision de ses Traductions de Plutarque & d'autres Ecrivains Grecs, comme aussi de celle d'Horace; combien de fois ils ont eû recours aux lumiéres de la sçavante Mad. Dacier; combien de fois il a entendu réciter ce célébre Distique, fait à la loüange de la même Dame.

Docto nupta viro, docto pregnata Parente,
Anna, viro major, nec minor Anna Patre.

M. Boivin est aussi invité de comparoître à son tour. M. le Cardinal lui dit qu'il n'a pas eû son égal dans la science de la Langue Grecque; il lui rappelle l'appréhension qu'avoit l'Abbé Renaudot, qu'il n'oubliât cette Langue, depuis que son Association dans l'Académie *de la Crusca*, l'obligeoit à étudier la Langue Toscane. Il le fait souvenir combien de fois, dans la Bibliothéque du Roi, dont il étoit Garde, il l'avoit trouvé avec Homére, Anacréon, Sophocle & Aristophane, qui faisoient ses délices, & dont il

il lui expliquoit quantité d'endroits difficiles ; il lui répete les fortes exhortations qu'il lui fit alors de joindre un troisiéme & quatriéme Tomes aux deux premiers qu'il avoit donnés des Œuvres de *Nicephore Gregoras*, & il regrette qu'il n'ait pas exécuté ce projet, dégoûté apparamment par le style dur & pesant de cet Auteur.

M. Quirini s'excuse ensuite d'avoir troublé le repos de tous ces hommes Illustres, en disant que pour prouver l'étroite liaison qu'il avoit formée avec eux, il auroit suffi de produire les Lettres qu'il en a reçûës, soit pendant ses voyages dans differentes Provinces de France, soit depuis son retour en Italie, lesquelles il conserve fort précieusement. Il en produit en effet plusieurs, & promet d'en donner un jour, un plus grand nombre, fondé sur ce principe, que les Lettres des Sçavans peuvent aider à faire connoître leur caractére, & à éclaircir d'ailleurs beaucoup de Faits Littéraires. On va voir que le récit des Voyages peut également apprendre au Public des circonstances curieuses touchant la vie des mêmes Sçavans.

Après avoir séjourné à Paris presque deux années entiéres, M. Quirini alla à Roüen, où il trouva Jean Bellay, Religieux de l'Abbaye de S. Oüen, qui continuoit la Collection des Conciles de Normandie, commen-

cée par Dom Bessin. Là, il fit pareillement connoissance avec le Pere Bernard Lamy, de l'Oratoire, dont il avoit lû les Ouvrages en Italie. Il lui demanda s'il étoit vrai, comme M. Magliabechi le lui avoit dit à Florence, qu'il avoit composé son Livre *de la Grandeur en général*, en venant à pied de Grenoble à Paris, ce que le Pere Bernard avoüa, ajoutant qu'il continuoit encore de faire ses voyages à pied, & que, quoiqu'il fût déja âgé, sa coûtume étoit d'aller encore chaque année à pied de Roüen à Paris; qu'en marchant il ruminoit sur quantité de choses, qu'il rédigeoit par écrit à son arrivée, & qu'il faisoit imprimer quelque tems après. Nous sçavions que l'Abbé Baudrand, Auteur du fameux Dictionnaire Géographique, étoit allé à pied de France à Rome, mais nous ignorions cet usage des voyages pédestres du Pere Lamy.

Ce fut de cette Ville qu'ayant écrit à M. Renaudot, M. Quirini en reçût la réponse, qu'il insére toute entiére en cet endroit, dattée du 25. Mars 1713. Il y est amplement parlé de M. *Pavonazzo*, Prélat Italien, qui avoua avoir trouvé à la Bibliothéque du Roi des Manuscrits, ausquels ceux qu'il avoit vûs dans son Pays, n'étoient pas comparables.

M. Quirini vit la plûpart des célébres Monastéres

nastéres de Normandie, la Trappe même, où il trouva encore Pierre le Nain de Tillemont, dont il fait l'éloge. La coûtume de ce sçavant Voyageur étoit de se mettre au fait des Lieux où il devoit passer, avant que d'y arriver. Aussi avoit-il sous les yeux le Livre *des Origines de Caën* de M. Huet, lorsqu'il visita cette derniére Ville. Il rapporte les conversations qu'il eut avec M. de Nesmond, Evêque de Bayeux, & il dit un mot des brouilleries de ce Prélat avec les Bénédictins, parmi lesquels Dom René Massuet avoit écrit contre son Mandement, qui condamnoit certaines Théses. Ici, on observe que M. de Toureil lui écrivant de Paris le 26. Avril 1713. s'abstint de répondre sur certaines Traditions vulgaires, qui regardoient S. Michel; celle-ci, entre autres, qu'on lit dans *Rathier* de Vérone, suivant laquelle le Peuple s'imaginoit; que cet Archange chantoit la Messe tous les Lundis.

De Normandie, l'Illustre voyageur passa en Bretagne, où il vit Dom Lobineau, travaillant à l'Histoire de la Province. De Nantes, il alla à l'Abbaye de Buzay, de l'Ordre de Cisteaux, où il trouva M. de Caumartin, Abbé Commandataire, occupé à y faire bâtir.

Dans la Lettre que M. Renaudot lui écrivit alors, on apprend les differens desseins qu'on

qu'on avoit eû en differens tems, de donner une Bible en plusieurs Langues; il marque le plaisir qu'il eut en revenant, sur les Lévées de la Loire, depuis Nantes jusqu'à Orleans. Il se détourna néanmoins de cette route, pour voir l'Abbaye de Fontevrauld. Il trouva à Orléans M. Baluze, qui y étoit relegué. Il dit que la coûtume de ce Sçavant, lorsque ses amis lui demandoient à quoi il s'occupoit, étoit de répondre : *Je travaille pour l'Index de Rome.* M. Baluze composoit alors l'Histoire de *Tulle*, sa Patrie, & il préparoit sa nouvelle Edition de S. Cyprien.

M. Quirini, étant à S. Benoît sur Loire, ne put pas se persuader qu'on y possédât le Corps du S. Patriarche de son Ordre, & il y fit valoir de son mieux les argumens des Religieux du Mont Cassin, pour prouver le contraire.

Le Sçavant Voyageur, ayant laissé les bords de la Loire, alla à Sens, où les Religieux de S. Pierre-le vif l'entretinrent sur leur ancien Confrere Dom Hugues Mathoud, qui, en sa qualité de Vicaire Général de M. de Gondrin, Archevêque, refusoit les pouvoirs aux Réguliers, qui favorisoient la Morale relâchée, & qui travailla beaucoup dans l'affaire de la paix, dite de Clement IX. De Ferrieres qu'il visita, il prit la route de Troyes, où il vit les deux Mrs de

de Chavigny, l'ancien & le nouvel Evêque, avec lesquels il fut beaucoup parlé de la science & de la sainteté de l'Abbé de la Trappe, leur Parent. Il fut obligé, pour voir M. de Noailles, Evêque de Châlons, de l'aller chercher en son Abbaye d'Auviller, où l'on ne manqua pas de tenir quelque propos sur l'affaire du fameux Gotescale, qui avoit été renfermé dans ce Monastere.

M. Q. venoit de visiter les Abbayes des Clairvaux, de Pontigny & de Morimond, lorsqu'il reçût au commencement de Juillet les Lettres de Mrs de Toureil & Renaudot, qu'il place en cet endroit. En parlant de l'Abbaye de S. Basle, en Champagne, il cite un fragment de Lettre de feu M. le Cardinal de Fleury, qui en avoit été Abbé. En revenant, il parcourut les Monastéres de l'Isle de France & de Picardie, & il finit sa longue course par la Maison de M. l'Archevêque de Paris à Conflans.

Comme ces voyages le rendirent fort habile dans la connoissance de nos Provinces, & plus sçavant en ce genre que beaucoup de François, il eût sur ce sujet des conférences avec l'Abbé de Longueruë, & avec le Pere Lelong de l'Oratoire, qu'il qualifie du nom d'amis: *amicos meos*. M. Q. finit, en s'excusant d'être entré dans un si grand détail; mais cela ne l'empêche point de marque

quer toutes les circonstances de son retours en Italie par Auxerre, Dijon, Bezançon, Lyon, où il vit divers Sçavans, qu'il nomme. A Saint Claude, les Religieux lui assurerent, qu'il n'étoit nullement certain que leur Régle primitive fût celle de S. Benoît.

A Genéve, il remarqua que M. Pictet blâma en sa présence l'Inscription gravée sur le Marbre dans la Place publique, où on lit l'Epoque du changement de Religion. Il observa enfin, qu'à Annecy, c'est Eglise des Cordeliers qui sert aux Chanoines, pour célébrer l'Office Divin.

En parlant de ce qui lui arriva à Avignon, il rapporte quelques Lettres, dans lesquelles ses amis de Paris lui marquent leur étonnement au sujet de l'entreprise de M. de la Motte, de réformer l'Iliade d'Homére.

D'Avignon, il alla à Montpellier, où M. l'Evêque lui fit voir de grandes Collections sur la Province de Languedoc. Du Languedoc, il passa en Provence, d'où il se rendit à Génes. Nous ne le suivrons point dans le reste de son voyage. Les Lettres qu'il cite vers la fin de son Itinéraire, font presque toutes mention des troubles qui agitoient alors l'Eglise de France. Celles de M. l'Evêque de Fréjus égaient davantage la matiére. On y voit aussi de fréquens Eloges de M. le Cardinal d'Estrées, qui mourut en ce tems-

là.

là. Il y a un petit trait, qui n'est pas indifferent sur une Religieuse de la Visitation, niece de ce Cardinal, qui s'adonnoit fort à la lecture des Œuvres du Pere Alexandre, de M. Dupin & de M. de Tillemont.

M. le Cardinal Quirini, en finissant ces recits de Voyages Littéraires, & la publication d'une partie des Lettres que les Sçavans de France lui ont écrites, s'appuye fort sur une belle Sentence, qu'il a lû dans l'Histoire de l'Académie Françoise, par l'Abbé d'Olivet. *On doute*, dit cet Académicien, *lorsqu'il s'agit des grands Hommes, si c'est amour-propre ou reconnoissance, qui fait que nous parlons de leur amitié, & souvent, de peur d'être soupçonnés de foiblesse, nous renonçons à un devoir.* C'est ce qui lui fait esperer qu'on prendra en bonne part tout ce qu'il a tiré de ses porte-feüilles, pour être exposé au grand jour, n'ayant eû d'autre intention que de prouver, que quoiqu'il soit étranger à la France, quant à l'Origine, il est cependant censé plus attaché à ce Royaume qu'à aucun autre, parce que c'est celui qu'il a parcouru avec plus d'attention & de plaisir, & dans lequel il s'est fait un plus grand nombre d'amis, dont la connoissance l'a fait admettre au rang des membres d'une célébre Académie.

Cette belle Lettre est datée du 1. Juin 1743. écrite au Village de S. Eustache, à une tres-

très-petite distance des Murs de la Ville de Brescia ; Village dans lequel notre sçavant Cardinal a fait bâtir une belle Eglise & une agréable Maison de Campagne, où il va se délasser ordinairement à son retour de Rome, retraite qu'il préfere aux séjours les plus agréables, comme il a préferé le petit Evêché de Brescia, au riche & magnifique Siége de l'Eglise de Padouë, que lui avoit offert le Pape Innocent XIV. comme on l'a vû plus au long dans le Mercure du mois d'Avril dernier.



ODE AU TEMS.

Avide destructeur de tout ce qui respire ;
Implacable ennemi de l'immortalité,
O Tems ; de ton pouvoir tout reconnoît l'empire,
Et la fatalité.

Barbare, sans jamais regarder en arriére,
Appuyé sur ta Faux, le Sablier en main,
Tu vois naître le monde & finir sa carriére,
D'un œil toujours serein.

Quel est donc votre espoir, vils Enfans de la Terre ?
Prétendez-vous transmettre au dernier avenir

Cette

Cette orguilleuse Tour, * voisine du Tonnerre,
Que je vous vois bâtir.?

Déja, de ses débris Babylone éclatante,
Fiére de sa grandeur, s'éleve jusqu'aux Cieux;
Mais bien-tôt, à son tour, Babylone expirante,
Disparoît à nos yeux.

Ninive lui succéde, & non moins orgueilleuse,
Elle croit mériter un éternel encens.
Ah! peut-elle échapper, cette Ville fameuse,
A la fureur du Tems?

Cruel, tu l'as détruite, & ta rage inhumaine
N'a pas plus épargné la mére des Vertus.
Et dans l'Attique en vain mes yeux cherchent
Athéne;
Ils ne la trouvent plus.

Effrayé de tes coups, Tyran inexorable,
Sur le Romain vainqueur je porte mes regards;
Ciel! quels tristes objets! sous ta Faux redoutable
Expirent les Césars.

* *La Tour de Babel.*

Ils

Ils ne sont plus, hélas ! sans aucune espérance,
Tu sappas leur grandeur jusques aux fondemens.
Germain, que montre-tu de leur haute puissance,
Que de vains ornemens ?

Et toi, qui sous tes pas entraines la Victoire,
Toi, dont le nom célébre éblouit l'Univers ;
Héros, t'es-tu flatté de sauver ta mémoire
De ces tristes revers ?

Doux, mais frivole espoir ; le Tems ouvrant ses
aîles,
Même après la victoire obscurcit le Héros ;
Et bien-tôt le cruel sous ses ombres mortelles
Engloutit ses travaux.

Ah ! connois le néant de l'erreur qui te flatte ;
Vois tant de Potentats abbattus, terrassés ;
Et que nous reste-t'il du vainqueur de l'Euphrate,
Que des traits effacés ?

Ainsi dans vos projets, Arbitres de la Terre,
Ne vous enyvrez point d'un honneur qui s'enfuit ;
Le Tems dévore tout, & semblable au Tonnerre,
Il renverse & détruit.

Dans

Dans l'avenir douteux ne portez point la vûë :
Si-tôt qu'avec la nuit votre jour se confond,
De ce suprême rang votre gloire déchuë,
Que laisse-t'elle ? un nom.

Un nom ! Peut-on encor présumer qu'il nous reste,
Et qu'à nos descendans il puisse être transmis ?
Ah ! combien de Héros dans un oubli funeste
Sont-ils ensévelis ?

Mais quoi ! toujours épris d'une ardeur chimérique,
L'orgueilleux croit porter à ses derniers neveux
Ces superbes Palais, que sans cesse il s'applique
A rendre somptueux.

Insensé, penses-tu garantir du naufrage
Ce frêle Monument, à ta gloire dressé,
Et qu'il puisse à jamais nous rendre témoignage
De ton bonheur passé ?

De nos premiers parens admire la prudence ;
Justement détrompés des grandeurs d'ici bas,
Les rustiques lambris, témoins de leur enfance,
L'étoient de leur trépas.

Occupés

Occupés seulement à fournir leur carriére,
Ils en voyoient sans peine éteindre le flambeau,
Et ne se piquoient point d'élever leur poussiére
Au-delà du tombeau.

Jours heureux, jours qu'en vain j'espére voir renaître,
Tels qu'un beau songe, enfant d'une paisible nuit,
Vous n'êtes plus; mais j'aime encore à me repaître
D'une ombre qui s'enfuit.

*Par M. R**, d'Aix.*

*LETTRE de M. B.**, à M. L. C. D. L. R. au sujet de la Chronologie & Topographie du Breviaire de Paris.*

QUelque dessein, Monsieur, que j'aye formé de n'opposer que le silence aux Critiques mal fondées que l'on pourroit faire à l'avenir au sujet de mon Ouvrage sur le Breviaire de Paris, je me suis cependant crû obligé, autant pour le respect dû au Public, que pour ma propre justification, de répondre encore ici aux Observations de M..., contenuës dans une Lettre inserée au Mercure du mois d'Août dernier. Souffrez, s'il vous plaît, M. que j'aye l'honneur de vous faire

faire part des miennes ; elles ne seront peut-être pas inutiles. Je les rendrai aussi les plus claires qu'il me sera possible.

Sans attaquer, quant au fond, trois differences essentielles, que j'ai fait remarquer à la tête de ma Préface entre mon Ouvrage & la Géographie des Legendes, differences qui apparemment ont été trouvées trop bien établies, on m'en oppose par forme de récrimination un grand nombre d'autres, qui, du premier coup d'œil, paroîtroient induire à accorder la palme au Géographe. La question est de sçavoir si c'est à juste titre.

On fait consister la premiére de ces differences, en ce que mon Volume embrasse moins de matiéres que le sien. Je conviens du fait ; mais de-là il ne s'ensuit point que la Brochure du Géographe mérite le pas, & si je le lui cédois, ce seroit sans le sçavoir. Si de son côté, le Géographe s'étend à un plus grand nombre de matiéres, de mon côté, j'accompagne celles que je traite d'un détail tout autrement développé. Avantage, sans contredit, qui compense heureusement celui dont le Géographe peut se prévaloir. En considérant les deux Ouvrages par rapport à leur matiére, plus ample dans l'un, plus détaillée dans l'autre, les voilà au moins, je le veux bien, d'un mérite presqu'égal. Je

dis

dis, presqu'égal, car; tout bien pésé, je ne sçais pas trop si, quant au point même dont il s'agit, la balance ne pancheroit pas de mon côté. J'en laisse le jugement au different goût des Lecteurs.

Outre que mon Volume renferme un détail plus spécifié, il a encore un objet plus étendu; nouvel avantage que notre Critique a été sans doute bien aise de passer sous silence, quoique ceci ait néanmoins assés de rapport avec ce qui regarde la matiére de l'Ouvrage. Au lieu que le Géographe se borne à ce qui concerne la connoissance des Lieux, je pousse mes vûës, comme Chronologiste, jusqu'à la connoissance des Tems.

C'est par le double avantage dont je viens de parler; que selon toute personne desinteressée, le Volume du Chronologiste l'emportera toujours de beaucoup sur la Brochure du Géographe. Je ne prétens pas pour cela diminuer rien de la valeur de cette Brochure; & ce n'est point à regret, comme l'on voudroit le faire croire, que je lui ai moi-même donné des éloges. Ce n'est pas non plus que je me croye irrefragable, & j'avouerai, sans rougir, que mon Ouvrage tout réformé qu'il est, a encore besoin de l'indulgence de ses Lecteurs.

Au reste, si je n'ai entrepris aucuns Martyrologes, & si je n'ai pas fourni aux qua-

tre Diocèses, ajoutés à celui de Paris, la Chronologie qui leur est propre, c'est que j'ai regardé l'un & l'autre, en quelque sorte, comme étranger au dessein que je m'étois d'abord proposé, & ce n'est que sur les instances qui m'en furent faites, lorsque l'Edition de mon Livre étoit presque achevée, que je me prêtai, à donner au moins, par forme de Supplément, la Topographie des quatre Diocèses.

Autre réfléxion de notre Critique, d'où naît sa seconde difference. *Il étoit*, dit-il, *bien plus facile de polir en plus de six ans un Ouvrage assés borné, que de réussir également en moins d'un an à un autre presque universel en son genre*. La réflexion est spécieuse ; c'est dommage qu'elle ne soit pas aussi solide. En effet, la supputation n'est pas tout-à-fait exacte, lorsqu'on met sur le compte du Chronologiste plus de six ans de travail. D'un côté, le Bréviaire n'a commencé à paroître dans le Public que vers le mois de Février 1736. Jusques-là la carriere n'étoit point ouverte. D'un autre côté, l'Approbation de mon Livre se trouve datée du 10. Décembre 1741. Je défie qu'en bonne Arithmétique il se rencontre six années entieres entre les deux termes que je viens de marquer. Où sera donc le *plus* du Calculateur ? Quand même je lui passerois les six

années, eſt-il bien conſtant que j'aye employé tout ce tems-là, ſans aucune interruption, ſur mon Ouvrage? C'eſt ce qui doit être, ou le Critique ſe trompe dans ſon hypothéſe. Or, n'étant point à portée de prouver un pareil fait, comment peut-il l'avancer ſans témérité? De tout ceci, il réſulte que la ſeconde difference, inventée par le Critique, tombe d'elle-même.

Il en eſt une troiſiéme, qui ne paroît gueres mieux appuyée. Elle ſe tire de la multiplicité des Tables entremêlées dans le corps de mon Ouvrage. On les regarde comme un amas accablant, qui ne ſert qu'à fatiguer le Lecteur dans ſes recherches, au lieu que l'unique Table qui forme la Géographie, ne peut, dit-on, ſurcharger perſonne. Raſſurons-nous; il n'y a point tant à s'effrayer. Les douze ou treize Tables qu'on a crû trouver dans mon Recueil ſe réduiſent à huit, ſans y comprendre celle des Titres, qui eſt comme de droit, dans tous les Livres partagés en pluſieurs Sections ou Articles. Car je ne reconnois pour des Tables, que les diviſions que j'ai expreſſément intitulées de ce nom. Or, me renfermant dans cette idée, qui eſt toute ſimple, je ne vois point que mes Tables ſoient d'un uſage ſi fatiguant. On peut aiſément ſe diſpenſer d'en feuilleter le plus grand nombre, puiſque une

une ſeule eſt ſuffiſante pour chaque recherche particuliére. Si, par exemple, on veut ſuivre année par année les faits qui concernent un même Saint, de quelle autre Table a-t-on beſoin que de celle de la Chronologie des Legendes ? Il en eſt de même de toutes les autres. En multipliant ces Tables, j'ai aidé par plus d'un endroit l'innocente & louable curioſité du Lecteur ; & c'eſt un avantage qui ne ſe rencontre point dans l'unique Table qui forme la Géographie.

J'ai inſinué plus haut, que mes propres differences n'étoient point attaquées dans leur fond ; cela n'empêche pas qu'elles ne le ſoient dans leurs ſuites, & la ſeconde ſur tout, qui paroît chagriner le Critique, & lui tenir plus au cœur. Il en prend occaſion de ſuppoſer de nouvelles differences, qu'il tâche de faire valoir contre moi, & qu'il tourne, comme il peut, à l'avantage du Géographe.

Il convient ſincerement avec moi que la Géographie des Legendes n'eſt point une *Géographie complette ;* il m'accorde même que cette Brochure n'eſt rien de plus qu'un *ſimple Vocabulaire ou Dictionnaire de mots.* Aveu dont je n'ai garde de ne lui être pas obligé. Mais en même tems, il regarde cette obſervation de ma part, comme un reproche que je fais à la Géographie, & il ne ſçait ſur quoi il eſt fondé. Il n'auroit eû là-deſſus aucune

difficulté, s'il avoit mieux compris le ſens de mon expreſſion. Il faut le lui développer. Par le terme de *Géographie complette*, je n'ai point entendu une Géographie univerſelle, comme le Critique ſe l'eſt ſans doute imaginé. En ce cas, mon obſervation eût été véritablement hors d'œuvre, la Brochure en queſtion ne ſe donnant elle-même que comme un ſupplément Géographique des Dictionnaires, pour ce qui regarde les Legendes. Je n'ai donc entendu autre choſe par une *Géographie complette*, qu'une Géographie ſuffiſamment détaillée, & ſi le mot de *complette* renferme quelque équivoque, elle eſt auſſi-tôt levée par les paroles qui ſuivent immédiatement; car voici de quelle maniére je m'exprime: *Le Recueil du Géographe reſſemble moins à une Géographie complette qu'à un ſimple Vocabulaire ou Dictionnaire de mots.* Qui dit un ſimple vocabulaire, rejettte néceſſairement l'idée d'une Géographie détaillée. Je n'accuſe donc point la Géographie des Legendes de n'être pas univerſelle; j'aurois tort, vû, encore un coup, qu'elle ne ſe donne pas pour telle. Je remarque ſeulement, que n'étant pas *complette*, c'eſt-à-dire, ſuffiſamment détaillée, & n'étant par-là qu'un *ſimple Vocabulaire*, elle differe en cela de ma Topographie.

Mais,

Mais, en vérité, le Critique parle-t-il sérieusement, lorsqu'abusant des expressions que j'ai employées dans la suite de cette même difference, il prétend me rendre suspect dans l'esprit de mes propres Confreres? Comment lui-même n'apperçoit-il pas le peu de justesse de son raisonnement? De ce que j'ai dit que la Géographie de M. Jouännaux *n'est pas suffisante pour mettre un Lecteur, peu versé dans l'Art Geographique, au fait de la juste position de quantité de Lieux*; de ce que je me suis flaté de *m'exprimer avec l'étenduë nécessaire, pour exposer la plûpart des Lieux, presque sous les yeux du Lecteur le moins éclairé*, on ose en conclure que je ne fais pas honneur au Clergé, comme si j'avois mis dans le rang de ces Lecteurs, les personnes qui le composent. A Dieu ne plaise; je respecte trop les lumiéres de mes Confreres. Aussi n'ai-je parlé qu'en général, & je n'ai eû garde de faire de ce que je disois aucune application à personne. Pourquoi donc, par une interprétation détournée, chercher à me rendre criminel, contre le témoignage de ma propre conscience? Il faudroit être bien prévenu, pour ne pas voir que mon Livre étant fait pour tout le monde, pour les Laïques comme pour les Ecclésiastiques, il m'a été permis de supposer, au moins parmi les premiers, sans qu'ils s'en offensent;

 quel-

quelques Lecteurs, peu versés dans la Géographie, certains Lecteurs moins éclairés que les autres. Or, en n'en désignant aucun, je n'ai pas crû *faire un mauvais compliment à l'Ordre Sacerdotal*; non pas même *au Clergé* inférieur, lorsque je me suis énoncé de la maniére qui fait ombrage. C'est une telle accusation de la part du Critique, qui, pour user de ses mêmes termes, ne demande point de reflexions.

L'Observateur continuë sa pointe, & supposant toujours que je crois avoir affaire à des Prêtres peu versés dans l'Art Géographique, il me reprend, avec un trait de raillerie assés insipide, de ce que dans ma Topographie, lorsque j'annonce une Ville ou quelqu'autre Lieu particulier, je marque en quel Royaume ou Etat est comprise la Province qui renferme cette Ville ou cet autre Lieu, en disant, par exemple, *Avranches* ou *Nantes*, *Villes de France*, *en Normandie*, ou *en Bretagne*, &c. Mais quoi! Cette méthode est-elle donc si inusitée? Et n'est-ce pas même celle qu'ont assés ordinairement suivie les Dictionnaires les plus approuvés, entre autres celui de la Martiniere, qui est tout récent? Voyez-le à Livre ouvert. Quelqu'un jusqu'ici s'est-il avisé d'en gloser? Il étoit reservé à l'Anti-Chronologiste de former une plainte aussi étrange qu'elle est nouvelle.

velle. Elle me paroît moins honorable pour le Critique, que le procedé qu'il blâme ici, n'est deshonorable pour le Chronologiste.

Ce que dit ensuite ce même Critique ne signifie rien; il n'y a qu'à jetter les yeux sur l'endroit. Quant à moi, je n'ai jamais contesté à M. Jouannaux son caractére de Prêtre. Au reste, je n'ai point crû lui faire d'injure, lorsque le considerant en qualité de Géographe, j'ai dit qu'*il n'a pour objet, que ce qui a rapport à son Art.* En quoi, je vous prie, consisteroit cette injure? En ce que, dira-t-on, vous attribuez à un homme honoré du Sacerdoce, de s'être adonné à la Géographie, & que vous donnez à entendre qu'il s'y est adonné d'une maniére servile. Justifions-nous, s'il se peut.

En attribuant à l'Auteur de s'être appliqué à la Géographie, je ne pense pas avoir donné atteinte à son Sacerdoce, non plus qu'au mien, en m'y appliquant moi-même. L'Eglise n'a regardé en aucun tems cette science si innocente & si néceſſaire, comme mesſéante à ses Ministres, Prêtres ou autres: aussi ne sçais-je point de Canon, par lequel elle leur en ait interdit l'étude. Et certes, il faut bien que M. Jouannaux s'y soit exercé, puisqu'il donne son Ouvrage sous le titre de *Géographie.*

Pour ce qui est de l'autre sujet de plainte ; loin de donner à entendre que le même Auteur se seroit attaché à la Géographie d'une maniére servile, je fais, ce me semble, assés entendre tout le contraire ; lorsque je remarque formellement que dans sa Brochure il procede d'une maniére trop succinte & trop générale. Je demande si c'est-là le taxer de se conduire en esclave. Non, sans doute.

Je passe le reste du discours de notre Critique, comme n'étant dans le fond qu'une pure déclamation, tendante à me décrier auprès de mes Confreres. Je lui pardonne cette sorte d'écart, que je n'envisage que comme un effet de son dévouement à la cause du Géographe. Je ne puis cependant m'empêcher de le détromper sur les *cinq ou six mots barbares*, *que*, sur sa garantie, *on étoit sûr de trouver* dans la Géographie des Légendes. Je suis en état, quand il voudra, de fournir une liste exacte de tous les mots omis pour les seuls Bréviaires de Paris & des quatre autres Diocèses. Elle contient de bon compte plus de quarante mots, que l'on est sûr de ne point trouver dans cette Géographie.

Le Critique, fécond en raisonnemens, revient encore à la charge. Il m'objecte que le Bréviaire des quatre Diocèses, ajoûté à celui

celui de Paris, n'étant point encore traduit, & ainsi n'étant destiné que pour ceux qui entendent la Langue Latine, dont le Clergé forme la plus grande partie ; le Clergé, au moins, de ces quatre Diocèses est censé de ma part *peu éclairé* & *peu versé dans l'Art Géographique*. Je laisse encore ici à de plus fins que moi, à appercevoir la connexion de cet argument. Quant aux raisons sur lesquelles il est appuyé, je réponds en premier lieu, que le Bréviaire des quatre Diocèses sera peut-être traduit quelque jour ; & quand cela n'arriveroit pas, je dis en second lieu, que parmi ceux qui entendent la Langue Latine, le Clergé n'en forme pas tellement la plus grande partie, qu'il ne s'en trouve encore beaucoup d'autres, soit dans les Cloîtres, soit au-dehors. J'abandonne ces deux reflexions à celles du Critique ; & à telles conséquences qu'il en tirera. A l'égard du correctif, dont il me fait grace en cet endroit de sa Piéce, je n'en ai aucun besoin, d'autant que dans mon *Lecteur le moins éclairé*, je n'ai pas eû plus en vûë ceux qui récitent en François le Bréviaire, que ceux qui le lisent en Latin. Avançons.

Il ne peut paroître extraordinaire qu'à un Censeur aussi singulier que le nôtre, que dans un Ouvrage où l'on marque les principaux

B v points

points de la vie & de la mort des Saints, on ait parlé de JESUS-CHRIST, *le Saint des Saints*, & qu'on y ait indiqué ses principaux Mystéres. Cela ne vaut pas la peine que nous nous y arrêtions. Voici quelque chose de plus important.

Il est encore plus surprenant qu'on ne pourroit croire, de voir avec quelle sorte d'affectation le Critique s'attache à me déprimer. A l'entendre, j'abandonne dans ma Topographie, & cela sans m'en vanter, les mêmes Auteurs que j'avois pris pour mes garans, lorsqu'il s'agissoit de la Chronologie. Qu'il en dise tout ce qu'il voudra, c'est à tort qu'on me taxeroit d'inconstance; Chronologiste ou Topographiste, n'importe; ce vice ne fut jamais le mien. On ne peut, avec nul fondement légitime, m'accuser d'avoir varié sur le fait de mes garants. Le Bréviaire de Paris, & ceux des quatre autre Diocèses, étant mon seul point de vûë, je les ai aussi regardés comme les sources primordiales où je devois puiser, & comme les guides naturels que je devois suivre. Dès-là, je les ai adoptés & reconnus comme mes premiers garants. Les Tillemonts, les Baillets, les Fleuris & autres fameux Auteurs, ne le sont devenus, pour ainsi dire, que par besoin, & comme en second. Ce n'est qu'au défaut de nos Breviaires, & quand il a fallu y suppléer, que

que j'ai emprunté d'ailleurs les secours qui me manquoient; & c'est alors que j'ai recouru aux Sçavans Historiens qu'on m'objecte ici, comme à ceux que j'ai crû les plus fidéles. C'est ainsi que j'ai agi dans l'une & dans l'autre Partie de mon Ouvrage. En quoi donc ai-je abandonné mes garants ?

Mais, me dira-t-on ? (& c'est ce qu'on me reproche encore,) en vous en tenant, comme vous faites, à vos Bréviaires, & vous en reposant sur leur bonne-foi, vous admettez des faits très-suspects, *des traditions douteuses, que chaque Diocèse conserve trop précieusement peut-être*, traditions *tant bien que mal fondées*. Eh ! de grace, sur quelle autre foi devois-je m'appuyer que sur celle des Bréviaires ? Ils étoient l'unique fond de mon travail, & il n'étoit presque question que d'arranger les faits énoncés dans les Legendes ; n'eût-il donc pas été ridicule de défigurer ces faits, & de leur en substituer même de tout contraires ? Je mets ici à part la discussion touchant la certitude ou l'incertitude de ces mêmes faits ; elle n'est ni de mon sujet ni de ma compétence. Mais falloit-il, pour s'accommoder au génie de notre Critique, corriger des Offices, reçûs dans cinq Diocèses considérables ? Falloit-il, pour lui complaire, s'inscrire en faux contre ce qu'il appelle des traditions douteuses ?

 Alors,

Alors, qui le ſçait ? animé du zéle de cenſurer, peut-être l'eût-on entendu tout le premier ſe recrier contre l'infidelité, & accuſer l'Auteur de s'être viſiblement égaré de ſon chemin ; peut-être même eût-il cité le Réformateur au tribunal de la pieuſe & ſimple crédulité de nos Péres.

Quoiqu'il en ſoit de tout ce qui vient d'être expoſé, on a quelque lieu de s'étonner du procedé du Critique. Il ne ſe ſoutient gueres lui-même dans l'un de ſes principaux points de vûë; je veux dire la défenſe du Géographe. Comme s'il avoit oublié ſon perſonnage d'Avocat, il abandonne ce Client, ſans s'en vanter, & ſans peut-être le ſçavoir, & cela dans un des endroits où, ſelon ſon propre ſyſtême, il lui eût été plus néceſſaire. Car enfin, il le contredit manifeſtement, lorſqu'il condamne comme douteuſes des traditions que le Géographe approuve comme certaines. Il ne faut que lire la Préface de celui-ci. On y verra qu'*il étoit reſervé à la gloire du dix-huitiéme ſiécle, de voir miſes à exécution dans la France les régles* concernantes le choix des Legendes, dont, ſelon le même Auteur, le diſcernement eſt eſſentiel, *pour en rejetter toutes les fables & les fauſſetés répanduës dans la plûpart des vies des Saints.* Il compte déja en ce Royaume *près de trente grands Diocéſes* (& celui de Paris n'eſt pas oublié)

oublié) *où toutes les Personnes sçavantes applaudissent à l'érudition qui brille de toutes parts dans les nouveaux Bréviaires.* Cette érudition en aura sans doute retranché tout ce qu'on avoit remarqué de *traditions douteuses* & incertaines. C'est ainsi, ce semble, que pense le Géographe. Mais non, son Apologiste, beaucoup plus subtil, en juge tout autrement. Selon lui, le Topographiste se repose *sur la bonne foi des traditions douteuses de chaque Diocèse*; traditions qui sont pourtant celles des nouveaux Bréviaires. Quel contraste!

Le Critique ne s'accorde pas mieux avec lui-même au sujet de la déference envers le Clergé. Sa maniére d'agir ne peut gueres lui attirer la bien-veillance d'un grand nombre des Prélats de France. (On void bien que je copie ici son langage.) En effet, lui qui paroît si délicat sur le point d'honneur à l'égard de *l'Ordre Sacerdotal*, fait un assés mauvais compliment à la plus noble partie du Clergé, lorsqu'il taxe les Prélats Approbateurs de nos cinq Bréviaires, & en leurs Personnes sacrées tout l'Ordre Episcopal; lors, dis-je, qu'il les taxe, quoiqu'indirectement & d'une maniére tacite, d'autoriser dans leurs Diocèses *des traditions douteuses*, *des traditions tant bien que mal fondées*; (ce sont-là ses propres termes, je n'y ajoûte rien.)

rien.) Car, n'est-ce pas-là une suite très-naturelle de son raisonnement ? Les traditions qu'il improuve dans le Topographiste sont certainement les mêmes que les premiers Pasteurs de cinq grands Diocèses de France ont admises. On n'en peut pas douter un moment, puisque les Bréviaires, qui les contiennent, n'ont été publiés que de l'autorité de ces illustres Prélats. Il n'y a donc pas moyen de m'accuser, sans faire retomber sur eux le même reproche. Le procedé n'est pas des plus obligeants. Que repliquer à cela ?

N'en voilà déja que trop sur la Préface ; quittons-là avec notre Critique, & voyons s'il sera plus heureux dans ses découvertes sur le corps de l'Ouvrage. Je tâcherai d'abreger.

Les Reglets ; (c'est ainsi qu'il faut appeller les *Reglettes* du Censeur) les Reglets, dis-je, que j'ai employés dans le corps de la Chronologie au-dessous d'une année, ne marquent pas toujours les faits differens arrivés cette même année, mais quelquefois ils marquent ceux dont l'année est incertaine ; & alors j'ai eû la précaution d'en avertir dans l'énoncé de ces faits ; précaution qui empêche qu'un Lecteur, le moins versé du monde dans la connoissance des tems, ne soit exposé à prendre le change, pour peu qu'il fasse attention

tention à la suite, comme il est naturel de le présumer.

L'emplacement, ou, pour parler plus correctement, la situation du Curube, vers la Sicile, n'est pas écrite dans une étroite précision, à la page 18. de la Chronologie, j'en tombe d'accord; mais lorsqu'il s'agit de la description des Lieux, il n'est pas jusqu'au Lecteur le moins éclairé, qui ne comprenne d'abord que c'est à la Topographie qu'on doit recourir; elle est exprès pour cela. D'ailleurs, la promesse que j'ai faite d'exposer les Lieux *presque sous les yeux du Lecteur*, ne s'étend point à tous les Lieux, sans exception, mais à la plûpart seulement.

Si notre Censeur est curieux de sçavoir quel est mon garant sur le Diaconat de Saint Cheron, dont il doute, je le renvoye au sçavant M. Baillet. Il n'a qu'à se donner la peine de voir au 28. Mai, la Vie de S. Cheron, *num.* 1. & 2. Il y trouvera plus qu'il ne lui en faut sur cet article.

Dans celui qui regarde S. Sebastien, il auroit bien fait, pour rendre la citation complette, d'ajouter les pages 283. & 311. Au reste, il n'étoit pas nécessaire que je prévinsse des Lecteurs, aussi éclairés que le Critique suppose tous les siens, ni même ceux qui le seroient un peu moins, sur ce que j'ai dû entendre par Patrie. Ils n'ignorent pas

qu'à

qu'à la vérité ce terme se prend plus communément, & dans sa signification plus étroite, pour le propre Pays natal, c'est-à-dire, pour le lieu propre de la naissance de quelqu'un ; mais que, dans un sens plus étendu, il se prend aussi quelquefois pour le Pays d'origine, c'est-à-dire, pour celui de la naissance de ses Péres. C'est en ce dernier sens, aussi véritable que le premier, que la Province de Galilée & la Ville de Nazareth ont été regardées, l'une & l'autre, par les Ecrivains sacrés comme la Patrie de JESUS-CHRIST, & qu'elles ont toujours passé pour telle dans l'opinion commune, quoiqu'il n'y soit point né, mais seulement la Sainte Vierge sa Mére. On sçait encore que le nom de Patrie se donne également, & au lieu particulier de la naissance, & à la Province, à l'Etat, dans lesquels ce lieu particulier est renfermé. C'est pour cela qu'un même homme est dénommé tantôt un Toulousain, du nom de sa Ville, tantôt un Languedocien, du nom de sa Province, tantôt enfin, un François du nom du Royaume où sont situées cette Ville & cette Province. Il n'y a rien ici que de très-clair.

Tout cela supposé & reconnu comme certain, j'ai pû sans erreur donner pour Patrie à S. Sebastien l'Italie, la Gaule ou la France, le Languedoc & la Septimanie qui en

fait

fait partie ; la premiére, parce qu'il en étoit originaire, son Pére étant né à Milan ; les trois autres, parce qu'il y est né lui-même, sçavoir dans la Ville de Narbonne. Après tout, il me suffit de ne lui avoir point assigné de fausse Patrie, sans que j'aye été tenu d'entrer dans la longue & épineuse discussion de l'ancienne & de la nouvelle distribution des Provinces, laquelle d'ailleurs n'étoit point de mon sujet.

Enfin, si M. Baillet n'a point été mon guide pour ce qui concerne S. Eugéne & plusieurs autres, c'est, comme je l'ai dit ci-dessus, que les Bréviaires m'en ont tenû lieu, exclusivement à tous autres. J'en ai donné la raison.

Pour revenir encore une fois à nos Tables avec l'inépuisable Critique, la derniére n'est point tant inutile ni de trop. Jusqu'à ce que, par un cas, qui n'est point autrement métaphysique, on vienne un jour à mettre en françois les Legendes propres aux quatre Diocèses du Supplément de notre Topographie, la Table dont il s'agit a son usage présent, au moins quant aux lieux appartenans au Bréviaire de Paris, qui, ayant été omis, ont été remplacés dans ce même Supplément. Que fera dans le cas dont je viens de parler ?

Je m'abstiens, en faveur de la paix, de relever

lever quantité de traits peu obligeans que mon Adversaire a crû apparemment nécessaires à l'ornement du tableau. Entre les autres défauts qui m'ont frappé dans sa Piéce, celui de la préoccupation ne m'a pas paru être le moindre. S'il m'en veut croire, il s'en tiendra à ce qu'il a écrit : aussi-bien pourroit-il arriver qu'il ne réussiroit pas mieux. Si cependant il a encore quelques sujets de critique à m'objecter, je le lui permets; mais du moins je le supplie de le faire avec plus de solidité & de clarté; autrement je me sens très-disposé à garder le silence.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'avois à vous exposer sur le sujet qui m'interesse. Je laisse à votre discernement à juger de la valeur de mes raisons. Je suis, &c.

A Paris, le 4. Octobre 1743.

L'OISEAU MISANTROPE.

FABLE.

Certain Oiseau : (son nom ne m'est resté)
Mais il ne fait rien à l'affaire ;
Vrai Philosophe atrabilaire,
Fuyoit toute société,
Même à l'espéce feminine,

Et

Et certes le cas est trop noir,
L'entêté faisoit froide mine,
Et se joüoit de son pouvoir.
Bref, on le voit, dans sa Misantropie,
Il trouvoit tout, ou croyoit tout trouver ;
Amis, secours, à sa Philosophie
Paroissoient un prochain danger ;
Pas n'eut voulu pour chose aucune,
Lui sembloit-il, recourir à quelqu'un ;
Tel besoin étoit trop commun,
Pour qui faisoit seul sa fortune.
Or regardez la cruauté du sort ;
Le Ciel se rit de sa sagesse,
Et bien-tôt à notre esprit fort
Par mille maux fit sentir sa foiblesse.
A telle épreuve on ne tient pas.
L'Oiseau de crier au reméde ;
Chacun fut sourd ; nul ne lui vient à l'aide ;
Et faute de secours, il subit le trepas.
A vous, Messieurs, dont l'orgueil est extrême ;
Qui dans le seul besoin connoissez vos égaux :
Tel, qui dans son bonheur se suffit à lui-même,
Doit se suffire dans ses maux.

B. de Dijon.

LET-

LETTRE de M..... écrite de Paris le 15. Septembre 1743. à un de ses Amis, au sujet de la nouvelle Traduction de Virgile, par M. l'Abbé Desfontaines.

ON vous a dit, M. que j'ai trouvé, en lisant la nouvelle Traduction de Virgile, plusieurs endroits qui souffrent difficulté, & vous demandez que je vous en fasse part; je le veux bien, mais ce sera à condition que je ne perdrai pas la peine que je vais prendre de vous mettre sur le papier un certain nombre de petites critiques : je veux dire, que je compte que vous me direz votre sentiment, & que vous critiquerez mes critiques mêmes.

Au reste, je m'entretiendrai volontiers avec vous sur ces sortes de matiéres, quoique séches, parce que je connois votre maniére de penser, & que je sçais que vous ne regardez pas comme inutiles ces petites discussions; qu'au contraire, vous étes persuadé que c'est par-là qu'on parvient à éclaircir plusieurs endroits difficiles des Auteurs, & à rendre les Traductions plus parfaites; d'ailleurs, mes réflexions vont être faites sur un Ouvrage qui fait grand bruit; ainsi, pour peu qu'elles soient raisonnables, elles vous intéresseront,

téresseront, sinon par elles-mêmes, au moins à cause de l'Auteur célébre sur la Traduction duquel elles rouleront. Cependant, je ne m'engage aujourd'hui qu'à examiner quelques endroits ; je craindrois de vous ennuyer, si je vous faisois part de toutes mes Observations.

M. L. D. F. dans son Discours sur la Traduction des Poëtes, rapporte une Ode d'Horace ; c'est la IV. du premier Livre.

Solvitur acris hyems grata vice Veris & Favoni, &c.

Vous avez lû sans doute, M. cette Ode. Souffrez que je vous en remette sous les yeux l'analyse ; vous sentirez mieux ce que j'y reprends. Selon les Interpretes ordinaires, Horace invite le riche & l'heureux Sestius à se bien divertir ; pour cela, il lui dit qu'on est dans le Printems, dans la saison des plaisirs : il ajoûte que le tems presse, que tout riche qu'il est, il peut mourir comme le plus pauvre ; que la mort frappe également aux portes des Palais & des Cabanes ; qu'il faut donc profiter du tems, & qu'une fois mort, il ne pourra plus se divertir ; qu'il ne pourra plus tirer au sort la Royauté dans les festins, &c. Vous reconnoissez, M. la Morale d'Horace : cependant écoutez la réflexion de M. L. D. F. sur ces vers du milieu.

Pallida

Pallida mors æquo pulsat pede, &c.

Après avoir décrit le renouvellement de la Nature par le retour du Printems, après avoir peint les plaisirs de cette saison; quoi de plus naturel & de plus Philosophique, que de rappeller, comme fait Horace, à l'esprit de son ami Sestius, que tous les plaisirs de cette vie passent, & qu'après avoir joüi d'un sort heureux, il faudra bien-tôt mourir ?

Je vous le demande, M. reconnoissez-vous-là Horace ? Ce n'est plus un Poëte qui exhorte au plaisir, mais c'est un Philosophe qui en détourne par de graves & sérieuses réflexions. Ce n'est plus Horace qui dit, divertissons-nous aujourd'hui, nous mourrons demain. Ajoûtez que dans le sens de M. L. D. F. Horace n'est pas conséquent; il contredit, & détruit au milieu de son Ode ce qu'il a dit au commencement & ce qu'il dira à la fin. Je soupçonne donciciun c ontre sens.

En voici peut-être un second, c'est dans la V. Eglogue, vers 36.

Grandia sæpè quibus mandavimus hordea sulcis,
Infelix lolium & steriles dominantur avenæ.

C'est Mopsus qui pleure la mort de Daphnis, & qui dit que depuis que ce Berger n'est plus, tout va mal dans la Campagne, qu'entre autres malheurs, les terres dans lesquelles

lesquelles on avoit jetté de bonnes semences, ne produisent que de l'yvraie & de mauvaises avoines ; vous sçavez que quand il s'agit d'ensemencer les terres, on choisit les plus beaux, les plus gros grains. *Grandia hordea* ; que *mandare semina sulcis*, c'est confier de la semence aux sillons ; cela étant ainsi, voyez la Traduction de M. L. D. F. *nos champs que l'on voyoit autrefois couverts des plus belles moissons, portent aujourd'hui de l'yvraie, & toutes sortes d'herbes stériles.* Quel rapport peut-on trouver entre le Latin *quibus sulcis mandavimus grandia hordea*, & ce François, *nos champs que l'on voyoit autrefois couverts des plus belles moissons.* Où sont dans le Latin les mots *de belles moissons* ? Ce n'est pas-là traduire ; c'est substituer une idée à la place d'une autre sans nécessité ; & si quelqu'un ne sçavoit pas bien le Latin, un tel François ne feroit pas entendre la pensée de Virgile. Le Pere Catrou l'a fait mieux entendre par cette Traduction. *L'yvraie & les herbes stériles croissent dans les sillons où nous avions semé le plus bel orge.* M. l'Abbé de S. Remi traduit de même.

Voyez ce que vous penserez de la Traduction de ce Vers :

Altius atque cadant summotis nubibus imbres.

C'est Silene qui explique à deux Disciples de quelle maniére la pluye tombe : M. L. D. F. tra-

traduit; *Silene expliquoit la formation des Nuages & leur résolution en pluye.* Je ne vois pas là l'image de la pluye qui tombe de bien haut, *altius cadant imbres.* Il n'est point parlé non plus de ces nuées bien élevées au-dessus de nos têtes, *summotis nubibus*, ce qui fait encore une image qui n'est point exprimée.

Je passe au XII. Livre de l'Eneïde; j'ai mes raisons; je reviendrai sur mes pas lorsque vous aurez lû ce que j'ai à vous dire sur ces deux Vers du commencement du douziéme Livre de l'Eneide.

Sunt tibi regna patris Dauni, sunt oppida capta
Multa manu; nec non aurumque animusque Latino est.

Vous déciderez si M. L. D. F. a fait un contresens ou non. C'est le commencement d'un Discours du Roi Latinus à Turnus. Le Pére de la Ruë, dans l'analyse qu'il en fait, dit que Latinus veut détourner Turnus de l'envie qu'il avoit d'épouser sa fille, & de réünir par cette alliance les Etats des Laurentins à ceux des Latins.

Selon cet Interprete, Latinus après un petit Exorde, allegue à Turnus pour prémiére raison, que leurs Etats, séparément pris, sont déja assés puissans; qu'il n'est pas besoin de les fortifier par leur réunion; que Turnus aux Etats de son pere Daunus a ajoûté plusieurs conquêtes. C'est ce que veut dire

ce

ce Vers & demi : *Sunt tibi regna patris Dauni, sunt oppida capta multa manu* ; que quant à lui (Latinus) il n'a pas besoin de cette réünion, parce qu'il est assés puissant, *est aurum Latino*, dit le Prince, & qu'il a assés de courage pour se défendre contre ses ennemis, *Animus Latino est*. Ce sens du Pere de la Ruë, qui est aussi celui du Pere Catrou, de Lacerda, de Turnebe & de plusieurs autres, paroît raisonnable, pour ne rien dire de plus.

Voyons présentement quel sens M. L. D. F. donne à cet endroit. Il traduit ainsi, *Animus Latino est* ; Latinus vous aime, *nec non aurum Latino est*; Latinus vous garde des trésors. Mais comment concevoir que Latinus, qui renonce, pour obéir aux Dieux, à l'alliance de Turnus, lui promette cependant ses richesses & en frustre sa propre fille & son gendre Enée ? Cela est-il vraisemblable? En second lieu, en prenant le sens des quatre Interpretes, la Latinité est plus simple & plus naturelle. *Sunt tibi oppida, est mihi aurum.* Cela est très-latin. Mais dans le sens du nouveau Traducteur, il faut dire, *est aurum Latino*, & sousentendre, *tibi, Turne* ; *est animus Latino*, & sous entendre, *tibi*, & cela voudra dire, je vous aime, je vous garde mes trésors. Cela est-il supportable?

Mais j'ai tort de vous ennuyer en voulant

 vous

vous rendre tout cela ſenſible ; j'oublie que j'écris à un homme ſenſé & intelligent. Après tout ce que je viens de dire, que penſer du mépris avec lequel parle M. L. D. F. du ſens du Pere Catrou ? *On ne conçoit pas*, dit-il, *comment le ſens du Pere Catrou peut être bon ; il eſt contraire au but du diſcours de Latinus ; cette interpretation ne quadre ni avec ce qui ſuit, ni avec ce qui précede.* Vous avez vû le contraire. Voilà, M. ce qui prouve, ce me ſemble, que M. L. D. F. n'a pas toujours raiſon, lorſqu'il déprime les autres Traducteurs ou Commentateurs qui l'ont précedé.

Je vous dirai en paſſant, que j'ai, auſſi-bien que ces Auteurs, à me plaindre de lui ; car lui ayant expoſé dans une Lettre ma difficulté, il a mis à ce ſujet dans ſes Obſervations: *Eſt-ce argumenter en habile homme, que de m'apporter l'autorité du Pere de la Ruë ?* Cependant vous venez de lire, M. que *j'argumente*, non en m'appuyant ſur l'autorité du Pere de la Ruë, mais en démontrant par des preuves tirées de l'analyſe, & des expreſſions du diſcours, que le ſens du Pere de la Ruë eſt raiſonnable, & que celui de M. L. D. F. a tout l'air d'un contre-ſens.

Voici une difficulté d'une autre eſpéce. Vous ſçavez ces deux vers fort connus de la premiére Eglogue.

Sic

Sic canibus catulos similes, sic matribus hædos,
Noram; sic parvis componere magna solebam.

M. L. D. F. traduit ainsi; *c'est comme si j'eusse comparé à leurs peres de petits chiens qui viennent de naître, ou des chevreaux à leurs meres.*

Parmi plusieurs difficultés que j'ai faites par écrit à cet Abbé (car j'ai eu l'honneur de lui écrire plusieurs fois) il m'étoit venu dans l'esprit, ne me doutant pas que cela dût devenir une question presque sérieuse, de demander au Traducteur, qui se déclare par tout ennemi de la prolixité, & de ce qui traîne, de quelle utilité sont ces mots, *qui viennent de naître*; puisque *Catulos* est assés expliqué par les mots de *petits chiens.*

Si M. L. D. F. s'en fut tenu dans sa réponse (il a répondu à cet article dans sa XDVII. Lettre) à dire, que cette queuë, bien loin d'être traînante, est un ornement; quoique je ne fusse pas de son sentiment, la chose en demeureroit là; parce que lorsqu'il s'agit de goût, il n'est pas facile de s'accorder; mais comme il prétend qu'elle est nécessaire pour l'intégrité du sens, (passez moi ce terme,) je crois pouvoir démontrer qu'il se trompe, & qu'il seroit obligé d'en convenir lui-même, s'il entendoit mes raisons. C'est ce que je vais tâcher de vous montrer.

Voyons d'abord la réponse de M. L. D. F. Elle

consiste à dire qu'il a dû rendre *Catulos* par *de petits chiens qui viennent de naître*, parce que *Catulus* veut dire cela & non pas un petit chien précisément. Un vieux petit barbet, dit M.L. D. F. un vieil épagneuil est un petit chien, & cependant on ne peut pas l'appeller *Catulus*.

Ensuite il prouve, ce que tout le monde sçait, que *catuli* en bonne Latinité signifie les petits de quelque animal que ce soit, qu'on dit *catuli aspidis*, *catuli delphinorum*, *catuli felis*. Vous demandez ce que je puis répondre à cela. Le voici : si ayant à traduire cette phrase ; *illa canis lacte suos nutrit catulos*, je la rendois ainsi : *cette chienne alaite ses petits*, je vous le demande ; M. L D. F. pourroit-il me dire que je ne rends pas *catulos*, & qu'il faut ajouter *qui viennent de naître?* Parce qu'autrement on ne sçauroit pas si ne je veux point dire que cette chiene nourrit non ses petits, mais des chiens d'une petite espéce, de vieux petits barbets. Mais pourquoi ne pourroit-il point me dire cela, si ce n'est parce que la méprise est impossible ? & parce que, lorsqu'on parle de petits chiens relativement à leurs peres & à leurs meres, il est impossible d'entendre autre chose que des petits d'âge & même de corps, & non pas d'espéce. C'est la même chose dans la phrase de la nou-

nouvelle traduction, à cause de ces mots *leurs peres*, qui ôtent l'ambiguité. Relisez-là cette phrase, je vous la remets encore sous les yeux : *c'est comme si j'eusse comparé à leurs peres de petits chiens qui viennent de naître*. M. L. D. F. croit-il qu'elle seroit défectueuse, s'il s'étoit contenté de mettre, c'est comme si j'eusse comparé de petits chiens à leurs peres, sans ajouter *qui viennent de naître* ? Le nouveau Traducteur reproche aux anciens une faute grossiére, parce qu'ils ont mis, *c'est ainsi que je comparois de petits chiens à de grands chiens*. A la bonne heure, parce qu'on pourroit parodier cette phrase, en disant, *c'est ainsi que je comparois de vieux épagneuils à de gros dogues*. Ce qui ne seroit peut-être pas tout à fait le vrai sens. Mais on ne sçauroit assûrément trouver le même défaut dans la phrase dont il s'agit, en retranchant ces mots: *qui viennent de naître*.

J'avois encore fait cette espéce de reproche à M. L. D. F. qu'il passe assés souvent des pensées sans les rendre, entre autres, qu'il n'a pas traduit dans les vers dont nous venons de parler, celle-ci; *sic magnis componere parva solebam*. Il me répond à cela qu'elle se trouve renfermée dans ces comparaisons; *c'est comme si j'eusse comparé à leurs peres de petits chiens qui viennent de naître, ou des chevreaux à leurs meres*. Mais comment n'est-il

pas venu à l'esprit du Poëte Latin, que la pensée de ce vers,

Sic magnis componere parva solebam;

étoit renfermée dans les deux comparaisons; que par conséquent, il alloit faire un pleonasme: Il paroît que M. L. D. F. à la place de Virgile, n'eut pas ajouté ce vers. Sa réponse ne mérite pas d'être réfutée sérieusement.

Un seul exemple ne suffiroit pas, pour prouver ce que j'ai avancé, que M. L. D. F. passe des phrases entiéres, en voici un nouveau.

Mugitus veluti cum prima in prælia Taurus,
Terrificos ciet atque irasci in cornua tentat,
Arboris obnixus trunco ventosque lacessit
Ictibus. Livre XII. de l'Enéide, Vers 106.

C'est ici, comme vous voyez, M. une comparaison, par laquelle Virgile fait sentir les mouvemens, les cris, l'agitation de Turnus. M. L. D. F. ne traduit point, *terrificos ciet mugitus*. Par cette omission, le rapport qui est entre ce que fait Turnus & le Taureau disparoit. Ces terribles mugissemens du Taureau semblent faire entendre les cris de Turnus, qui est dit en cet endroit *vociferans*; c'est donc un coup de pinceau, qui manque: c'est un trait essentiel de ressemblance, qui n'est point exprimé.

M. L. D. F. dans ses feuilles périodiques, répond

répond à tout cela par des régles générales de traduction. *La grande régle*, dit-il, *pour les omissions, quand on traduit, est de considérer 1°. Si l'exactitude scrupuleuse en tel endroit est nécessaire, si elle ne défigure point la traduction.* Assurement, on ne voit point en quoi M. L. D. F. eut défiguré sa traduction, en rendant le *sic magnis, &c*, comme M. de S. Remi: *c'est ainsi que je jugeois, par comparaison des petites choses aux grandes.* Il ne l'eut pas plus défigurée en traduisant *terrificos ciet mugitus*, comme le même M. de S. Remi: *Ainsi un Taureau qui se dispose au combat, commence par faire retentir l'air de mugissemens effroyables.* M. L. D. F. n'a pas omis dans sa traduction les efforts que fait ce Taureau avec ses cornes, ni le sable qu'il fait voler; les horribles mugissemens de ce Taureau ne sont pas moins importants: pourquoi les avoir omis?

2°. Il faut considérer, ajoute M. L. D. F. *si les mots qu'on omet, sont de quelque importance, & font beauté & image.* Peut-il dire qu'il n'y a ni beauté ni image dans les deux endroits qu'il a passés? Quand cela seroit, il y a au moins deux pensées très-distinctes; cela suffiroit pour qu'elles dussent être traduites.

M. L. D. F. m'a encore répondu, toujours dans ses feuilles, au sujet de ces deux omis-

 sions,

ſions, *qu'il ne vouloit pas être ſcolaſtiquement litteral, comme le ſeroit quelqu'un qui traduiroit* novalia *par novales, mot peu poëtique*; & tenui avenâ, *par petit chalumeau, au lieu de leger.* Vous devez ſentir, M. que cette réponſe ne convient gueres, & même qu'elle n'a pas grand ſens. Car y a-t-il de la reſſemblance, entre ſes deux exemples & les miens? Y a-t-il une conſéquence à tirer des uns aux autres? Pour prouver que M. L. D. F. n'eſt pas litteral, comme il prétend l'être, je dis qu'il paſſe des phraſes entiéres, entre autres, deux que je cite. Pour prouver qu'il ne doit point être trop litteral, il rapporte deux mots, qui en effet, étant traduits trop litteralement, ne ſont pas bien. C'eſt dans ſa Lettre XDVII. que ſe trouve cette réponſe.

Je ne veux point, M. qu'il vous reſte de doute ſur l'eſpéce de crime que je fais au traducteur, de ne pas aſſés reſpecter ſon texte. Voyez s'il n'y auroit point dans l'endroit que je vais rapporter quelques mots *importants* de paſſés; quelques mots, *faiſant beauté ou image.*

Qualis conjectâ cerva ſagittâ,
Quam procul incautam nemora inter creſſia fixit,
Paſtor agens telis, liquitque volatile ferrum
Neſcius, &c. *v. 69. Lib. IV. Æneid.*

Telle une biche, dit M. L. D. F. *qu'un berger*

ger a blessée, sans le sçavoir, dans la forêt de Crete. Cherchez dans cette traduction ces mots, *conjectâ sagittâ, procul incautam, agens telis, liquit volatile ferrum.* Ils ne sont sûrement point traduits. Notre traducteur n'a-t-il donc point trouvé *de beauté & d'image*, dans un aussi grand nombre d'expressions qu'il a passées ? Il n'a pas consulté Lacerda sur cet endroit; cet Interprete y a vû plus de beauté que M. L. D. F.

Je ne parleraiplus d'omissions;j'ai suffisamment prouvé,ce me semble,ce que j'ai avancé à ce sujet.J'ajoûte seulement que M. L.D. F. a certains principes généraux, dont il est à craindre qu'il n'abuse pour se défendre. Quand on lui reproche sa prolixité, il a ses raisons; quand on lui parle de ses omissions, quelque considérables qu'elles soient, il a encore ses raisons; mais toutes raisons vagues & générales,qui ne peuvent plus servir, quand on en fait l'application. Il est descendu une fois dans le détail au sujet de *Catuli*; vous venez de voir comment il y a réussi.

Voici présentement quelques phrases françoises qui ne sont pas sans défaut. Je varie, comme vous voyez les espéces de fautes.

Variâ cupiens fastidia canâ
Vincere.

Au commencement du IV. Livre de l'Enéide, on lit cette phrase : La haute valeur & l'illustre naissance du Heros dont elle est

 éprise,

éprise, s'offre sans cesse à sa pensée; *son* image est profondément gravée dans *son* esprit. Il y a une équivoque dans ces deux *son*.

Dans un autre endroit, M. L. D. F. dit, *faire sortir le froment des entrailles de la terre*, pour exprimer *quærere sulcis herbam frumenti*. Il me semble que ce sont les métaux qu'on fait sortir des entrailles de la terre & non le bled. Le mot Latin *sulcis*, ne peut être rendu par *entrailles*. Mais je veux absolument finir ici mes réflexions critiques.

Au reste, M. tout ce que je viens de dire ne doit point trop diminuer votre estime pour le nouveau Virgile. Comme je pourrois écrire plusieurs lettres sur les défauts qui s'y trouvent, je suis persuadé que je remplirois aussi plusieurs lettres des avantages que cette nouvelle traduction a au-dessus des autres.

Vous penserez peut être qu'il seroit bon de faire part à M. L. D. F. de ces observations, afin de lui donner lieu de perfectionner son Virgile, mais je crois que ce seroit fort inutilement. Je lui ai proposé les difficultés que vous venez de lire, & plusieurs autres, il les a mal reçûës. C'est parler à un pere des défauts de son fils, que de lui parler des défauts de son Virgile. On voit la peine que cela lui fait, par ce qu'il dit d'injurieux à ceux qui enseignent dans les Colléges. Il donne assés à entendre que c'est de leur part qu'il appréhende des critiques; & il

il tâche de jetter en général du ridicule ſur leurs perſonnes, afin que le public ne faſſe pas grand cas de leur jugement particulier. *Une phraſe plate & ridicule*, dit-il, dans une de ſes feuilles, *qui leur paroît juſte & expreſſive par rapport à l'original, eſt celle à qui ſouvent ils donnent le prix.* Mais outre qu'il paroit par ces paroles, que M. L. D. F. n'invite pas à le critiquer, examinons un peu ſi elles ſont bien ſenſées. *Cette phraſe plate & ridicule, qui paroit aux gens de Collége juſte & expreſſive par rapport à l'original*, l'eſt-elle en effet? En ce cas, ces gens de Collége n'ont pas tort de donner le prix à une telle phraſe, préférablement à une autre, qui apparemment étant lâche & ſans juſteſſe, ne feroit qu'un élégant verbiage. Si cette phraſe *plate & ridicule* paroit ſeulement aux gens de Collége juſte & expreſſive, ſans l'être en effet, où eſt la juſtice, où eſt la politeſſe de ſuppoſer & de publier même, qu'une multitude de perſonnes manquent d'eſprit & de goût, au point de donner le prix *à une phraſe plate & ridicule, qui leur paroit juſte & expreſſive*, ſans l'être, préférablement, ſans doute, à une qui, outre qu'elle feroit juſte & expreſſive, feroit encore élégante, mais de l'élégance de laquelle ils ne s'appercevroient même pas?

Mais afin que vous ne doutiez pas que M.

L. D. F. n'entend nullement raillerie sur son Virgile, je vais vous transcrire ici une lettre, que j'ai reçûë de lui, en réponse à la plûpart des objections que vous venez de lire; elle ne me fait pas beaucoup d'honneur, mais comme vous sçavez à quoi vous en tenir sur mon compte, indépendamment de ce qu'en peut dire M. L. D. F. je ne vous en ferai point de mystére.

Je vous suis obligé, Monsieur, de vos réflexions sur ma traduction de Virgile. Je m'attens à une foule de pareilles critiques; je puis vous assûrer, & vous pouvez m'en croire, que vous êtes dans l'erreur, depuis le commencement de votre lettre jusqu'à la fin, parce que vous n'entendez point ce que c'est qu'une traduction fidéle & litterale. Il y paroît non-seulement par vos réflexions, mais encore par le jugement que vous portez sur de prétenduës omissions (nécessaires quelquefois, à cause du style de notre Langue,) & par le peu de connoissance que vous semblez avoir du goût de notre Langue, qui exige des équivalants. En suivant vos conseils, je serois barbare & ridicule. Vous dites que plusieurs personnes pensent comme vous, tantpis pour elles. Je prétends écrire, non pour le commun des gens de Collége, où le goût & l'esprit nt bien rares, & qui ne sçavent autre chose

que

que faire des Gloses pueriles & avilir tout ce qu'ils expliquent. Enfin, M. c'est comme cela, & non autrement, qu'il faut traduire; & jusques-ici, personne n'a eu la véritable idée de la traduction. Les pédants ont tout gâté, & la plûpart étant sans lumiéres & sans goût, ont rendu ridicules tous les Auteurs anciens par leurs imbecilles interprétations, leurs minucies & leur style misérable.

Le pensez-vous, M. que je sois dans l'erreur, depuis le commencement de ma lettre jusqu'à la fin? Ce que vous venez de lire est à peu près ce que contenoit cette lettre, dont parle M. L. D. F. *Il faut des équivalants dans notre Langue*, dit-il; *les omissions sont nécessaires.* Tous principes généraux, vrais en eux-mêmes, mais dont on peut abuser, & dont M. L. D. F. abuse en effet, comme cela se voit par l'examen & par l'application des principes à des exemples. Où est l'équivalant qu'il a mis pour *terrificos ciet mugitus*, pour ne citer que cet exemple? En faut-il mettre qui disent autre chose que le texte, comme dans *grandia sæpè quibus*, &c. & ainsi du reste? *Il seroit barbare & ridicule, s'il suivoit mes conseils.* Cela est dit en l'air. Je le défierois de démontrer par des preuves, qu'une telle conséquence résulte de tout ce que j'ai dit.

Quant

Quant à ce qu'il dit de désobligeant & même d'outrageant, contre les gens de Collége, soit dans ses lettres publiques, soit dans ses lettres privées, ce n'est pas mon affaire de démontrer combien cela est outré. Je dis seulement que je ne conçois pas comment il a pû manquer ainsi, sans sujet, à la politesse, & à la bienséance, & même à la bonne politique. M. Rollin étoit bien éloigné d'aller ainsi mal-à-propos choquer de front le genre humain.

Vous avez auprès de vous, quelques-uns de nos amis communs, je ne serois pas fâché que vous leur communicassiez cette lettre ; ils sont en état de raisonner sur ces matiéres. J'en dois voir quelqu'un incessamment, il m'apprendra ce que vous aurez pensé ensemble de mes remarques.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Voici encore une réflexion qu'il faut ajouter aux précédentes, & que j'ai oubliée. Je crois que M. L. D. F. auroit dû, lorsqu'il prend un sens different de celui qui a cours, en avertir dans une note ; rendre raison du changement, &c. Un exemple vous fera sentir cette nécessité. Ce vers 237. du commencement de l'Enéide, que Virgile met dans la bouche de Junon, parlant à Jupiter.

Cunctus ob Italiam terrarum clauditur orbis :

a été jusques ici expliqué ainsi : *Toute la terre est interdite aux Troyens, parce qu'ils ont dessein d'aller en Italie*; c'est-à-dire, si cela a besoin d'explication, que l'envie qu'ils ont d'aller en Italie, excite la colére de Junon contre eux, & que cette Déesse les persécute partout où ils vont. M. L. D. F. traduit : *Tous les chemins de l'Italie leur sont interdits.* J'ai beau examiner le Latin ; je n'y vois point ce sens de M. L. D. F. Je me suis accusé de peu de conception ; j'ai consulté d'autres personnes ; mais elles ne conçoivent pas, non plus que moi, pourquoi le traducteur a renoncé au sens reçû de tout le monde, pour en prendre un nouveau, qui est different du Latin. Si des notes sont nécessaires, c'est sûrement dans de semblables occasions.

Je viens de relire la fameuse description du Port de Carthage. C'est encore dans le premier Livre de l'Enéide. Je vous exhorte à avoir la curiosité de lire aussi la nouvelle traduction sur cet endroit ; vous verrez que M. L. D. F. l'a traduit comme s'il ne l'eut pas entendu.



LE

LE VOLEUR
AVERTI PAR UN DIEU.
FABLE imitée du Latin.

LEs gens qui font le métier dangereux,
Par qui Cartouche est devenu fameux,
Pour la plûpart ne sont, en fait de gîte,
Fort délicats. Un tel Homme dormant
Près d'un vieux Mur, en songe eut la visite
De certain Dieu, lequel, d'un ton pressant,
Lui dit. » Debout, debout ; fuis, au plus vîte
» Ce Mur qui va s'écrouler à l'instant.
L'avis du Dieu met la puce à l'oreille
De mon Dormeur, qui s'éveille en sursaut,
Et qui, docile à la voix qui l'éveille,
Hors du péril se tire d'un seul saut.
Avec fracas, le Mur tombe aussi-tôt.
» Ouf! qu'est-ceci ? . . Quoi ! tout mon corps frissonne !
» Quoi donc ! j'ai peur, dit le Drôle à part-soi !
» Parbleu, j'ai tort : l'affaire n'est que bonne ;
» Que dis-je ? elle est très flateuse pour moi.
» Voyez ! un Dieu me garde comme un Roi,
» Lorsque maint Fat sur mon compte blasonne !
» Cela n'est point si mauvais, par ma foi.
» Monsieur le Dieu, je vous rend mille graces.
» Honorez-moi souvent de vos sécours,
» Moi, qui suis né pour braver, tous les jours,

» Tant

» Tant de hasards, tant de dures menaces.
» J'ose, de plus, vous bien recommander
» Tous ceux qui, prêts à beaucoup hasarder,
» Auront le cœur de marcher sur mes traces.
Ayant fini cette belle Oraison ;
Par gratitude, il croit que c'est raison
De faire aussi les frais d'un sacrifice.
S'il immola Taureau, Bœuf ou Genisse,
Chévre ou Brebis, au Diantre qui le sçait.
Quoi que ce fût, toujours doit-on entendre
Qu'à mon Dévôt la Victime, en effet,
Ne coûta rien que la peine de prendre,
Et la frayeur d'être pris sur le fait.
La nuit suivante, avint que le même Homme,
Tout de nouveau dormant d'assés bon somme,
En songe encor revit le même Dieu,
Lequel lui dit : » Je sçais combien j'ai lieu
» De me loüer de ton gras sacrifice,
» De ta Priere, & de ton Grammerci ;
» Mais sçais-tu bien pourquoi j'ai fait l'office
» De t'avertir ? Ecoute ; le voici.
» Il ne m'a plû qu'un si galant compére,
» Sous un vieux Mur terminât sa carriére,
» Sans nul Témoins, hormis quelque Hibou ;
» Tu dois finir en grande compagnie,
» Par un trépas plus digne de ta vie.
» Je t'y reserve. Il t'attend ... Devine où ?

F. M. F.

ARREST

ARREST du Parlement, rendu en faveur de la Faculté de Médecine de Paris, contre la Communauté des Chirurgiens.

FAIT.

SUivant un ancien Usage, confirmé par l'Ordonnance de Blois, Art. 87. & par plusieurs Arrêts du Parlement, rendus en faveur de la Faculté de Médecine de Paris, contre la Communauté des Chirurgiens de de la même Ville, ces derniers ne peuvent recevoir aucun Aspirant à la Chirurgie, qu'il n'ait été examiné, en présence de quatre Docteurs en la Faculté de Médecine.

Cet Usage avoit été observé jusqu'à la Déclaration du Roi du 23. Avril 1743.

Par cette Déclaration, le Roi a ordonné qu'aucun de ceux qui se destinent à la Profession de Chirurgie, ne pourra à l'avenir être reçû Maître en Chirurgie, pour l'exercer dans Paris, s'il n'a obtenu le grade de Maître-ès-Arts dans quelqu'une des Universités du Royaume, à peine de nullité de sa Reception, au moyen de quoi, il est dit qu'ils joüiront des mêmes droits, honneurs & priviléges, dont les Chirurgiens de S. Côme étoient en possession, avant l'union du Corps des Barbiers, à celui des Chirurgiens

giens de Robbe-longue, qui avoit été ordonnée par les Lettres Patentes du mois de Mars 1656.

Depuis cette Déclaration, la Communauté des Chirurgiens a crû être dispensée d'appeller dorénavant les Médecins aux Examens & aux Receptions des Aspirans en Chirurgie.

Le 19. Mai 1743. le Doyen de la Faculté avoit été requis de venir assister le lendemain avec deux Docteurs en la maniére accoutumée, à la *Tentative* du nommé Berdolin; ils s'y présenterent; on leur dit que l'examen étoit remis à un autre jour; en effet, il ne se fit pas le jour indiqué, & le 29. du même mois, sans nouvelle convocation de la Faculté de Médecine, l'Aspirant fût examiné.

La Faculté de Médecine s'est pourvû en la Grand'Chambre du Parlement, où elle a demandé l'exécution des Arrêts de la Cour & de l'Art. 87. de l'Ordonnance de Blois; en conséquence qu'il seroit fait défenses à la Communauté des Maîtres Chirurgiens de procéder à aucun examen & reception des Aspirans à la Chirurgie, sans avoir appellé le Doyen de la Faculté de Médecine, qui se feroit accompagner de deux Docteurs, à peine de nullité des Actes; que les examens subis par les Aspirans, contre la dispo-

sition

sition des Réglemens, seroient déclarés nuls, & les Aspirans tenus d'en faire de nouveaux.

La Communauté des Chirurgiens soutenoit au contraire, que depuis la Déclaration du Roi du 23. Avril 1743. elle n'étoit plus obligée d'appeller les Médecins aux examens & receptions des Aspirans en Chirurgie.

Comme la discussion des Titres & des Moyens allegués de part & d'autre nous meneroit trop loin, nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires imprimés, qui ont été faits dans cette affaire, à laquelle le Public a paru s'intéresser.

La Cause ayant été plaidée pendant plusieurs Audiences, ausquelles il y a eu un grand concours de monde, il est intervenu Arrêt en l'Audience de la Grand'Chambre le 4. Septembre, sur les Conclusions de M. Joly de Fleury, premier Avocat Général, & après un Déliberé, qui a adjugé à la Faculté de Médecine ses Conclusions, & l'a maintenuë dans le droit d'assister aux examens & Receptions des Aspirans en Chirurgie, l'Arrêt a déclaré nuls les examens subis par les Aspirans, sans y avoir appellé les Médecins, suivant les Reglemens ; & a condamné la Communauté des Chirurgiens aux dépens envers la Faculté de Médecine, plaidant M. Buirette, pour la Faculté de Médecine, & M. Guéaux de Reverseau, pour la Communauté des Chirurgiens.

A

A M. BARON, le jeune, Docteur-Régent en la Faculté de Médecine de Paris.

STANCES sur l'obscurité de nos connoissances.

ETernel ennemi du repos des Humains,
Désir de tout connoître, imbécille manie ;
Jusques à quand, hélas ! passerons-nous la vie
A suivre tes pas incertains ?
Sans toi, sans tes attraits, un esprit de système
N'eût jamais égaré le Mortel curieux,
Et nous eussions vû l'homme à l'étude des Cieux
Préferer celle de lui-même.
Du moins si j'étois sûr qu'un jour, en te suivant,
L'aimable vérité brilleroit à ma vûë,
Je craindrois peu l'abord d'une route inconnuë ;
D'où je reviendrois plus sçavant.
Mais quoi ! si je parcours tous ces sages Antiques,
Qui, séduits par ta voix, suivoient tes étendarts ;
Ne vois-je pas l'erreur regner de toutes parts,
Dans leurs doutes philosophiques ?
La Terre, me dit l'un, stable sans fondement,
Voit le Soleil fournir sa course passagére ;
Non, répond Copernic, la Terre plus légere
Est plus propre à ce mouvement.
Descartes vient après. Des Corps Elémentaires,

Dans

Dans son cerveau rêveur bientôt sont enfantés ;
Il charme l'Univers, qui prend pour vérités
Ses Tourbillons imaginaires.
Dans le Cahos, dit-il, le Monde renfermé,
En sort, & se produit d'une maniere aisée ;
La matiére s'est muë & s'est pulvérisée,
Et voilà l'Univers formé.
Pour combattre René, (a) la jalouse Angleterre
Oppose son Newton aux Tourbillons François.
Mallebranche, Rohault, tonnent contre l'Anglois;
Pluche (b) à tous déclare la guerre.
Tu le vois, cher ami ; la contradiction
Regne dans les Ecrits de ces esprits sublimes ;
Veux-tu trouver le Vrai ? Laisse-là leurs maximes,
Pour lire ma conclusion.
Sur les choses d'enhaut, dans notre humeur altiére,
Quand nous voulons avoir un profane entretien,
Nous avons justement ce qu'il faut de lumiére
Pour voir que nous ne voyons rien.

Devaricourt, Avocat.

(a) *René Descartes.*

(b) *L'objet de l'Abbé Pluche, dans son second Tome de l'Histoire du Ciel, est de faire voir que tous les Philosophes sont opposés les uns aux autres, & qu'il faut recourir à Moyse pour trouver la vérité.*

RE'PONSE de M. Liger, *Commis au Bureau de la Guerre, à la lettre d'un Officier du Régiment de .... à M. D. L. R. au sujet des Elémens d'Euclide, inserée dans le Mercure de Septembre 1743. page 1982.*

SI les Elémens d'Euclide charment vos ennuis dans les voyages que vous faites, M. ce volume a cela de commun entre nous. Il a bien souvent accompagné mon oreiller, & fatigué mes bras dans mes promenades solitaires. Dès la premiere lecture que j'en ai faite, sa façon d'établir l'incommensurabilité m'a révolté contre ses principes ; plus je l'ai approfondie, plus j'ai reconnu que ce n'étoit qu'un Etre de raison. Quoique vous mettiez cette supposition dans le jour qui lui est le plus favorable, néanmoins vous ne pouvez disconvenir que ce Systême ne peut seulement pas acquérir en Géométrie le nom de conjecture. Je ne sçache pas qu'aucun Auteur l'ait démontrée ; l'autorité des Grands Hommes que vous citez, M. ne fait point voir que ce soit une vérité démontrée ; cela prouve seulement qu'ils l'ont reçûë & qu'ils ont mieux aimé suivre Euclide, que de le contester dans ce qu'il y a de moins vraisemblable au monde & de plus supposé.

Peut-

Peut-on s'imaginer que j'aye risqué de paroître en public, avant que de m'être bien éprouvé ? il y auroit trop d'imprudence de ma part, & je crois, qu'au moins, vous auriez dû rester dans le doute jusqu'après la lecture de ma seconde Partie, que je me propose de faire paroître dans peu; toutes les personnes qui me connoissent, sçavent que j'ai très-peu de tems à y donner; ne m'imputez donc point de n'avoir pas encore mis au jour les preuves que vous me demandez.

Comment prétendez-vous persuader qu'il y ait dans le monde deux lignes incommensurables, en donnant pour toute preuve de votre foi, qu'il peut y en avoir de telles, & que le côté d'un quarré avec sa diagonale, soient de ce nombre, sans l'avoir vû démontré? Un Géométre ne doit point croire, s'il ne voit, & vous croyez à Euclide sans qu'il vous démontre; vous convenez même que cette proposition ne se présente point sans nuages, & vous vous y soumettez sans les voir dissipés. Je vous supplie de m'en faire voir publiquement un exemple; vous me ferez un vrai plaisir, car je ne puis en concevoir, & je vous renvoye à ce que j'en ai dit dans ma lettre, à laquelle vous me faites l'honneur de répondre. Vous conviendrez, si vous avez fait l'opé-

ration

ration des quarrés dont vous parlez, que vous avés trouvé l'évanoüissement que j'ai annoté. Tout incroyable que paroisse être ce que j'ai dit d'un triangle, qui contient 72. en le présentant d'une façon, & 72. $\frac{1}{4}$ en le présentant d'une autre, ne laisse pas que de subsister réellement; c'est un Phénoméne de la Nature que j'ai découvert; je ne suis que l'auteur de la découverte; prenez-vous-en donc à la Nature, qui veut nous joüer tous de cette maniére, & montrez-moi que cela n'est pas; mais de me dire cela ne se peut, quand je l'exécute & vous aussi, sans pouvoir vous en empêcher dans l'exécution, je ne puis vous passer cela; il est vrai que la ruine de la Géometrie Algébrique ou Euclidienne en sera le résultat, & que cela met en jour le moyen de quarrer le cercle. Mais dois-je être blâmé d'enrichir les Géometres présens & à venir, des trésors cachés de la Géometrie? Puis-je empêcher que cela fasse voir des erreurs dans Euclide, & qu'il falloit s'y prendre autrement que lui, c'est-à-dire, comme je l'ai heureusement trouvé, pour acquerir la connoissance des Figures?

Vous dites, M. que si l'on faisoit sur la terre en grand les triangles en question, l'évanoüissement n'auroit pas lieu; qui vous empêche de le prouver? Vous niez que cela

puiſſe être, après l'avoir vû ſur le papier; faites-le, M. ſur une muraille ſpacieuſe & unie, & vous m'en direz des nouvelles.

Le côté 12. eſt à la diagonale 17. comme le côté 17. eſt à la diagonale 24. Je ne vous donne pas cela comme une régle générale, mais comme un fait particulier, & ce ſeroit être dans l'erreur, comme Pithagore, de croire que l'on a trouvé une régle générale, ſans exception, quand on a trouvé la valeur des trois côtés d'un triangle rectangle ſcaléne, comme le ſien, qui produit cette progreſſion 3. 4. :: 4. 5. Ici la ſomme des extrêmes eſt égale à celles des moyens, mais en les multipliant l'un par l'autre, vous aurez 15. & 16. En vérité, M. un Géometre attentif peut-il donner dans ce panneau? Ne voyez-vous pas que ce triangle eſt la moitié d'un quarré long & non d'un quarré parfait? Dans la précédente progreſſion, il s'agit du quarré parfait; la ſomme des extrêmes eſt 36. & celle des moyens 34. cela ne vous accommode pas; vous jurez par Euclide, que ces deux ſommes doivent être égales; & je vous dis, M. qu'il y auroit erreur, s'il y avoit égalité, parce qu'il ne s'agit pas d'un quarré long. Multipliez donc les extrêmes l'un par l'autre, vous aurez 288. & les moyens produiſent 289. ce qui eſt juſte, parce que le quarré double 288. en peut con-

contenir 289. en changeant sa construction naturelle: donc la difference est nécessaire en ce cas.

Le quarré 72. est au quarré 144. comme le quarré 288. est au quarré 576. Les côtés de ces quarrés font cette progression 8. ½. 12. :: 17. 24. Multipliez les extrêmes l'un par l'autre, vous aurez 204 & les moyens vous produiront la même somme. J'ignore quels calculs vous avez faits; mais ceux-ci me paroissent clairs, courts & décisifs. J'ai l'honneur d'être, M....

BOUQUET

*A Madame M*** le jour de sa fête, par M. D. L. P.*

PEut être attendiez-vous, adorable Climene,
Que ma main en ce jour pareroit votre sein
De lys, de roses, de jasmin,
De muguet, ou de marjolaine.
Mais pourquoi de ces fleurs emprunter le secours,
Tandis que sur vos pas, les Ris & les Amours
En font naître qui sont plus belles,
Plus durables, plus naturelles?
La Terre offre-t-elle des fleurs
Aussi brillantes, aussi vives,

Aussi simples, aussi naïves,
Que celles, qui sur vous étalent leurs couleurs ;
J'oserai toutefois, Climene, vous le dire,
Ces objets ne sont pas les objets que j'admire,
Souvent, ces dehors spécieux
Cet air aisé, ce doux sourire,
Sur le cœur n'ont aucun empire,
Et se bornent à plaire aux yeux.
Ce que je trouve en vous d'un prix inestimable,
Ce qui charme à la fois & mes yeux & mon cœur,
C'est cette égalité d'humeur,
C'est cet esprit bon, sociable,
Ce tendre attachement pour un époux aimable ;
Digne par son bonheur de faire des jaloux,
Comme par ses vertus il est digne de vous.

SE'ANCE PUBLIQUE de l'Académie Royale de Chirurgie, tenuë le 11. Juin dernier, à laquelle présida M. DE LA PEYRONIE, *Premier Chirurgien & Médecin Consultant du Roi.*

M. QUESNAY, *Secrétaire, fit l'ouverture de la Séance par le Discours suivant.*

L'Académie proposa pour le Sujet du Prix de l'année 1741, *de déterminer ce que c'est que résolutifs, d'expliquer leur maniére d'agir, de distinguer leur differentes especes, de marquer leur usage dans les maladies Chirurgicales.*

Ce

Ce Sujet ne fut pas assés approfondi, ni traité assés solidement dans les Mémoires que l'Académie reçût; elle se détermina à proposer une seconde fois la même matiére pour le Prix de cette année, & elle a eû la satisfaction de voir que ceux qui ont concouru, ont travaillé avec beaucoup d'application & d'ardeur à acquérir de nouvelles lumiéres sur un sujet si important. Les connoissances générales qui doivent conduire la recherche des qualités des Remédes, qui éclairent l'observation, qui aident à découvrir les causes des maladies, & les indications que ces causes fournissent, sont détaillées avec beaucoup de sçavoir & d'intelligence dans les Mémoires qui ont remporté le Prix. La pratique y est établie sur les préceptes & les observations des grands Maîtres. Nous ne pouvons pas cependant dissimuler que l'observation & les connoissances générales ne suffisent pas pour traiter à fond un sujet particulier. Les connoissances générales ou les connoissances des premiéres causes, ou des causes éloignées, sont absolument nécessaires; elles sont le flambeau qui doit nous éclairer dans les recherches des causes particuliéres ou immédiates, qui peuvent former la base de la doctrine que l'on entreprend d'établir ou d'éclaircir; sans ces connoissances particuliéres, qui sont fort étenduës, & qu'on ne peut puiser que dans la Nature même, on ne peut rien approfondir. C'est en vain que l'on tâche d'y suppléer par des vrai-semblances, par de purs raisonnemens, par des fictions ingénieuses, par des explications séduisantes; ces productions éblouissantes nous éloignent de la vérité, & nous égarent dans la pratique; ce n'est pas non plus par la seule voye de l'observation qu'on peut parvenir à la connoissance des causes particuliéres, qui peuvent porter de nouvelles lumiéres dans notre Art; l'observation est souvent

obſcure & équivoque ; elle nous jette preſque toujours dans l'erreur, lorſque nous la ſuivons aveuglément ; cependant l'obſervation eſt la ſource de nos connoiſſances, comme de nos erreurs, & le fondement de la pratique, ſans elle, l'art de guérir ne ſeroit qu'un art naiſſant, ou plûtôt un art, dont la ſpéculation feroit ſeulement entrevoir la poſſibilité. C'eſt même à l'obſervation ſeule que nous ſommes redevables de la connoiſſance des vertus des Remédes, mais leur uſage ou leur adminiſtration exige d'autres lumiéres.

Sans les découvertes Phyſiques, Chymiques, Anatomiques, ſur l'œconomie animale, ſur les cauſes des maladies, ſur la nature & l'opération des Remédes, on n'auroit que des idées vagues & confuſes ; on confondroit les guériſons que les Remédes opérent, avec celles qui ſont dûës uniquement à la Nature ; on leur attribuëroit ſouvent les accidens, qui ne ſont que des ſuites des maladies, & ſouvent auſſi on rapporteroit aux maladies les mauvais effets qu'ils cauſent; on s'abandonneroit aux préjugés que l'expérience inſpire, que les témoignages des Praticiens peuvent autoriſer, & que l'imagination & le pur raiſonnement favoriſent.

Il n'y a pas de Remédes dans la Chirurgie plus variés, plus étendus, plus difficiles à déterminer & à démêler, que les Réſolutifs ; ſelon quelques-uns, ce ſont des Remédes chauds, qui ſubtiliſent les humeurs extravaſées dans une partie, & qui les font évaporer à travers la peau. Selon d'autres, ce ſont des Remédes chauds, propres à diſſiper les obſtructions, qui bouchent les vaiſſeaux, & arrêtent le cours des humeurs ; tous les regardent comme des Remédes chauds, & aucun ne détermine, ou ne marque en quoi conſiſte la chaleur qu'on attribuë à ces Remédes.

Les

Les croit-on chauds, parce qu'on a pensé qu'ils atténuent & subtilisent les humeurs, en agissant immédiatement sur elles? N'y a-t'il pas aussi des Remédes froids, qui ont la même propriété, & tous les Résolutifs l'ont-ils? Cependant tous les Résolutifs ont été mis dans tous les tems au rang des Remédes chauds par tous les Praticiens, parce qu'ils excitent de la chaleur dans les parties, sur lesquelles on les applique. C'est donc cette propriété & celle de résoudre, ou de déplacer les humeurs arrêtées dans une partie, qui distinguent ce genre de topiques d'avec les autres; il faut sçavoir en quoi consistent ces proprietés, & il faut, de plus, remarquer que le nom de *Résolution* a une signification beaucoup plus étenduë que celui de *Résolutifs*.

La Résolution est la guérison d'une tumeur ou d'un engorgement, causé par des humeurs arrêtées dans une partie, guérison, qui dans les simples tumeurs, s'opére insensiblement par la transpiration, par le déplacement de l'humeur arrêtée, sans que cette humeur cause dans la partie aucune division, ni aucun désordre remarquable, & qui dans les tumeurs avec playe, ou autre division, s'opére souvent par l'évacuation qui se fait peu à peu par les vaisseaux ouverts; or, les Remédes chauds, que l'on a appellé Résolutifs, ne sont pas les seuls Remédes qui peuvent procurer cette sorte de guérison; on l'obtient souvent par le secours des Remédes froids, qu'on a nommé *Répercussifs*. Tous les Remédes, qui procurent la résolution, ne sont donc pas renfermés sous le genre des Remédes que l'on a appellé Résolutifs; en effet, il n'y a que ceux-ci, qui, rigoureusement parlant, opérent la résolution; les autres ne font que la procurer, ou la faciliter; il faut avoir la même idée de ces remédes que l'on a des Bains, qui peuvent procurer ou faciliter la purgation, &

qu'on ne confond pas néanmoins avec les Remédes purgatifs.

En quoi consiste donc la vertu ou l'opération des Remédes chauds, qui opérent la résolution ? C'est ce que l'Académie auroit desiré qu'on eût déterminé exactement ; car ce n'est que par l'action particuliére de ces Remédes qu'on peut les distinguer des autres, qui peuvent guérir aussi par la voye de la résolution ; or ce n'est pas, comme nous l'avons déja remarqué, par leur vertu atténuante ou dissolvante, qu'on doit les distinguer, non-seulement parce qu'une partie des autres Remédes qui procurent la résolution, sont dissolvans ou atténuans, mais parce que la plûpart des résolutifs n'ont pas cette vertu ; celle qu'ils ont d'échauffer, est généralement reconnuë ; elle est commune à tous les résolutifs ; ainsi tout Reméde extérieur, ou tout topique chaud, est résolutif, & tout résolutif est chaud ; c'est donc la proprieté qu'ont les résolutifs d'échauffer, qui caractérise ce genre de Remédes.

Pour connoître les résolutifs & pour expliquer leur maniére d'agir, il faut donc examiner ce que c'est que cette proprieté. Comment un résolutif cause-t'il de la chaleur dans une partie ? Y porte-t'il cette chaleur, ou l'excite-t'il par son action sur la partie ? S'il y portoit la chaleur, il échaufferoit également une partie vivante & une partie morte, sur lesquelles il seroit appliqué ; or les Remédes résolutifs ne causent point de chaleur dans une partie où la vie est éteinte ; ce n'est donc que par la vie, c'est-à-dire, par l'action organique des vaisseaux, qui composent nos parties, qu'ils y font naître la chaleur, ou le mouvement dans lequel consiste cette qualité ; c'est donc en excitant le jeu des vaisseaux que ces Remédes échauffent & qu'ils opérent la résolution, c'est à dire, qu'il déplacent l'humeur,

meur, qu'ils en procurent l'évacuation, ou qu'ils rétablissent son mouvement de circulation, en excitant l'action des vaisseaux où elle séjourne.

Mais il n'y a aucun de ces Remédes, qui soit simplement résolutif ou stimulant; ils réünissent tous des qualités differentes, qui diversifient & modifient leur action. Il faudroit donc reconnoître autant d'especes de résolutifs qu'il y a de Remédes differens, qui avec leur qualité stimulante, en possedent d'autres, ausquelles on doit faire attention dans l'usage des résolutifs; car ce sont ces qualités qui doivent en régler le choix, suivant les indications que présentent les maladies, qui peuvent être terminées par le secours de ces Remédes.

Cependant on peut quelquefois envisager les Remédes résolutifs comme simplement stimulans; parce qu'il y a des cas où une maladie n'offre d'autre indication que le déplacement de l'humeur arrêtée, & alors il suffit qu'il ne se trouve point dans ces Remédes des qualités qui ne s'opposent pas à leur vertu résolutive. On doit seulement avoir attention de choisir ceux qui ont le degré d'activité nécessaire, pour obtenir l'effet que l'on a en vûë.

Les Anciens se sont fort appliqués à découvrir par l'observation, les differens degrés de chaleur ou d'activité des Remédes résolutifs; l'observation est en effet la seule voye, qui peut conduire à cette connoissance; ce sont donc les Praticiens, qui dans tous les tems se sont attachés à connoître la force de ces Remédes, qu'il faut consulter; leur doctrine est le fruit d'une expérience de beaucoup de siécles. Elle peut seule, quoique peut-être encore fort imparfaite, nous instruire sur le degré de force de la qualité échauffante de chaque résolutif.

Mais les cas où l'on peut n'envisager que cette qualité dans la cure des maladies, qui exigent les

D v résolu-

résolutifs, font fort rares ; les maladies présentent presque toujours differentes indications à remplir, & ce sont ces indications qui doivent nous conduire dans le choix des differens genres de résolutifs, que nous devons employer ; ces genres peuvent se réduire à douze, en se réglant sur les principales qualités qui les diversifient, & qui établissent entre eux des differences essentielles. Nous allons donner une légere idée de ces diverses classes de résolutifs, afin de faire entrevoir l'étenduë de cette matiére, & des connoissances qu'il faut rassembler pour l'approfondir.

Les differentes qualités, que réünissent les Remédes chauds, nous fournissent des *résolutifs fortifians*, des *résolutifs raffermissans*, des *résolutifs relâchans*, des *résolutifs émolliens*, des *résolutifs dissolvans*, des *résolutifs coagulans*, des *résolutifs antiputrides*, des *résolutifs diaphoretiques*, des *résolutifs déterfifs*, des *résolutifs irritans*; & des *résolutifs anodins*.

Les *résolutifs fortifians*, sont ceux qui non seulement excitent & hâtent l'action organique des vaisseaux, mais qui, de plus, la raniment, & la vivifient, lorsqu'elle est foible, languissante, ou en partie éteinte. Les Remédes qui ont la proprieté d'exciter l'action des vaisseaux, de la rendre plus fréquente, n'ont pas toujours celle de la fortifier, lorsqu'elle est trop débile ; ils réünissent même souvent d'autres vertus qui peuvent la débiliter davantage ; ainsi il ne suffit pas de recourir à un Remédé purement stimulant, lorsqu'il est nécessaire d'exciter & de ranimer l'action organique des vaisseaux ; il faut qu'il soit tout ensemble stimulant & fortifiant ; ces qualités se trouvent dans les substances qui abondent en huiles subtiles & aromatiques, ou en huiles alkoolisées par la fermentation ; ce genre de resolutifs convient particuliérement dans les grandes contusions,

tusions, où l'action organique des parties froissées est fort affoiblie ; dans les dispositions gangreneuses qui dépendent d'humeurs vicieuses dont la malignité tend à éteindre le principe vital ; dans les oedemes habituelles, où l'action organique des parties engorgées est trop languissante.

Les *résolutifs raffermissans* excitent l'action des solides, & resserrent en même-tems leur propre substance, qui est trop relâchée, & dont le ressort est trop affoibli ; tels sont la plûpart des Remédes dessicatifs & des Remédes astringens chauds, qu'ils ne faut pas confondre avec les répercussifs ou astringens froids ; ces Remédes sont indiqués, lorsque les parties sont abbreuvées de sucs qui les relâchent, & les jettent dans l'atonie ; mais on doit être attentif à distinguer cette atonie, ou cette débilité du ressort des parties, d'avec la débilité de l'action organique, car ces deux sortes de débilités exigent comme nous venons de le remarquer, des Remédes differens, lorsqu'elles existent séparément, ce qui arrive souvent, ou des Remédes composés des uns & des autres, lorqu'elles se trouvent ensemble.

Les *résolutifs relâchans* different des autres Remédes relâchans, en ce qu'ils sont chauds, ou stimulans, & que dans le même tems qu'ils relâchent les parties trop tenduës, ils opérent la résolution des humeurs arrêtées dans ces parties ; ces deux proprietés se trouvent dans les substances aqueuses, grasses, ou huileuses, fournies de principes actifs ; ce genre de résolutif convient, lorsque quelqu'irritation cause dans les vaisseaux des froncemens, qui y arrêtent le mouvement de la circulation, ou occasionnent dans les parties nerveuses, membraneuses, tendineuses, aponevrotiques, des tensions, & des étranglemens qui causent & entretiennent des engorgemens.

Les *résolutifs émolliens*, pénetrent & détrempent peu à peu les sucs arrêtés & endurcis, & sollicitent doucement les vaisseaux à se débarrasser de ces sucs, à mesure qu'ils reprennent leur fluidité; telles sont les eaux thermales ou chargées de soufre minéral; les Plantes mucilagineuses, que les Anciens ont mis au rang des Remédes chauds; ces résolutifs sont employés pour amollir & résoudre les schirres & les tumeurs dures, mais ils ne peuvent réüssir, que quand la vie ou l'action organique des vaisseaux n'est pas éteinte, & qu'elle est encore suffisante pour aider l'opération de ces Remedes, & pour déplacer les sucs arrêtés.

Les *ré olutifs dissolvans* ou atténuans, divisent & subtilisent les sucs épaissis & arrêtés dans une partie; ils agissent par des particules métalliques, ou par des sels qui sont mis en mouvement par l'action organique des vaisseaux, & qui excitent eux-mêmes cette action, d'où dépend, du moins en partie, leur activité. Tels sont le Mercure, & la plûpart des Sels neutres, particuliérement le Sel Armoniac; telles sont aussi les huiles volatiles, unies à des Sels fort actifs, comme dans les Plantes carminatives, qui dissolvent les sucs pituiteux & glutineux, rarefiés par un air élastique, que ces sucs retiennent. Ce genre de résolutif renferme, comme on vient de le remarquer, des Remédes de differens genres, ainsi ils peuvent convenir à plusieurs especes de maladies.

Les *résolutifs coagulans* possedent deux proprietés qui paroissent fort opposées; celle d'épaissir les humeurs qui séjournent dans une partie, & celle de les résoudre. Cependant elles se trouvent réunies dans les résolutifs qui abondent en huile Balsamique & aromatique, comme dans l'huile de Thérébentine & dans les autres huiles essentielles de ce genre, ou en huiles alkoolisées par la fermentation, comme

dans

dans l'Esprit de vin, dans l'Eau de vie & dans les autres Liqueurs vineuses; ces Remédes conviennent dans les cas où les sucs sont dissouts, particulierement dans les suppurations & dans ces gangrenes humides, où la dissolution des humeurs arrêtées est à craindre.

Les *résolutifs antiputrides*, sont presque tous ou coagulans, ou dissolvans, l'usage des uns & des autres doit être dirigé, selon les indications qui accompagnent celle que présente la putréfaction, à laquelle nous voulons nous opposer.

Les coagulans sont les mêmes que ceux du genre précédent; ils conviennent lorsque la pourriture s'empare des humeurs arrêtées & les fait tomber en dissolution, comme dans les gangrenes humides & dans les ulcéres putrides. Les autres résolutifs antiputrides, c'est-à-dire, les dissolvans, se trouvent dans les Sels neutres que nous avons placés sous le genre des résolutifs dissolvans; ils sont indiqués dans les grandes contusions où il y a beaucoup de sang coagulé, auquel il faut donner de la fluidité, pour en faciliter l'écoulement avant qu'il se corrompe, & qu'il attire la gangrene dans la partie contuse. Les acides délayé sont aussi des dissolvans, qui s'opposent à la pourriture, mais la plûpart sont rafraîchissans, astringens, ainsi nous ne pouvons pas les placer au rang des résolutifs.

Les *résolutifs diaphoretiques* agissent principalement sur les vaisseaux excrétoires de la peau, avec lesquels ils paroissent avoir plus de rapport que les autres résolutifs. En excitant l'action de ces vaisseaux, ils mettent en mouvement les humeurs qui y sont retenuës, & en procurent l'évacuation. L'expérience a fait remarquer cette proprieté dans les fleurs de Cammomille, de Melilot, dans les feüilles & les fleurs de Sureau, dans celles d'Hiéble, dans les

les feüilles de Bouleau, &c. Ces Remédes sont employés dans les Eréſipéles oedemateux, dans les oedemes & dans les autres maladies où il eſt néceſſaire de procurer l'évacuation des ſucs qui ſejournent dans quelque partie, & qui ſont diſpoſés à être expulſés par la tranſpiration.

Les *réſolutifs déterſifs* ou *vulnéraires* procurent l'évacuation des ſucs qui croupiſſent dans les chairs des playes & des ulcéres. Preſque tous les Remédes qu'on appelle déterſifs, ſont réſolutifs. C'eſt en excitant l'action des petits vaiſſeaux qu'ils nettoyent & débarraſſent les chairs des ſucs qui les relâchent, qui affoibliſſent leur action organique, qui les rendent baveuſes & mauvaiſes. Les Plantes qui ont beaucoup de ſaveur, qui abondent en Sels eſſentiels, ſont preſque toutes réſolutives vulneraires. Les Minéraux un peu chargés de parties ſalines, nous fourniſſent auſſi beaucoup de Remédes de ce genre.

Les *r ſolutifs irritans* déterminent vers la peau, par l'irritation qu'ils y cauſent, le cours des ſucs que l'on veut déplacer & évacuer; c'eſt dans cette vûë qu'on a recours aux ſinapiſmes, aux rubéfians, aux véſicatoires, &c.

Les *réſolutifs anodins* excitent l'action des vaiſſeaux & rendent en même tems les parties nerveuſes, deſtinées au ſentiment, moins ſenſibles & moins ſuſceptibles d'irritations; telles ſont les Plantes qui ont une odeur douce & ſuave, comme le Safran, le Mélilot, la Camomille, le Camphre, &c. & celles qui ont une odeur douce, légérement fœtide & aſſoupiſſante, comme les fleurs de Sureau, d'Hieble, de la Camomille puante, & ſemblables. Ces Remédes ſont indiqués dans les cas où il y a des ſucs irritans à réſoudre, & des douleurs à calmer.

Cette diviſion quoiqu'un peu étenduë, ne donne qu'une

qu'une idée fort vague des résolutifs. En distinguant ici leurs genres, nous n'avons fait qu'ébaucher la matiére ; il n'est pas aussi aisé de démêler les espéces qui sont renfermées sous chaque genre, & il est plus difficile encore de déterminer les qualités des Remédes qui appartiennent à chaque espéce ; on ne peut y parvenir que par un assemblage immense de faits & de connoissances de divers genres. Il faut consulter toutes les Observations des grands Maîtres, examiner les differens degrés de force des Remédes chauds ; chercher dans la saveur, dans les odeurs, dans les principes de ces Remédes, les differences essentielles qui les caractérisent, qui les distinguent les uns des autres ; trouver les rapports qui les ramenent à la classe, ou à l'espéce à laquelle ils appartiennent.

De-là, on doit passer aux maladies ausquelles ils conviennent ; elles exigent une étude & des recherches fort étenduës. Il faut distinguer leurs espéces, leurs causes, leurs tems, leurs accidens, leurs complications ; saisir exactement toutes les indications qu'elles présentent ; régler sur ces indications l'usage de chaque genre, ou de chaque espéce de résolutifs ; prescrire les differens mêlanges nécessaires, pour modifier ces Remédes, selon les differentes indications que l'on a à remplir en même-tems, dans chaque maladie ; choisir les formules les plus usitées dans la pratique, & les plus recommandées par les grands Maîtres ; les placer avec discernement, selon l'état de la maladie, le tems, & les circonstances où elles doivent être employées. Toutes ces recherches sont aussi intéressantes qu'elles sont étenduës ; elles n'ont pour objet que des découvertes précieuses, ausquelles on ne peut parvenir que par une longue étude, & par un grand nombre d'expériences.

L'Académie

L'Académie, qui envisage tout le travail qu'exige une matiére si vaste & si difficile, se contente des connoissances que les sçavans Auteurs des Mémoires, qui ont remporté le Prix, ont rassemblées; elle est trés-satisfaite des efforts & du zéle avec lesquels ils se sont appliqués à remplir ses vûës; son intention principale est d'engager les Chirurgiens à travailler sur des matiéres qui ont été jusqu'à présent un peu trop négligées; les connoissances qu'on peut y acquérir, sont non-seulement nécessaires, pour assurer le succès des opérations, mais encore pour les moins multiplier; c'est l'objet qui lui paroît aujourd'hui le plus pressant, le plus digne de son attention; elle espere que ceux qui ont fourni des Mémoires sur les differens Remédes qu'elle à proposés pour les Sujets du Prix, porteront plus loin leurs travaux, & qu'elle recevra sur cette matiére des Mémoires qui mériteront d'être donnés au Public.

Les Mémoires qui ont parû entrer le plus dans les vûës de l'Académie, & à qui elle a crû devoir partager le Prix qui est double, sont le Mémoire N°. 6. qui a pour Devise, *Pro aptatu non tetigi intricatam elaboratæ Resolutionis calcem.* Ce Mémoire est de M. *Pontier*, Chirurgien, & Lieutenant de M. le Premier Chirurgien du Roi, à Aix, en Provence; & le Mémoire N°. 5 qui se termine par ces mots, *Quæ sunt igitur epularum, aut ludorum, aut scortorum voluptates cum his voluptatibus comparandæ? Cicero in Catone*; celui ci est de M. *Hugon*, fils, Chirurgien dans le grand Hôtel Dieu de Lyon. Et elle a trouvé que de tous les autres Ouvrages qui ont mérité d'être admis au concours, le Mémoire N°. 3. a le plus approché de ceux qui ont remporté le Prix; ce Mémoire a pour Devise, *Essai d'un Garçon Chirurgien de Province*; il est de M. *Mopilier*, le jeune, Chirurgien à Angers.

L'A-

La même Académie, depuis sa derniére Assemblée publique, a perdu M. *de Volpelieres*, Licencié en Médecine, Chirurgien de Beaucaire, Lithotomiste, Pensionnaire de la même Ville, Chirurgien Major du Régiment des Dragons de la Suze, & Associé Correspondant de l'Académie, mort à l'armée de Baviére. M. *de Volpelieres* avoit un zéle très marqué pour sa profession; avant & depuis son association à l'Académie, il avoit fourni à la Compagnie un grand nombre de Mémoires, & d'Observations très curieuses, & très intéressantes pour la pratique: la mort de cet habile Praticien, fait perdre à la Compagnie d'excellens morceaux de Théorie pratique, qu'il avoit projetté de travailler, quand le retour de la paix lui auroit laissé le tems nécessaire & suffisant pour méditer ces sujets, où il auroit employé les matériaux que sa pratique militaire lui fournissoit abondamment.

L'Académie, depuis la séance publique de l'année derniére, a élû pour Associés correspondans, Regnicoles.

M. *Collin de la Croix*, ancien Chirurgien Major du Régiment des Dragons d'Orléans, Chirurgien Major de l'Hôpital Royal & Militaire de Phalsbourg, & Médecin du même Hôpital.

M. *Serres*, Chirurgien à Montpellier, Démonstrateur Royal, Chirurgien Aide-Major de l'Hôpital Général & de l'Hôtel-Dieu de S. Eloy de la même Ville.

M. *Medalon*, Docteur en Médecine, Médecin des Camps & Armées du Roi, & Membre de la Société Académique des Arts. M. Medalon est celui qui a gagné le premier Prix de l'Académie en 1733.

M. *Alary*, Maître ès Arts, Chirurgien à Versailles, Lieutenant de M. le Premier Chirurgien du Roi; Chirurgien major de l'Infirmerie Royale, & de

de l'Hôpital de la Charité de la même Ville : M. Alary a remporté l'année derniére le premier Prix, sur le sujet des Remédes repercussifs.

M. *Lamoryer*, Maître-ès-Arts, Chirurgien à Montpellier, Professeur & Démonstrateur Royal en Chirurgie, Chirurgien Major de l'Hôtel Dieu de S. Eloy, & Membre de l'Académie Royale des Sciences de la même Ville.

L'Académie s'est aggrégé pour Associé Etranger, M. *Grace*, Maître Chirurgien, Docteur en Médecine à Dublin, en Irlande, & l'un des Chirurgiens de l'Hôpital de la Charité de la même Ville.

L'Académie, en nommant ces illustres Professeurs, fait connoître en même tems le désir & l'esperance qu'elle a de perfectionner de plus en plus par le concours des lumiéres & des observations, la pratique de l'Art dont elle fait son objet.

M. *Petit* lût ensuite un Mémoire sur les ulcéres variqueux.

Il n'est pas étonnant, dit-il, que les varices s'opposent à la guerison d'un ulcére, puisqu'elles en sont souvent les causes immédiates, & qu'elles interrompent toujours le cours naturel du sang & de la limphe : aussi la premiére intention que l'on doit avoir dans la cure des ulcéres variqueux, c'est de détruire les varices, s'il est possible ; ou si cela ne se peut, de les rendre moins contraires. Pour parvenir à l'une ou l'autre de ces fins, il faut connoître la cause qui produit ou entretient les varices, & les progrès de cette cause, c'est à dire, l'état actuel où se trouvent les veines variqueuses.

A l'égard des causes qui peuvent produire les varices, il est clair que tout ce qui s'oppose à l'ascension du sang dans les veines, doit en être la principale : aussi voit-on que les personnes sujettes à cette maladie, sont particuliérement les femmes qui

ont

ont eu de fréquentes grossesses, les personnes qui sont long-tems de bout, & presque toutes celles qui ont la mauvaise habitude de serrer leurs jarretieres. Dans tous ces cas, le sang qui remonte difficilement par les veines, les remplit & les dilate; leurs membranes résistent quelque tems, mais à la fin elles obéissent, perdent leur ressort, & leur dilatation excessive produit les varices.

Dans cet état, le sang peut encore couler dans les veines, mais il y coule avec tant de lenteur, qu'à la fin il s'y épaissit & s'y coagule; alors les varices ne sont plus, comme auparavant, molles, & obéissantes au toucher; un bandage légérement compressif les vüidoit facilement, & faisoit reprendre au sang son cours naturel, mais depuis sa coagulation dans la varice, il y est stagnant, & le caillot qui s'y forme, parvient à boucher le tronc de la veine; le sang qui aborde, ne pouvant plus y passer, se fait des routes dans les vaisseaux collateraux; il les dilate, les rend variqueux, & les varices qui se forment dans ceux ci, les bouchent au point de refuser le passage du sang des vaisseaux, qui leur sont subalternes; c'est ainsi que les varices se multiplient, & que, jusqu'aux capillaires, toutes les veines deviennent de proche en proche, & par dégrès plus ou moins variqueuses.

La tention douloureuse, l'inflammation & la fiévre surviennent; la suppuration, & même les abscès gangreneux en sont quelquefois les suites; mais le plus souvent la maladie ne parviendroit pas à ce point, sans la négligence du malade, ou celle de ceux qui le gouvernent; elle n'y parvient même que par dégrès.

Sitôt que le tronc des vaisseaux est entiérement bouché par le premier caillot, le sang qui remonte par les branches, se coagule, à mesure qu'il arrive; la tumeur augmente & devient plus dure; elle n'est

pas encore bien douloureuſe, ſi ce n'eſt quand on la preſſe ; elle n'obéit preſque point au toucher dans les premiers jours, mais peu à peu elle devient molle à ſa circonference, & à travers de cette molleſſe, on ſent encore le caillot, plus petit à la vérité, mais plus dur qu'il n'étoit, parce que la ſérosité s'en eſt ſéparée ; c'eſt cette ſérosité qui fait la molleſſe ; elle entoure le caillot, & toujours renfermée avec lui dans la cavité du vaiſſeau, on apperçoit au toucher une fluctuation qui en imposeroit à ceux, qui ne ſeroient pas inſtruits de cette circonſtance ; j'en ai vû que l'on avoit ouvertes, croyant ouvrir un abſcès ; quoique ce ſoit une erreur, ce n'eſt pas toujours un mal, parce que la ſérosité ſanguinolente, qui en ſort, quoiqu'en médiocre quantité, débarraſſe & ſoulage d'autant la partie ; de plus, ſi le caillot ſe préſente à l'ouverture que l'on a faite, & ſi cette ouverture eſt aſſés grande pour qu'on puiſſe le tirer, il peut arriver qu'on débouche le tronc de la veine variqueuſe, & même l'embouchure de pluſieurs vaiſſeaux qui s'y viennent décharger, ce qui opére un ſoulagement conſidérable.

Lorſque je dis que l'ouverture des varices, dans le cas que je viens de propoſer, n'eſt pas un mal, je ſuppoſe que tout le ſang qu'elle fournit, s'évacuë au-dehors ; car cette évacuation ne peut être que favorable ; au lieu que ſi tout le ſang, ou une partie, ſe gliſſoit ſous la peau, la maladie ſeroit fâcheuſe ; ce que je dis eſt fondé ſur pluſieurs obſervations, que je vais rapporter, ſans leſquelles je ne me ſerois peut-être pas enhardi à ouvrir les varices, comme je le pratique depuis long tems avec ſuccès, de la maniére que je dirai ci-après.

Les ſujets ſur leſquels j'ai eu le plus d'occaſions de pratiquer cette opération, ſont les femmes qui

font

ſont beaucoup d'enfans, & qui les font fort proche les uns des autres ; celles, qui outre cela, ſont aſſujeties à des corvées, & à des travaux pénibles ; telles que ſont les femmes des halles, les blanchiſſeuſes, & pluſieurs autres, qui n'ont pas le moyen de ſe ménager pendant leur groſſeſſe; ayant les jambes expoſées à l'humidité, & au froid, le ſang s'épaiſſit dans leurs veines ; étant preſque toujours debout, le ſang monte difficilement contre ſon poids ; enfin étant enceintes, l'enfant péſe ſur le tronc des veines iliaques; il les comprime; il fait à leur égard, ce que la ligature fait dans la ſaignée. Que de cauſes capables de ralentir le ſang, de gonfler & de dilater les veines ! Mais ſi l'on ajoûte à ces cauſes, les efforts que ces pauvres femmes ſont obligées de faire dans le tems même que leurs jambes ſont gorgées, & leurs varices pleines & prêtes à créver, on ne s'étonnera pas ſi elles crévent effectivement, & ſi la peau même ſe perce : j'ai obſervé l'un & l'autre preſque dans les mêmes circonſtances.

Une femme de trente ans, à ſa ſeptiéme groſſeſſe, portant un fardeau de linge mouillé, de la riviére à ſon logis, ſe ſentit tout à coup la jambe droite mouillée d'une liqueur chaude ; elle crût d'abord que c'étoit de l'urine, parce que depuis quelques jours, elle en avoit pluſieurs fois rendu involontairement ; ce qui arrive aſſés ſouvent aux femmes qui ſont prêtes d'accoucher : étant de retour chés elle, on s'apperçût qu'elle perdoit ſon ſang ; on la déchauſſa, & l'on trouva en effet beaucoup de ſang caillé entre ſon bas & ſa jambe ; tout le ſoulier en étoit plein ; cependant on eût peine à trouver l'ouverture de la peau, par laquelle le ſang s'étoit écoulé ; j'allai voir cette pauvre femme, je lui fis envelopper la jambe avec des compreſſes trempées dans le vin, & lui conſeillai de garder le lit ; peu de jours

après,

après, elle accoucha heureusement à terme, & se releva au bout de huit jours, ne se ressentant point de ses varices.

Ce fait, qui prouve que dans certaines circonstances, l'ouverture des varices n'est pas dangereuse, donne occasion de reflechir sur quelques Phénoménes, qu'il est utile d'expliquer; premiérement, pourquoi l'ouverture, par laquelle tant de sang s'étoit écoulé, fût-elle à peine apperçûë, lorsqu'on eût nettoyé la jambe de la malade? Secondement, pourquoi cette femme, malgré une perte de sang si considérable n'eût aucune foiblesse, & porta son fardeau au cinquiéme étage, avec toute la vigueur qu'elle pouvoit avoir ci-devant? Troisiémement, enfin, pourquoi le sang a percé la veine & la peau ensemble, au lieu de ne percer que la veine, & se répandre dans les cellules des graisses, comme il paroît que naturellement cela devoit arriver, & que cela arrive effectivement, toutes les fois qu'une veine variqueuse se créve sous la peau? On sçait qu'alors le sang s'épanche dans les corps graisseux; il s'étend plus loin; la peau devient brune; l'échimose est long-tems à se dissiper, & se termine quelquefois en pourriture.

Explication du premier Phénoméne.

L'ouverture de la peau fut à peine apperçûë; cependant, on ne sçauroit douter qu'elle ne fut très-grande, dans l'instant que la veine variqueuse fut crévée, puisqu'en peu de tems, il en étoit sorti une quantité de sang très-considérable; mais cette ouverture a dû se retrecir, & se réduire à peu de choses, parce que quand les varices ont été vuidées, les parois de la veine & les bords de la rupture de la peau se sont rapprochés.

Expli-

Explication du second Phénoméne.

Si la quantité de ſang, qui ſortit des varices ne diminua point les forces de cette femme, c'eſt parce que le ſang qu'elle perdit n'étoit, pour ainſi dire, pas tiré de la maſſe; il étoit renfermé dans les veines variqueuſes, hors des voies de la circulation, & abſolument inutile aux fonctions actuelles; il eſt étonnant combien l'on peut tirer de ſang des jambes variqueuſes, ſans que les malades s'affoibliſſent: j'en ai tiré juſqu'à deux & trois livres, ſans cauſer la moindre foibleſſe.

Explication du troiſiéme Phénoméne.

Mais eſt-il auſſi aiſé d'expliquer pourquoi le ſang a percé, non-ſeulement la veine variqueuſe, mais encore la peau qui la recouvre, ſans qu'il s'en ſoit épanché une ſeule goute dans les cellules des graiſſes, & ſans cauſer la moindre échimoſe? Ce fait, il faut l'avoüer, eſt difficile à comprendre, ſurtout quand on le compare à d'autres faits, où le contraire arrive. Dans la ſaignée, par exemple, ne voit-on, pas que quand l'ouverture de la peau eſt trop petite, ou qu'elle ne ſe trouve pas vis-à-vis de celle du vaiſſeau, le ſang ſort mal, ou ne ſort point? Il ſe gliſſe ſous la peau; il fait un trombus, & forme un échimoſe. Quand on veut tirer du ſang une ſeconde fois par la même ouverture, n'a-t-on pas éprouvé que malgré les précautions preſcrites par l'Art, qui ſont de faire une grande ouverture, & de frotter la compreſſe de quelque corps gras, pour empêcher la réunion de la peau; n'a-t-on pas éprouvé, dis-je, que malgré ces précautions, le ſang, au lieu de ſortir par l'ouverture de la peau, ſe gliſſe quelquefois,

&

& s'épanche dans les cellules des graisses ?

Le sang des veines variqueuses a donc percé la veine & la peau ensemble, avec plus de facilité que la veine seule. Comment concevoir ce fait ? car c'est un principe connu que tout fluide pressé, se fait des routes & s'échappe par les endroits où il trouve moins de résistance ; il faut donc que la veine & la peau ensemble, résistent moins que la veine toute seule. Les observations suivantes vont donner le dénouëment de ces difficultés.

Quand j'ai fait l'opération des varices, j'ai trouvé quelquefois qu'elles étoient adhérentes à la peau, & quand pour examiner ces dilatations variqueuses, j'ai ouvert les cadavres de ceux qui pendant leur vie en avoient été affligés, j'ai observé qu'en plusieurs endroits, la peau y étoit adhérente ; de plus, j'ai trouvé que la veine & la peau, jointes ensemble, étoient infiniment plus émincées dans le lieu d'adhérence, que partout ailleurs.

Aprés ces observations, il n'est plus difficile de rendre raison des Phenoménes singuliers, dont nous avons parlé ; d'abord on conçoit bien que par l'adhérence intime de la veine avec la peau, le tissu cellulaire est en cet endroit entiérement effacé, lorsqu'au contraire il existe, & qu'il est même plus épais dans les endroits de la varice qui n'ont point d'adhérence ; que par conséquent, si l'on perce la veine, ou si par quelque effort elle se creve, ce doit être dans l'endroit même de cette adhérence, & alors il faudra que tout le sang s'épanche au-dehors, l'adhérence empêchant qu'aucune goute ne s'épanche dans les cellules graisseuses ; de même que quand on ouvre les abscès du foye, dans l'endroit de leur adhérence au peritoine, on voit tout le pus s'évacuer au-dehors, sans qu'il s'en épanche dans la cavité de l'abdomen.

Mais

Mais parce qu'une pareille adhérence ne se trouve point entre la veine & la peau dans le cas de la saignée, dont nous avons parlé, il faut, differemment de ce qui arrive dans les varices, que le sang qui sort de la veine ouverte, s'épanche dans les cellules graisseuses, sans sortir au-dehors, toutes les fois que l'ouverture de la peau sera trop petite, ou qu'elle ne sera pas vis-à vis de celle de la veine ; & dans tous ces cas, il sera plus facile au sang de se faire des routes dans le tissu cellulaire, que de forcer les obstacles, qui l'empêchent de jaillir au-dehors.

Ce que nous avons remarqué sur l'émincement de la veine & de la peau dans le lieu de leur adhérence, fait évanoüir la difficulté prise du principe des fluides : il est vrai, sans doute, que tout liquide pressé, se fait jour, & s'échappe dans les endroits où il trouve moins de résistance, mais aussi on peut assurer, que si dans les varices le sang perce la veine & la peau tout ensemble dans le lieu de leur adhérence, plûtôt que la veine seule, ce n'est que par la raison même du principe dont on vient de parler : en effet, la veine & la peau réunies ensemble, forment, tant elles sont émincées, une résistance beaucoup moindre, que celle que cause la veine seule ; sans compter d'ailleurs que la même cause, qui a formé l'adhérence de ces parties, leur a fait perdre la mollesse & la souplesse, qui les rendoit capables de prêter, de sorte que dans cet état la veine & la peau rompront, au lieu de céder aux efforts d'une plus grande extension, lorsqu'au contraire, la veine conservée plus molle & plus souple, obéira àces efforts, & cédera plûtôt que de rompre.

Si on demande la cause qui produit l'adhérence de la veine à la peau, on peut répondre, sans crainte

de se tromper, que c'est la même, qui dans une infinité d'autres maladies, produit les adhérences des differentes autres parties, & cette cause générale est l'inflammation; aussi ai-je remarqué que tous ceux à qui j'ai trouvé les varices adhérentes à la peau, avoient eu de fréquentes éréspeles, & je ne me souviens point d'avoir vû d'adhérences, qui n'eussent été précédées d'inflammation.

A l'égard des signes qui font connoître l'adhérence, ils sont sensibles & peu équivoques; l'endroit le plus saillant dans la varice; celui où la peau paroît si émincée, que l'on voit presque le sang à travers, est pour l'ordinaire l'endroit où cette varice est adhérente; ajoûtez que quand il n'y a point d'adhérence, en touchant la peau avec les doigts, on la fait passer & repasser sur les varices; mais qu'au contraire, lorsqu'il y a adhérence, les varices suivent nécessairement la peau, parce qu'elles y sont intimement attachées.

L'utilité de reconnoître les adhérences, dont nous venons de parler, ne se borne pas à ces explications; elle influë sur la pratique. Veut-on faire l'opération des varices & les emporter? ayant reconnu les adhérences, & sçachant où elles sont placées, on pourra aisément les éviter, ce qui n'est pas un médiocre avantage, parce que si l'on fait l'incision dessus, elles rendent l'opération difficile & vetilleuse.

Ne veut-on que saigner les varices pour les vuider? il n'est pas moins utile de connoître le cas où elles sont adhérentes à la peau; car alors, au lieu de les éviter, c'est dans cet endroit même qu'il faut faire l'ouverture, sans quoi une partie du sang s'échapperoit sous la peau.

Je ne combattrai point à fond le sentiment de ceux qui croyent que l'ouverture des varices est péril-

périlleuse ; j'aurai occasion de le faire, lorsque je parlerai de la cure de ces maladies ; je me contenterai de rapporter ici une observation, qui fera sentir, par avance, combien l'expérience dément ces craintes frivoles.

J'ai saigné, pendant plusieurs années, une Dame qui avoit une varice au milieu du plis du bras, grosse à peu près comme une noisette, intimément adhérente à la peau ; cette Dame étoit devenuë si grasse que l'on ne pouvoit trouver dans l'un ni l'autre bras aucune veine pour la saigner, si ce n'est au lieu de cette varice, que personne n'avoit osé piquer, dans la crainte des accidens qui pouvoient survenir ; j'eus assés de peine pour détruire cette idée ; mais cependant je persuadai la malade, & depuis je lui ai fait plus de 150. saignées dans cet endroit, sans qu'il soit survenu la moindre chose.

M. Petit finit ce Mémoire, en expliquant pourquoi l'endroit où les varices sont le plus dilatées, est celui où se trouvent les valvules.

Les valvules sont faites, comme chacun sçait, pour faciliter l'ascension du sang dans les veines, & comme chaque valvule soutient toute la colonne de sang qui est au-dessus d'elle, & qu'elle empêche cette colonne de descendre, cette valvule & la parois du vaisseau à laquelle elle est attachée, doivent être les endroits où le sang fait plus d'effort, lorsqu'il est pressé de haut en bas ; & s'il est pressé de bas en haut, si rien ne s'oppose à son ascension, il ne fait aucun effort extraordinaire, ni contre la valvule, ni contre la parois du vaisseau, & par conséquent ne le dilate point.

L'effort que fait le sang à l'endroit de la valvule, est démontré par une observation que tous les Anatomistes ont faite, sans doute, quand on injecte avec de la cire chaude les veines du bras ou de la

jambe, ayant lié le tronc, on ouvre le plus gros rameau du dessus de la main ou du pied, pour y introduire le tuyau de la seringue, & pousser la cire de bas en haut, suivant le cours naturel du sang : après l'injection on trouve que ces veines sont noueuses, parce qu'elles sont plus dilatées à l'endroit des valvules qu'ailleurs, & cela se voit sensiblement dans tous les sujets adultes, qui, de leur vivant n'avoient aucune disposition aux varices.

Quoique cette disposition soit naturelle, je ne pense pas qu'elle soit de la première conformation ; elle ne se trouve point dans les enfans du premier âge ; on commence à l'appercevoir, ou plûtôt ou plûtard, selon qu'ils ont été plus ou moins vifs, agissans, & turbulans ; & que par conséquent le sang a pressé plus ou moins sur la valvule, & fait plus ou moins d'efforts pour la dilater : il est encore démontré que c'est le poids de la colonne du sang sur les valvules, qui fait cette dilatation, par les observations suivantes.

Les varices commencent ordinairement par le pied, puis elles continuent à se former à la jambe, puis à la cuisse. Quand elles commencent à la cuisse, elles sont déja fort avancées à la jambe, & elles sont excessivement augmentées autour des malléoles, & le seroient encore plus sur le pied, s'il n'étoit renfermé dans le soulier, qui leur sert de bandage, & borne leur dilatation : cela prouve que c'est le poids de la colonne du sang qui dilate ainsi les veines à l'endroit des valvules, qui les dispose à devenir variqueuses, & qui en formeroit des varices, pour peu qu'à cette disposition, qui est naturelle, il se joignit quelqu'une des causes, dont nous avons parlé ci-dessus.

Ce n'est donc qu'imperceptiblement & à la longue, que cette dilatation se fait dans les sujets de

l'âge

l'âge de 12 ou 15 ans, elle commence d'être ſenſible, & plus on avance en âge, plus elle eſt conſidérable, ſi bien qu'aux vieillards, preſque toutes les veines des jambes ſont extrêmement dilatées, & ont une grande diſpoſition à devenir variqueuſes.

On voit par-là que la Nature nous a donné des organes, qui nous préſeveroient de cette maladie, s'ils n'étoient point forcés par nos excès. En effet, les valvules ſuffiſent pour ſoutenir la colonne du ſang, qui monte dans les veines des jambes, quand nos mouvemens ſont modérés; mais elles ne peuvent la ſoutenir que juſqu'à un certain point, ſans être forcées; il eſt vrai que chaque effort n'eſt rien, ou du moins ſi peu de choſe, qu'on ne s'en apperçoit point dans la jeuneſſe, mais ces efforts, répétés tant de fois pendant le cours d'une longue vie, détruiſent à la fin & rendent vaines toutes les précautions que la Nature avoit priſes pour nous conſerver.

Le troiſiéme Mémoire qui fut lû dans cette Aſſemblée, eſt de M. *Puzos*; il traite de la formation des dents des enfans, de leurs differens dégrés d'endurciſſement, & des accidens qui accompagnent leur ſortie.

Le principale objet de ce Mémoire conſiſte à déſabuſer le Public d'une erreur, dans laquelle il eſt, depuis bien des ſiécles, ſur les germes des dents des enfans qui ſont à la mammelle.

On croit vulgairement que les premiéres maladies qui viennent aux enfans, quelques mois après leur naiſſance, ſont cauſées par le germe des dents: on a l'idée d'une matiére molle & glaireuſe qui s'endurcit peu à peu dans l'alvéole, qui devient un corps ſolide, qu'on nomme dent, & qui dans ce changement, doit cauſer de la douleur aux parties qui l'environnent.

Les nourrices & les gouvernantes sont si persuadées de l'ossification des germes, après la naissance des enfans, qu'elles assurent reconnoître dans la couleur & consistance de leurs déjections, l'effet douloureux de cette ossification : en consequence elles attribuent toutes les maladies du premier âge à ces prétendus germes ; elles assurent les peres & meres, qu'étant des maladies naturelles & presque nécessaires, on ne doit pratiquer aucuns remédes pour les calmer. Dans cette confiance, ils ont souvent le chagrin de voir périr des enfans qu'on auroit pû sauver; par la connoissance de la vraie cause, & par l'usage de quelques remédes.

M. Puzos a crû ne pouvoir mieux détruire une erreur aussi ancienne, qu'en examinant les germes dans l'âge où l'on croit que la Nature travaille à leur endurcissement; il a fouillé dans des alvéoles d'enfans, nés depuis deux ou trois mois, & morts dans les soupçons de germes : il a trouvé les 20. premiéres dents toutes formées & assés solides pour en faire usage, si la Nature avoit voulu précipiter leur sortie. Comme cela ne satisfaisoit pas encore sa curiosité, & ne lui faisoit pas connoître la vérité qu'il cherchoit, il a fait un pareil examen sur des enfans morts en venant au monde; il a vû avec étonnement les 20. dents presqu'aussi formées qu'aux enfans de trois mois, & émaillées pour la plûpart. L'Auteur croyant alors être encore loin de la premiére ossification, se proposa de remonter vers les principes du fœtus, c'est-à-dire, de faire des recherches sur ceux qui n'avoient pas vû le jour. Des accouchemens prématurés lui fournirent des fœtus, tels qu'il les desiroit : il reconnût dans ceux qui étoient au sixiéme mois de conception, les dents incisives moulées & assés solides : entre sept ou huit mois, les premiéres des molaires au même dégré que

les incisives ; dans le huitiéme, seize dents bien formées ; enfin, dans le neuviéme de la grossesse, tems où l'enfant doit encore rester quelques jours dans la matrice, il découvrit les vingt dents avec la figure qu'elles ont, quand elles percent les gencives.

Cette découverte de dents toutes formées dans les enfans qui naissent à terme, n'aura pas de peine à détruire le préjugé des germes. Elle sera aussi très-utile au Médecin, appellé pour les maladies des enfans, en le tenant en garde contre les propos des nourrices, qui ne l'empêcheront plus d'agir selon ses connoissances, pour le traitement des maladies qui ont alors une cause étrangere aux germes.

L'Auteur, après avoir détruit par des faits constans la cause illégitime des germes, d'où les maladies du premier âge tirent leurs noms, convient que dans des tems plus reculés, les dents peuvent causer plus ou moins de desordre, comme lorsqu'elles acquierent plus de volume ; que justes dans l'alvéole, elles l'écartent avec quelqu'espece de violence, ou bien quand ces dents travaillent à percer les gencives, pour se placer par ordre dans la bouche.

Ces maladies dépendantes des dents, ne sont pas moins nécessaires à connoître pour le bien des enfans, que celles qui en sont indépendantes : aussi trouve-t-on dans le Mémoire, des signes qui caractérisent chaque espece, & qui fournissent des indications utiles pour la conduite qu'on doit tenir dans leur traitement.

De-là, l'Auteur passant légérement sur la cure, parle d'un Phénoméne extraordinaire en fait d'accouchement. Il fut appellé cette année ruë S. Paul, pour secourir une femme en travail ; on la croyoit en danger, à cause d'une situation contre nature que tenoit son enfant ; il l'accoucha sans beaucoup d'ef-

 forts,

forts, après quoi, ayant examiné l'enfant qui étoit vivant, il fut extrêmément surpris de lui trouver tous les membres cassés dans leurs parties moyennes; les deux bras, les avant bras, les cuisses & les jambes étoient fracturées. Ces membres ayant été dissequés le lendemain, après la mort de l'enfant & à cause de la singularité du fait, on n'apperçût aucune laceration de chairs, ni sang extravasé aux lieux des fractures, si ce n'est à l'une des cuisses, qui fut celle qui souffrit plus de compression dans l'accouchement. On sçait que des fractures recentes, sur tout à des parties composées de deux os, ne peuvent arriver sans meurtrissure, laceration, ou extravasation aux parties molles & voisines des os rompus. Celles-ci n'avoient rien de tout cela, ce qui fit penser à M. Puzos que ces fractures étoient plus anciennes que l'accouchement; qu'il pourroit être autorisé à croire que l'imagination de la mere y auroit eû quelque part, parce qu'elle commençoit à être grosse dans le tems des assassinats de nuit, & des exécutions qu'on fit de ces malheureux; que l'histoire de cet enfant tout fracturé ressemble beaucoup à celle que rapporte le Pere Malbranche dans son Traité de l'imagination, & à une autre, presqu'aussi singuliére, qu'on trouve dans le Traité du Pere Lamy, Bénédictin, sur la connoissance de soi-même; & que dans la recherche des causes, ces deux grands Physiciens n'ont point balancé à donner aux efforts de l'imagination des meres, le désordre de ces productions. L'auteur, sans décider absolument ces cas extraordinaires en faveur de l'imagination, & sans porter condamnation sur le Traité de M. Blondel, Médecin Anglois, contre les Imaginationistes, croit que la trop forte attention des meres à certains sujets, peut produire des effets aussi surprenans sur les jeunes fœtus.

On

On a l'expérience que des peurs, des chutes, des chagrins cuisans, des douleurs vives, des emportemens furieux, détruisent des conceptions commencées, qu'ils en changent totalement la forme, comme dans le faux germe; qu'ils mutilent des membres, ouvrent des capacités, font prendre à certaines parties des figures extraordinaires, enfin qu'ils tuënt des enfans, qui jusqu'à ce tems, avoient profité, ou qui paroissoient devoir être conformés selon l'ordre naturel.

M. *Verdier* fit ensuite la lecture d'un Mémoire Historique sur les Hernies de vessie; ce Chirurgien s'attache à prouver, par un grand nombre de faits, que cette Hernie, dont peu d'Auteurs ont parlé jusqu'à présent, a été reconnuë par trois moyens, 1°. par la dissection des cadavres, 2°. par la méprise des Opérateurs, & 3°. enfin par les signes caractéristiques. M. Verdier fait voir d'abord, que cette Hernie, dont on parloit à peine dans le commencement de ce siécle, avoit été trouvée par F. *Plater*, Médecin à Basle, qui vivoit en 1550. & après lui par Dom. *Sala*, qui pratiquoit en 1620. Depuis ces Praticiens jusqu'à nous, les seuls Auteurs qui ayent parlé de cette Hernie, étoient Peyer, Mrs Ruisch, Mery, & Tolet. M. Verdier a rapporté au long les Observations de ces grands Maîtres de l'Art; il a ajoûté à ces premiers faits tous ceux que la pratique a fourni depuis à Mrs Petit, Arnaud, Duvernay, Levrette, Curade, &c. ou qui avoient été communiqués à l'Académie par des Chirurgiens de Province. M. Verdier a appliqué ces Observations à chacun des trois moyens, par lesquels il prouve qu'on a acquis une connoissance exacte de cette maladie; il y donne en cet endroit une idée claire & distincte de la difference qui se trouve entre cette Hernie & les Descentes ordinaires de l'Epiploon, &

des intestins, principalement par rapport à la formation du sac herniaire; après avoir traité des Hernies de la vessie, qui se font par les anneaux dans les hommes, & par l'arcade crurale dans les femmes, M. Verdier parle de quelques espéces de Hernies de vessie, particuliéres à ces derniéres, dans quelques circonstances; il est question d'abord des Hernies qui arrivent aux femmes enceintes; on sçait, dit M. Verdier, que la figure de la vessie change dans la grossesse; son fond se trouve allongé & étendu sur les côtés, en forme de petit baril, par les compressions réïterées, qu'elle a reçû de la part de la matrice, dont le volume augmente pour lors considérablement; dans cette circonstance la vessie ne forme pas d'Hernies par les anneaux, ni par l'arcade, elle se glisse plûtôt sur un des côtés du vagin & du rectum, & continuant d'être poussée par la matrice, elle force quelques-unes des fibres du releveur de l'anus, & vient former au-déhors une tumeur, qui est située entre l'anus & l'orifice externe de la matrice. M. Verdier rapporte deux Observations de cette Hernie, particuliére aux femmes. Il finit son Mémoire par une autre espece de Hernie de vessie, qui n'arrive aussi que dans les femmes; celle-ci n'est qu'un déplacement qui se fait de la vessie dans la chute du vagin & de la matrice, par lesquelles elle est entraînée. M. Verdier donne au long les signes caractéristiques de ces Hernies, après avoir rapporté plusieurs exemples de cette maladie.

M. *Levrette* termina la Séance par l'exposition & la démonstration de quelques Instrumens qu'il a imaginés, pour porter des ligatures dans des lieux profonds, & en particulier pour lier les Tumeurs Polipeuses, qui naissent dans les cavités des narines, dans le gosier, les oreilles, le vagin, &c.

Le premier de ces Instrumens, ressemble au premier

mier aspect, à une pince à anneaux ordinaire, mais son usage est different, car son action dépend de la dilatation; cette Pince, que M. Levrette appelle Serre-nœud, sert à porter l'anse de la ligature jusqu'au pédicule de la tumeur, & à serrer le nœud, à volonté, par de petits mouvemens, successivement réïterés; mais comme il ne suffisoit pas d'avoir un Instrument qui pût porter une ligature dans un lieu étroit, & l'y serrer, autant qu'il seroit nécessaire, il étoit question de trouver un moyen qui pût faire monter la ligature, en conservant la forme de l'anse, & qui la contint à la racine du Polipe; M. Levrette a imaginé un second Instrument, qu'il appelle Conducteur de l'anse, & qui après avoir rempli parfaitement l'intention qu'on se propose, s'exécute avec beaucoup de facilité; comme les Polypes contractent quelquefois des adhérences aux parois des cavités qui les renferment, il ne seroit pas possible dans ces cas de porter la ligature jusqu'au pédicule de la tumeur; cette difficulté a engagé M. Levrette à faire pratiquer trois petits Instrumens, dont le premier qui est une Sonde applatie, sert à reconnoître le lieu des adhérences, & à conduire les deux autres Instrumens propres à les détruire; l'un est un Bistouri, dont la lame ressemble à un petit tranchet, & l'autre a la forme d'un croissant; ces petits Instrumens répondent avec beaucoup de facilité aux vûës de l'Opérateur; tous ces Instrumens étoient bien suffisans pour lier les Polipes situés dans le nés; mais pour en appliquer l'usage aux Polipes du gosier, ou de la voûte du palais, il a fallu pratiquer une courbure, tant au Serre-nœud qu'au Conducteur de l'anse. La manœuvre est la même dans cette derniere opération. Comme il faut absolument que la mâchoire & la langue soient contenuës immobiles, M. Levrette a trouvé les differens

Speculum oris, qui ont été faits jusqu'à présent, trop embarrassans pour opérer par sa Méthode; il en a inventé un qui assujettit au mieux la langue & la mâchoire inférieure, & qui par le moyen d'une plaque polie, qui fait son corps, réflechit les rayons lumineux dans le lieu qu'occupe la tumeur: M. Levrette a fait avec succès depuis peu avec ces Instrumens, la ligature de plusieurs Polipes, situés dans la cavité des narines; il étend même leur usage à beaucoup d'autres tumeurs, comme on le verra dans les Mémoires qu'il a donnés à ce sujet à l'Académie, par exemple, à retrancher la luette, à extraire les corps étrangers de l'œsophage, &c.

A MAD. ***,

Le jour de sa Fête.

DAns ces Jardins délicieux,
Séjour de Zéphire & de Flore,
Où l'un & l'autre, à chaque Aurore,
Sent ranimer ses tendres feux,
Euphrosyne, Aglaé, Thalie, *
Et l'Amour, les Jeux & les Ris,
Cueilloient des fleurs de compagnie,
Pour orner le sein de *Cloris*;
Mais, surtout, l'Enfant de Cythére
Voloit d'une aîle si légére
Sur les Roses & sur les Lys,

* *Les trois Graces.*

Qu'à

Qu'à juger de son zéle extrême,
On auroit crû que Vénus même
De cet emploi l'avoit chargé.
Si-tôt que des fleurs les plus belles,
Par les mains des trois Immortelles,
Bouquet galant fut arrangé,
D'un air mutin l'Amour s'y place;
C'est en vain qu'Aglaé le chasse;
Aglaé craint, avec raison,
Quelque tour de ce Dieu fripon,
Et que cette *Cloris* si sage
Ne reçoive point un hommage,
Qui se ressente de l'Amour.
Ah! qu'elle aime donc en ce jour,
Dit-il; à tort elle se flate
De pouvoir éviter mes traits;
Oüi, je la punirai, l'ingrate,
D'oublier ainsi mes bienfaits;
Du triomphe de ses attraits
Ne me doit-elle pas la gloire?
Peut-elle en perdre la mémoire?
Je veux me glisser dans son cœur,
Et qu'une malheureuse ardeur
Me venge de sa perfidie;
Que des maux de la jalousie
Cloris éprouve la rigueur;
Qu'elle gémisse dans mes chaînes;
Qu'elle pousse mille soupirs;
Enfin qu'elle sente mes peines,

Et qu'elle ignore mes plaisirs :
Il dit, & d'une vaine audace
Je le vois prêt à s'animer ;
Je tremble qu'il ne satisfasse
Un courroux prompt à s'enflâmer ;
Lorsqu'un Char brillant fend la nuë ;
Son éclat embellit le jour,
Et bien-tôt il offre à ma vûë
Un Enfant semblable à l'Amour :
O Fils de Vénus Uranie !
M'écriai-je dans ce moment ;
Je vois en toi ce Dieu charmant,
Que Platon, cet heureux génie,
A peint si délicatement ;
C'est toi-même, qui dans mon ame
As fait naître & nourris la flâme
Qui me consume pour *Cloris* ;
C'est toi, qui malgré ses mépris
Et toute son indifference,
Soutiens encore ma constance :
Le désordre & les noirs projets,
Les trahisons & l'artifice,
L'ingratitude & le caprice
Sont inconnus à tes Sujets ;
La pudeur, la vertu, l'estime,
Ne les abandonnent jamais ;
Ils brûlent d'un feu légitime,
Sans même exiger de retour,

Ils n'ont d'autre but que l'Amour ;
Pressés d'une vive tendresse,
Ils sçavent calmer leurs désirs,
Et pousser la délicatesse
Jusqu'à respecter les plaisirs
D'une trop ingrate Maîtresse.
Voilà quels sont les sentimens
Que ce divin Amour inspire.
Ciel ! qu'on passe d'heureux momens,
A soupirer sous son Empire !
Il étoit assis sur son Char,
Sans affectation, sans art ;
Son air satisfait & tranquile ;
Ses yeux, par leur douce langueur,
Tout annonçoit qu'il est l'azile
Du repos & du vrai bonheur :
A côté de lui, l'innocence,
Les petits soins, la complaisance,
Sembloient inviter les Humains
A reconnoître sa puissance,
Pour goûter des plaisirs certains :
De son front part une lumiére,
Dont la flâme, toujours altiére,
S'éléve jusqu'au sein des Dieux ;
L'émotion continuelle
De cette sacrée étincelle
Embrase la Terre & les Cieux.
A son doux aspect en ces Lieux,

Tout

Tout prend une face nouvelle.
Les Amphions, par leurs accords,
Vont enchanter Flore & Zéphire;
Les Ris ne font plus que sourire;
Les Jeux modérent leurs transports;
L'air des Graces devient modeste;
Et des maux pour bannir le reste,
Deja l'autre Amour s'est enfui,
Et tous les crimes avec lui.

Alors, content de sa victoire,
Ce Dieu charmant prend le Bouquet;
O toi, qui célebres la gloire,
Me dit-il, de ce digne objet,
Peins à ta *Cloris* tous mes charmes;
Avec moi point de repentir;
Jamais de craintes ni d'allarmes;
Et si je fais couler des larmes,
Ce sont des larmes de plaisir.
Je sçais fixer un cœur volage
Par un aimable badinage,
Dont la vertu ne peut rougir;
Mille & mille douceurs nouvelles
Amusant sans cesse leurs feux,
Deux Amans à mes Loix fidéles,
Ne brisent point leurs tendres nœuds;
Enfin dis-lui que la sagesse
Accompagne toujours mes pas;
Pour *Cloris* elle a trop d'appas;

Tu

Tu vaincras ſa délicateſſe :
Puis de ces fleurs ornant ſon ſein,
Raſſure-la bien ; mon deſſein
Ne fut jamais de la ſéduire ;
Hélas ! comment pourrois-je nuire ;
Sans Arc, ſans Carquois & ſans Traits ;
Pour triompher de ſes attraits,
Mon ſeul recours eſt le mérite ;
Ainſi finis toute pourſuite
Auprès de la belle *Cloris*,
Si tu ne régles ta conduite
Sur mes leçons, ſur tes Ecrits :
Tâche de gagner ſon eſtime ;
Excite ſa compaſſion ;
La pitié la plus légitime
N'eſt pas loin de l'affection.
Après ces mots l'Amour s'envole ;
Et moi, qu'un foible eſpoir conſole,
Je quitte des Lieux ſi charmans ;
Je vais ſur les bords d'Hypocréne
Célébrer de mon inhumaine
Et la Fête & ſes agrémens.
Ah ! Cloris, ſoyez moins ſévére
Pour celui de tous vos Amans
Le plus tendre & le plus ſincére.

Par Mr Jourdan.

On apprend de Hollande, qu'on y impri-

me

me un Ouvrage en deux Volumes *in*-12. ſous le titre du *Guerrier Philoſophe.* Il eſt de l'Auteur de la Piéce ci-deſſus, & on nous aſſure qu'il répond parfaitement à la délicateſſe des Vers qu'on vient de lire.

Les mots de l'Enigme & du Logogryphe du Mercure d'Octobre ſont *la Danſe* & *la Cheminée.* On trouve dans le Logogryphe *Enée, Mine, Chien, Chine, Méche, Niche, Chêne* & *Himenée.*

ENIGME.

Je ſuis par mon état tant ſoit peu babillarde ;
Je redis tout ce qu'on a fait ;
Si j'en déguiſe quelque trait,
Je ne ſuis plus qu'une bavarde.
Souvent mon Pere ſe hazarde
De me broder, pour m'embellir,
Mais il me perd, quand il me farde,
Et le clinquant ne ſert qu'à m'avilir.
Mes vrais amis cherchent à m'enrichir
Par des préſens d'une beauté réelle,
Mais les brillans, les mieux placés,
Ont beau me faire trouver belle,
Mes Amans les plus empreſſés

Ne

Ne témoignent pour moi de zéle,
Qu'autant qu'ils m'éprouvent fidéle.
Je sers également la noble Antiquité ;
Mes chers contemporains, & la Posterité ;
Je tire les défunts de la nuit éternelle ;
Je puis donner la vie & l'immortalité,
Mais il faut, pour cela, que je sois immortelle.

D. B. C. G. d'Entrevaux.

LOGOGRYPHE.

J'Ai six lettres en tout, dont deux sont redoublées,
Quand de l'Amour il faut endurer le tourment,
Ah ! combien d'Amantes troublées,
Viennent chés moi chercher sans cesse leur Amant!
Prenez mes cinq lettres derniéres,
Je gîte au Carquois de l'Amour ;
En me décap tant, les ames financiéres
Trouvent à qui faire la cour.
O Matelots ! loin du rivage,
Puisqu'enfin de vos maux Neptune prend pitié ;
Redoublez vos efforts, & vainqueurs de l'orage,
Gagnez ma premiére moitié.

M. A. D. L. D. M.

NOU-

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

LE VRAI SYSTEME de Physique générale de M. Isaac Newton, exposé & analysé, en parallele avec celui de Descartes, à la portée du commun des Physiciens, par le R. P. Louis *Castel*, de la Compagnie de JESUS, & de la Société Royale de Londres. 1. Vol. *in*-4°. de 520. pages. *A Paris*, chés *Simon*, fils, ruë de la Parcheminerie, 1743.

Le propre des Ouvrages de génie, est de répandre un grand jour sur les matiéres, qui paroissent le moins susceptibles de clarté, & de produire dans les Sciences ces heureuses révolutions, qui en accélerent les progrès, en levant les obstacles qui en peuvent retarder le cours. L'ingénieuse & sçavante Analyse que le P. Castel vient de donner, est de cette nature. L'érudition de son Auteur, la possession qu'il a des matiéres les plus profondes, & la longue habitude où il est de les manier, de quelque genre qu'elles soient, doivent répondre au Public de la supériorité avec laquelle il a sçû traiter celle-ci.

Nous

Nous ne connoissons pas de sujet qui mérite plus de recherches & d'examens, & qui exige plus d'attention & de réserves, eû égard à la profondeur des choses qui y sont traitées, ou à la célébrité de leur Auteur. L'idée seule du grand Newton a tenu jusques ici tout le Cartésianisme en échec, & on a vû Descartes abandonné par ses Sectateurs en bien des points, sans qu'on sçache trop pourquoi; car ce seroit se tromper que de chercher la raison de leur infidélité dans l'évidence ou la vrai-semblance même du Systême Newtonien. Ce Systême n'a point été du tout connu.

On a toujours regardé *l'Attraction*, la *Gravitation*, *l'Action en Distance*, comme la vraye Physique de Newton : il n'en est rien; ce ne sont chés Newton, que des termes qui ne doivent imposer à personne, & dont il proteste lui-même, qu'il ne se sert que pour la commodité du discours, en Géometre & non en Physicien, sans prétendre y attacher aucune vraie idée primitive de principes naturels, Ce n'est qu'une légere surface, & tout au plus, un dernier résultat de son systême, qu'on ne doit point du tout regarder comme le corps de sa Physique. Qu'on ne soit pas surpris, au reste, de cette méprise. Toute la marche de Newton a procedé avec un si grand appareil d'Astro-

d'Astronomie, de Méchanique, & sur tout de Géometrie, qu'à moins d'être soi-même plein possesseur de ces trois parties, on a dû aisément prendre le change & manquer tout à fait son systême. Ce n'est pourtant pas absolument la Géometrie même de Newton, qui a dû produire cet effet; elle est assés articulée, pour être intelligible. C'est sur tout une Géometrie étrangere, & tirée des Auteurs les plus profonds, qu'il suppose, sans en avertir, & sans rien indiquer, qui a jetté sur sa Physique ce grand voile qu'il a été impossible de lever. On s'est donc attaché à toute autre chose qu'au vrai fond de son systême, au vuide, à l'attraction, à l'action en distance, & on a fait revivre la qualité occulte pour la substituer aux explications physiques & de pur méchanisme, qu'on avoit coutume de donner des Phénoménes. Il est fâcheux pour les Newtoniens qui en ont usé ainsi, de ne s'être pas même trompés en cela avec leur maître. Newton en plusieurs endroits rejette l'*attraction*, l'*attraction pure*, au moins qui exclud l'impulsion. Il indique même une maniére d'expliquer la gravité par le Méchanisme de l'impulsion d'un fluide élastique, qui enveloppe la terre & pénetre peut-être tous les corps. Pour le vuide, on a eû ce semble plus de raison de s'y attacher : Newton l'a formellement adopté

adopté au Coroll. 3. Prop. 6. Liv. 3. mais ce n'eſt qu'un ſimple réſultat & un Corollaire Philoſophique, par conſéquent bien ou mal déduit, & très-litigieux. Il y a apparence que Newton ne conclud là pour le vuide à la fin de ſes propoſitions, que parce que dans ſes Préliminaires, il l'avoit tacitement ſuppoſé, comme il avoit ſuppoſé, auſſi tacitement peut-être, l'attraction.

Quoiqu'il en ſoit, il y a tout lieu d'eſpérer que bien-tôt on ne s'y trompera plus, & que le ſyſtême Newtonien, tout profond & tout Géometrique qu'il eſt, ſera bien-tôt à peu de choſes près, auſſi connu que le ſyſtême Cartéſien, dont l'expoſition a toujours été ſi familiére & ſi aiſée, comme il convient à tout ſyſtême qui n'eſt point trop ſujet à réviſion, la Phyſique étant du reſſort de preſque tous les eſprits, & un grand nombre au moins devant toujours être en état de l'entendre, pour en juger & pour en faire juger les autres. Ç'a été là auſſi un avantage que les Cartéſiens ont toujours eû avec leur Maître. Deſcartes marchoit à découvert, & ne faiſoit point un pas, dont il ne fut aiſé à ſes Diſciples de ſuivre la trace : ils voyoient ſon ſyſtême à nud dans toute ſon étenduë & dans toutes ſes parties. Ce qu'il avoit de défectueux & de problématique, ne leur étoit pas plus caché

que

que ce qu'il avoit de mieux établi, de mieux imaginé. Ils en sentoient, avec lui, ils en pésoient, ils en mesuroient tous les dégrés de vraisemblance & de non-vraisemblance, & comme ils en éprouvoient toutes les difficultés, il leur étoit permis aussi d'y changer, d'y retrancher, d'y ajouter, d'y modifier; en un mot, tout ce qui méritoit ou sembloit mériter de l'être, à l'aide du raisonnement philosophique & du bon sens. D'où il arrivoit que s'ils en prenoient les erreurs, en lui adhérant trop servilement, ils en prenoient du moins tout le fond de bonne Physique systématique qu'y s'y trouve: au lieu que Newton ne laisse pas, à beaucoup près, la même facilité à ses Disciples. C'est par des souterrains ténébreux, & qui ne sont connus que de lui seul, qu'il les conduit, par des suppositions & des hypothéses tacites qu'il se garde bien d'articuler, par des voyes toutes abstraites, toutes hérissées de calculs épineux, d'une Géometrie séche, aride, & toujours dénuée de tout ce qui pourroit la rendre un peu moins intraitable; de sorte, que parvenus avec peine à un point, ils ne sçavent ni comment ni par où ils y sont arrivés; du reste fort embarrassés à dire qu'ils tiennent quelque chose de bien précis, du réel, du solide, & non du vuide. Mais Newton peut-il égarer personne? Ils sont bien éloignés d'une telle défiance.

défiance, & se tiennent en garde contre elle, comme s'ils se sentoient capables d'un soupçon injurieux. *Newton a calculé pour eux*, dit ingénieusement le P. Castel, d'après un des plus beaux génies qui ait fait l'honneur à la Secte Newtonienne de lui prêter son nom. C'est un mot à graver sur l'airain, ajoute-t-il, & qui trahit tout le sécret du mystére. Car chés Newton, penser & calculer, raisonner & calculer, sont termes synonimes, d'où il faut conclure que Newton a pensé, a raisonné pour eux, & tout de suite, qu'il a raisonné pour eux sans eux, puisqu'il a bien surément calculé sans eux.

Nous ne rapporterons ici aucun morceau de l'Analyse présente, où l'on trouvera plusieurs points de Physique, nouveaux, ou traités d'une maniére toute neuve, comme sont le Tourbillons & le Plein, qui y sont établis à toute épreuve, la nature des Fluides, la loi de l'entraînement des couches d'un Tourbillon, la fausseté du Parabolisme de la chute des corps, absolument démontrée, la révolution des Astres par maniére de chûte, démontrée aussi absolument fausse, l'abus que fait Newton, & tant d'autres d'après lui, de la raison renversée des quarrés des distances dans la révolution des Astres; une nouvelle idée de Méchanique, soit naturelle, soit artificielle, par des Roues,

 dont

dont les dents sont autant de petites Roües mobiles sur leur Axe, idée d'une grande conséquence pour la Théorie des Frottemens; bien des choses neuves sur la résistance des milieux, & sur leurs Sphéres de Reflux, sur le mélange primitif de Molécules solides & fluides, qui forment le tissu de tous les corps en particulier & en général, de tout l'Univers. On doit s'attendre sur tout, à voir ici la matiére de la lumiére & des couleurs, traitée à fond. Le P. Castel n'avoit pas d'abord dessein de les renfermer dans ses Analyses, comme il en avertit dans sa Préface; il avoüe ensuite dans le cours de l'Ouvrage, qu'il s'est laissé entraîner peu à peu, par un sujet qui lui est familier; il traite donc pleinement ces deux parties de l'Optique dans les deux derniéres Analyses de son Ouvrage. Nous ne croyons pas que le Systême Newtonien de la lumiére, par des *Emissions*, puisse se relever de l'abondance de preuves démonstratives, qui en établissent la fausseté. Le Systême du Prisme y est traité en particulier, avec bien de la nouveauté. On doit sur tout sçavoir gré à l'Auteur, de donner à tout le monde une maniére aisée d'en faire toutes les expériences sans aucuns frais ni travail. Le P. Castel, outre le génie & la grande érudition qu'il fait éclater par tout dans son Ouvrage, a sçû humaniser son sujet par ces

saillies

saillies heureuses que tout le monde lui connoît, & par ce talent qui lui est propre, de rendre familiéres & traitables les matiéres les plus difficiles, & qui se refusent le plus aux tentatives de ceux qui voudroient les dépouiller de ce qu'elles ont de farouche & d'étranger.

Nouvelle Edition des Œuvres de Jean-Baptiste *Rousseau*, revûë, corrigée & augmentée sur les Manuscrits de l'Auteur, imprimée *à Bruxelles*, par souscription. Elle forme trois Vol. *in*-4°. Ce n'est point une Collection, prise simplement de celles qui ont parû jusqu'ici, fautives pour la plûpart, & ne contenant qu'une partie des Œuvres de ce célébre Poëte. Ce sont tous ses Ouvrages, qu'il a légués par son Testament à un de ses amis (M. Séguy,) après les avoir revûs, corrigés & considérablement augmentés, afin qu'après sa mort, il en fut fait une Edition complette. Il s'y trouve plusieurs Piéces qui n'avoient point encore parû, telles que des Odes, des Epitres, des Allégories, des Cantates, des Lettres. Le papier, les caractéres, la correction, les ornemens, vignettes, lettres grises, culs de lampes, & le Portrait de l'Auteur, de la main des meilleures Maîtres; tout enfin rend cette Collection digne de la curiosité de ceux

qui aiment les Belles Editions, & marque parfaitement le zéle avec lequel l'Editeur a répondu aux vûës de son illustre ami.

Les Exemplaires se débitent à Paris, chés *Didot*, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'Or. Les Caractéres sont du S. *Fournier*, le jeune. Le même Libraire vend aussi les mêmes Œuvres en 4. Vol. *in*-12. Edition conforme à l'Edition *in*-4°. & supérieure pour la beauté à toutes celles qui ont parû jusqu'à présent.

On imprime à Paris, chés *Thibouſt*, Place de Cambrai, une *Traduction Poëtique des Pseaumes de David*, que le Traducteur s'est efforcé de rendre exactement conforme à la Vulgate : & pour prouver cette conformité, il y a joint une Traduction simple & litterale, qui met tout ceux qui entendent le Latin, en état de juger, si le sens du texte a toujours été exactement suivi.

Dans cette double Traduction, il expose distinctement le sujet de chaque Pseaume, dont on voit la conduite dans un argument, qui en distribuë toutes les parties, qui en fait voir les beautés variées, & qui est suivi de notes pour les endroits qui demandent explication : ensorte que cet Ouvrage, important pour la Religion, est en même-tems intéressant pour les Belles-Lettres.

Depuis

Depuis long-tems, des Sçavans, estimables par leur zéle, ont donné un grand nombre de Traductions Françoises, fondées sur les éclaircissemens qu'ils ont cherchés dans l'Hébreu, pour lever les difficultés que leur présentoit la Vulgate : mais comme la vérité ne peut être qu'une, il reste beaucoup à desirer à ceux qui aiment à la méditer, lorsqu'ils voyent, en marge de la Vulgate Latine, une Traduction Françoise, qui offre de toutes parts des sens très-differens.

L'Auteur de la Traduction Poëtique, suivant la Vulgate, ne peut être que loüé des efforts qu'il a fait pour le maintien de la Traduction Latine & Poëtique, que l'Eglise a donnée depuis 1700. ans à ses enfans, comme une source pure & invariable, où ils trouvent des instructions à méditer ; des louanges, pour célébrer les grandeurs & les merveilles de Dieu, Créateur & Rédempteur; des Priéres, pour obtenir les graces du salut ; des actions de graces, dûës à Dieu miséricordieux ; des vérités enfin, qui découvrent des Mystéres & des Prophéties.

On a lieu d'espérer que le Public recevra avec empressement les 26. premiers Pseaumes, qui seront donnés pour essai, en simple brochure, pour être joints à la suite des autres Pseaumes, que l'on donnera peu de tems après.

L'INCREDULE *au Jugement de Dieu*, Poëme, chés *Prault*, fils, Quai de Conty, vis-à-vis la descente du Pont-neuf, à la Charité.

Cet Ouvrage très-court, puisqu'il contient à peine 300. vers, peut être néanmoins regardé comme un objet considérable, non-seulement par l'importance de la matiére, mais encore par le tour que l'Auteur a pris pour présenter d'une maniére forte & vive quelques-unes des principales preuves de la Réligion, & pour découvrir les sources les plus ordinaires de l'incrédulité. La prosopopée qu'il employe, répand bien du feu sur son sujet, qu'il trouve moyen par là de tourner en action. Comme il s'est renfermé dans une grande précision, il laisse beaucoup à penser au Lecteur; il ne fait, pour ainsi dire, que le mettre sur la voye, mais d'une maniére à découvrir bien des vérités, s'il veut de lui-même, poursuivre sa route. Nous croyons pouvoir assurer que ce petit Poëme, qui nous a paru bien versifié, est plein de pensées judicieuses & solides. Il est de M. Tanevot, dont la Muse semble être consacrée aux sujets de Religion & de Morale. Voici quelques fragments de l'Ouvrage.

Un culte est sur la terre, & sa flâme divine
Eut avec l'Univers une même origine:

Du premier des humains il embrasa le cœur,
Et le dernier mortel sentira son ardeur;
D'un pas toujours égal, il franchit tous les âges;
Sa brillante carriére est pure & sans nuages;
Le Ciel entend sa voix; des prodiges puissans,
Subjuguent, sans retour, la raison par les sens.
Ouvrage du Très-Haut, il en porte l'empreinte;
Il répand dans les cœurs son amour & sa crainte,
Rend l'homme révolté soumis à son Auteur,
Le délivre du joug d'un monde séducteur;
Enfante les vertus; anéantit les vices,
Et fait éclôre enfin d'immortelles délices; &c.

L'Incrédule, après avoir consideré ce que la Foi a coûté aux premiers Chrétiens, se demande à lui-même, qui a pû la lui ravir, & se reprochant de ne l'avoir pas conservée, il ajoute, en faisant allusion au tems des persécutions,

Hé! quels sont les Autels qu'il me falloit abbatre?
Où sont les préjugés que j'avois à combattre,
Les peines, les travaux que j'aurois dû souffrir,
L'opprobre dont mon front se seroit vû flétrir?
Falloit-il éprouver de fâcheuses détresses,
Sacrifier mon rang, mes honneurs, mes richesses;
M'arracher, sans regret, aux auteurs de mes jours;
Immoler dans mon cœur les plus chastes amours,
Et victime bientôt de la haine publique,
Me présenter aux coups d'un glaive tyrannique?

Sur le peu de ſoin qu'on prend d'examiner à fond la Religion. C'eſt toujours l'Incrédule qui parle.

Quels travaux m'a-t-on vû conſacrer jour & nuit,
A m'inſtruire du ſort où le trepas conduit ?
De la Religion ai-je fait une étude,
Où le ſcrupule admit la même rectitude,
Que j'employai cent fois, le compas à la main,
Pour ravir ces talens, chers à l'eſprit humain,
Ecarter loin de moi l'indigence importune,
Et ſçavoir ſur mes pas enchaîner la fortune ?
Pour les biens temporels quelle ſagacité !
Pour les biens éternels quelle ſtupidité !
Ici, que de langueurs ! Là que de vigilance !
Quelle inégalité de poids & de balance !

Les Elemens de l'Education, *à Paris* chés *Prault*, Pére, Quai de Gêvres, au Paradis, 1743. Volume *in*-12. de 104. pag. ſans l'Epitre Dédicatoire & la Préface.

L'Architecture des Voutes, ou l'Art des Traits & Coupe des Voutes ; Traité trés-utile & néceſſaire à tous Architectes, Maîtres Maçons, Appareilleurs, Tailleurs de pierres, & généralement à tous ceux qui ſe mêlent de l'Architecture, même Militaire, par le R. P. François Derand, de la Compagnie de Jeſus. Nouvelle Edition,

revûë & corrigée, avec toutes les Figures gravées en taille douce, 1. Vol. *in-fol. à Paris*, chés André *Cailleau*, Libraire, Place de Sorbonne, au coin de la ruë des Maçons, à S. André, 1743.

On trouve chés le même Libraire les Livres suivans.

Le Paradis perdu de Milton, Poëme Héroïque, traduit de l'Anglois, avec les Remarques de M. Addiſſon.

Le Paradis reconquis, traduit de l'Anglois de Milton, avec ſix Lettres critiques ſur le Paradis perdu & reconquis. Nouvelle Edition, revûë & corrigée, 3. Vol. *in*-12.

Nouveau Voyage fait au Levant, ès années 1731. & 1732. contenant les deſcriptions d'Alger, Tunis, Tripoly de Barbarie, Alexandrie en Egypte, Terre Sainte, Conſtantinople, &c. Par M. *Tollot*. 1. Vol. *in*-12.

Abregé du Méchaniſme Univerſel, en diſcours & queſtions Phyſiques, dans leſquels on developpe les cauſes naturelles & immédiates des plus ſurprenans Phénoménes, par des démonſtrations fondées ſur les obſervations & expériences faites dans les Académies Royales des Sciences de Paris & de Londres, & pluſieurs autres de l'invention de l'Auteur, avec Figures, par M. *Morin*, Prêtre, Profeſſeur de Philoſophie au Col-

lége Royal de Chartres 1. Volume *in*-12.

LA RELIGION PROTESTANTE convaincuë de faux dans ses Régles de foi particuliéres, par les propres aveux & raisonnemens de ses Défenseurs, &c. par M. *Maynard*, Prêtre, Docteur en Théologie 2. Vol. *in*-12.

TRAITE' des Maladies de la Peau en général, avec un court Appendix sur l'efficacité des Topiques dans les maladies internes, & leur maniére d'agir sur le corps humain. *Traduit de l'Anglois du Docteur* TURNER, par M. *** 2. Vol. *in*-12. chés Jacques *Barois*, fils, Libraire, Quai des Augustins, à la Ville de Nevers. M. DCCXLIII.

On ne connoît point d'Auteurs parmi les modernes, qui ayent publié en notre Langue un Traité complet des Maladies de la Peau. C'est donc rendre un service considérable aux Médecins & aux Chirurgiens François, de les mettre à portée de lire & de profiter de cet excellent Ouvrage, dont il y a déja eû cinq Editions faites en Angleterre, & en assés peu de tems. Pour plus ample instruction sur le mérite & sur l'utilité de cet Ouvrage, on doit lire avec attention la Préface du Traducteur, l'Avertissement de l'Auteur Anglois, & une Mémoire raisonné, sous le nom d'*Introduction*, qui sont à la tête du Livre.

LA NOUVELLE EDITION de *l'Histoire de Lorraine*, composée par le R. P. Dom Augustin *Calmet*, Abbé de Senones, *à Nancy*, sera mise incessamment sous presse, chés Antoine *Lesure*, Imprimeur de la Ville.

Outre que l'Edition de 1728. est débitée, il y manquoit beaucoup de choses; c'est ce qui a engagé l'Auteur de la faire réimprimer, après l'avoir revûë avec soin, & y avoir ajouté plusieurs nouvelles découvertes, quelques Dissertations, & un très grand nombre de Piéces curieuses & importantes, qui n'avoient pas encore parû, le tout accompagné de Remarques. Toutes ses additions & corrections augmenteront l'Ouvrage d'un tiers. Il sera terminé par *l'Histoire du Duc Léopold I. de glorieuse mémoire, & par celle de la cession de la Lorraine, faite en 1737. par le Duc François III. aujourd'hui Grand Duc de Toscane.*

Les Sçavans sont invités à faire part à l'Auteur de ce qu'ils croiront propre à illustrer cette nouvelle Edition. Elle sera en six Volumes *in-folio*. de 800. pag. d'impression chacun. On en publiera un Volume tous les six mois. Le prix de cet Ouvrage, qui s'imprimera par souscription, sera de 78. liv. au cours de France. En souscrivant on payera 18. liv. & 12. en recevant chaque Volume; le sixiéme, dont le prix aura été

compris dans les précedens payemens, sera distribué aux Souscripteurs, sans rien payer. Les Souscriptions ont été ouvertes jusqu'à la fin de Septembre, chés *Lesure*, & les autres Libraires de Lorraine, & chés ceux des principales Villes de France, de Hollande, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Suisse, &c. Le prix sera de 100 liv. au même cours de France, pour ceux qui n'auront pas souscrit.

Gabriel *Martin*, Libraire à Paris, ruë S. Jacques, distribuera incessamment le Catalogue de la Bibliothéque de feu M. *Barré*, Auditeur des Comptes. Ce Catalogue, qui contient 2. Vol. *in*-8°. est curieux par le grand nombre & la varieté des Traités singuliers dont il est rempli, & utile par une Table alphabétique des Auteurs très-ample & très-exacte. La Vente de cette Bibliothéque doit se faire en détail au commencement de l'année 1744.

Nous sommes priés de proposer de tems en tems dans ce Journal, aux Poëtes François, la Traduction de quelque Epigramme, ou de quelque Distique des bons Poëtes Latins, anciens & modernes; nos jeunes Muses, ajoute-t-on, pourroient s'exercer sur les sujets proposés, & prendroient même dans ces excellens modéles, le goût qui leur man-

que

que quelquefois. On n'a, par exemple, point encore vû de bonne Traduction du fameux Distique de Virgile.

Nocte pluit totâ ; redeunt spectacula mane ;
Divisum Imperium cum Jove Cæsar habet.

On pourroit commencer par-là l'exécution de ce projet.

LES LEÇONS *de la sagesse sur les défauts des Hommes.* PREMIERE PARTIE ; dans laquelle on traite des Préjugés, qui font souffrir pour des offenses imaginaires, & des raisons de supporter les offenses même qu'on suppose réelles. SECONDE PARTIE, qui traite des fausses ressources de l'Impatience, & des vrais moyens de prevenir les peines, ou de les rendre plus supportables. TROISIE'ME PARTIE, qui traite des diverses utilités, que nous pouvons retirer des défauts des autres pour notre propre perfection. 3. Vol. *in*-12. A Paris chés *Briasson*, ruë S. Jacques, à la Science, & à l'Ange Gardien, M. DCC XLIII.

L'Auteur de cet Ouvrage, plein de cette raison solide, qui est fondée sur la Religion & sur la Charité la mieux entenduë, entreprend de nous dévoiler l'art d'être heureux, par l'usage qu'on doit faire dans la société des défauts de ceux avec qui l'on vit : & en détruisant par des reflexions justes, les peines

nes

nes que nous nous faisons ordinairement des contrariétés, ou des chagrins que nous éprouvons. C'est en travaillant sur nous-mêmes, que cet Auteur établit tout le systême d'une Morale exquise : Morale profonde & épurée, reservée aux seules lumiéres de la raison, conduite par l'esprit du Christianisme.

LETTRES EDIFIANTES & curieuses, écrites des Missions Etrangéres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. XXVI. Recueil. 1. Vol. *in*-12. A Paris, ruë S. Jacques, chés *P. G. le Mercier*, au Livre d'Or, & Marc *Bordelet*, vis-à-vis le Collége de Louis le Grand. 1743.

LE LIVRE de *S. Augustin* de la Grace & du Libre-Arbitre, & deux Lettres de ce Pere à *Valentin*, & aux Moines d'*Adrumet*, traduits en François avec des Notes par M. l'Evêque de *Marseille*, communiqués au Clergé Séculier & Régulier, & aux Fidéles de son Diocèse, pour leur Instruction. 1. Vol. *in*-4°. d'environ 400. pages. *A Marseille*, chés la Veuve de J. P. *Brebion*, Imprimeur du Roi, de M. l'Evêque, & du Collége de Belzunce.

ESSAIS sur l'Histoire des Belles Lettres, des

des Sciences, & des Arts. Par M. *Juvenel de Carlencas*. Seconde Partie 1. Volume *in-12*. A Lyon, chés les Freres *Duplain*. M. DCC. XLIV.

On a rendu compte de la premiére Partie de cet Ouvrage dans le tems qu'elle a parû, ce qui dispense de s'étendre beaucoup sur la suite que l'Auteur vient de présenter au Public; on ose assurer qu'elle ne sera pas moins bien reçûë. On ne peut pas traiter plus de Matiéres Littéraires à la fois, & les traiter avec plus d'ordre & de netteté. On ne sçauroit, au reste, donner trop de louanges à l'Auteur, non-seulement sur son érudition, qui ne lui laisse rien ignorer, mais encore sur sa modestie qui l'engage à prier le Lecteur de ne pas perdre son Titre de vûë, & de penser toujours dans la lecture de cet Ouvrage, que ce sont des *Essais* qu'il présente au Public; que les Matiéres n'y sçauroient être approfondies; qu'il n'écrit pas pour les Sçavans, mais pour les jeunes Gens, qui ont reçû une bonne éducation, & qu'il se borne à retracer dans leur mémoire ce qu'ils sçavoient, & qu'ils ont peut-être oublié. On n'est tenu en effet que de donner ce qu'on a promis, & de la maniére qu'on l'a promis.

RECUEIL de Piéces en Prose & en Vers, prononcées

prononcées dans l'Assemblée publique tenuë à Montauban, dans le Palais Episcopal, le 25. Aout 1742. 1. Vol. *in*-8°. A Toulouse, chés Jean-François *Forest*. M. DCC. XLIII.

Ce Recueil est dédié à M. le Comte de S. Florentin, Sécrétaire d'Etat, par une Epitre en Vers François, de la composition de M. de la Mothe, Doyen de la Cour des Aydes de Montauban, & l'un des Membres de la Société Littéraire de cette Ville. Le Livre est rempli de fort bonnes Piéces, tant en prose qu'en vers François. Parmi les premiéres, on distingue le Discours de M. du Breilh, Trésorier de France, *sur l'utilité des Académies*, & plus particuliérement encore, l'*Essai critique sur l'état présent de la République des Lettres*, par M. l'Abbé *le Franc de Pompignan*, nommé à l'Evêché du Puy, & aussi l'un des Associés.

Le Recueil finit par quelques Piéces particuliéres, intitulées *Poësies de M. le Franc*, dont les plus considérables sont trois Odes, tirées des Pseaumes 76. 136. 13. & 52. & une *Epitre à M. le Marquis de M****, dans laquelle on trouve d'utiles leçons en faveur du bon goût, & sur le respect que nous devons à nos Maîtres, tant anciens que modernes, dont on ne sçauroit trop étudier les grands modéles, &c. Qu'il nous soit permis d'en rapporter ici un trait, par lequel nous finirons.

D'orgueilleux

D'orgueilleux Connoisseurs voudront te pervertir ;
A leur goût dépravé crains de t'assujettir ;
Ecarte loin de toi ces frivoles systêmes,
Que *Dacier* & *Boileau* traiteroient de blasphêmes ;
Sois plus doux, mais,comme eux,donne aux, Grecs, aux Latins,
Le rang qu'il faut céder à leurs Ecrits divins.
Lis, admire tout haut Virgile, Homére, Horace,
Et ceux qui, parmi nous, ont marché sur leur trace :
Qui se forme sur eux, peut seul les égaler ;
Eux seuls t'enseigneront l'art de leur ressembler ;
Eux seuls font leurs pareils : crois-moi, sans l'Iliade,
Nous aurions *Alaric*, mais non la HENRIADE.

RECUEIL de plusieurs Piéces de Poësie & d'Eloquence, présentées à l'Académie des Jeux Floraux l'année M. DCC. XLIII. Avec les Discours prononcés dans les Assemblées publiques de l'Académie. I. Vol, *in*-8°. de 288. pages. *A Toulouse*, chés Claude-Gilles *le Camus*, seul Imprimeur du Roi & de l'Académie des Jeux Floraux.

On apprend ce qui suit par un Avertissement qui est à la tête de ce Recueil.

L'Académie distribua les Prix en la maniére accoûtumée le 3. Mai 1743. M. *Taverne*, *cadet*, Licentié ès Droits, Auteur de l'Ode qui a pour titre, *les Eclairs*, & pour Devise, *Fulgent sine viribus ignes*, reçût dans l'Assem-

blée

blée publique le Prix adjugé à cet Ouvrage.

M. *Carriere d'Aufrery*, le fils, habitant de Toulouse, Auteur du Pöeme qui a pour titre *la Boussole*, & pour Devise, *Et lapidem suus ardor agit, ferrumque tenetur illecebris*, y reçût aussi le Prix adjugé à ce Pöeme.

M. *Castilhon*, le fils, Avocat au Parlement, habitant de Toulouse, Auteur de l'Idylle, qui a pour titre *le Miroir*, & pour Devise, *Tu peus seul me montrer, quand chés toi je me vois, toutes mes passions peintes sur mon visage*, y reçût le Prix de ce genre adjugé à cet Ouvrage.

M. *Vaugier*, habitant de la Ville d'Arles, en Provence, a envoyé depuis le 3. Mai, sa Procuration, pour recevoir le Prix adjugé au Discours, qui a pour Devise, *Dictum est ab eruditissimis viris, nisi sapientem, liberum esse neminem*, dont il s'est déclaré l'Auteur.

M. l'Abbé *Lasmartres*, Licentié ès Droits, Auteur du *Sonnet à l'honneur de la Vierge*, lequel a pour Devise, *Ante secula creata sum*, & du Sonnet sur le même sujet, qui a pour Devise, *Pulchrior in terris nulla tabella foret*, reçût dans l'Assemblée de la distribution des Prix, celui de l'année adjugé au premier de ces Sonnets, & le Prix réservé, adjugé au second.

M. *de Lamothe*, Doyen de la Cour des Aides de Montauban, a envoyé depuis le

3.

3. Mai sa Procuration, pour recevoir un des Prix de Poëme, réservés, adjugé à l'Ode, qui a pour titre, *la Gloire & le Bonheur de la France sous le Regne de* LOUIS XV: & pour Devise, *Cum tot sustineas, & tanta negotia solus*, dont il s'est déclaré l'Auteur.

M. *de Viguier de Segadennes*, de Villefranche de Lauraguais, Auteur du Poëme intitulé, *Virginius*, qui a pour Devise, *Ubi multa nitent, non ego paucis offendar maculis*, reçût dans l'Assemblée un des Prix de Poëme réservés, adjugé à cet Ouvrage.

M. *Maderes*, Avocat du Roi au Sénéchal de Leictoure, Auteur du Discours qui a pour Devise, *Esse liberum, est esse bonum*, reçût dans l'Assemblée un des Prix du Discours réservés, adjugé à cet Ouvrage.

L'Académie a donné pour Sujet du Discours de l'année 1744. *La subordination est le plus ferme appui des Etats.*

L'Académie distribuë tous les ans cinq Prix ou Fleurs.

Le premier est destiné à une Ode. C'est une Amaranthe d'or de la valeur de 400. livres.

Le second est une Violette d'argent, de la valeur de 250. livres, destiné à un Poëme de 60. Vers, au moins, & de 100. Vers, au plus. Le Sujet en doit être héroïque ou dans le genre noble.

Le

Le troisiéme Prix est une Eglantine d'argent, de la valeur de 250. livres. Il est destiné à une Piéce de Prose sur le Sujet donné par l'Académie, d'un quart d'heure ou d'une petite demie heure de lecture.

Le quatriéme est un Souci d'argent, de la valeur de 200. livres. L'Elégie, l'Idylle & l'Eglogue peuvent y prétendre, & concourent ensemble pour le même Prix.

Le cinquiéme est un Lys d'argent, de la valeur de 60. livres, destiné à un Sonnet à l'honneur de la Vierge.

L'Académie distribuëra l'année prochaine, outre ces cinq Prix, un Prix de Discours réservé.

Le Sujet de tous les Ouvrages de Poësie, à l'exception du Sonnet, qui doit être à l'honneur de la Vierge, est au choix des Auteurs. Les Poëmes, les Elégies, les Eglogues, les Idylles & le Sonnet, doivent être en Vers Alexandrins ou à Rimes plates.

Les Auteurs sont avertis de ne pas se négliger sur les régles de la versification.

Les Ouvrages qui ne sont que des Imitations ou des Traductions ; ceux qui ont parû dans le Public ; ceux qui traitent des Sujets donnés par d'autres Académies; les Ouvrages qui ont quelque chose de burlesque, de satyrique, de contraire aux bonnes mœurs; ceux dont les Auteurs se font connoître

noître avant le Jugement, & pour lesquels ils sollicitent ou font solliciter, sont exclus des Prix.

Les Auteurs qui traitent des Matiéres Théologiques, doivent faire mettre au bas de leurs Ouvrages l'Approbation de deux Docteurs en Théologie, ce qui sera même observé à l'égard du Sonnet à l'honneur de la Vierge, sans quoi ces Ouvrages n'entreront pas au concours.

Les Auteurs feront remettre dans tout le mois de Janvier 1744. par des Personnes domiciliées à Toulouse, à M. le Chevalier d'*Aliés*, Sécretaire Perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, demeurant ruë des Couteliers, à Toulouse, trois Copies bien lisibles de chaque Ouvrage, qui sera désigné seulement par une Devise ou Sentence. M. le Sécretaire écrira la réception des Ouvrages dans son Registre, le nom, la qualité ou la profession, & la demeure des personnes qui les auront remis, lesquelles signeront son Registre, & il leur expédiera le Récépissé des Ouvrages.

Non-seulement M. le Sécretaire ne retirera point les Paquets qui lui seront addressés par la Poste en droiture, s'ils ne sont affranchis, mais quand même on les affranchiroit, les Ouvrages qui lui parviendront par cette voye, ne seront pas mis au concours, par les

les raisons dont on a souvent averti les Auteurs, a moins que ces Paquets ne lui soient addressés par des personnes de sa connoissance, afin que les Auteurs soient à l'abri de toute surprise, pour recevoir les Prix qu'ils auront remportés.

Ceux qui auront remporté des Prix, seront obligés, s'ils sont à Toulouse, de venir les recevoir eux-mêmes, l'après-midi du troisiéme jour du mois de Mai, à l'Assemblée publique de la Distribution des Prix, qui se fait dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville. S'ils sont hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils doivent envoyer à une personne domiciliée à Toulouse une Procuration en bonne forme, dans laquelle ils se déclareront Auteurs des Ouvrages, & les Prix seront délivrés au Porteur de la Prôcuration, en la remettant à M. le Sécretaire, avec les Récépissés des Ouvrages.

On ne peut remporter que trois fois, chacun des Prix que l'Académie distribuë. Les Auteurs qu'on reconnoîtra en avoir obtenu un plus grand nombre, en seront exclus, de-même que ceux qu'on découvrira en avoir remporté sous des noms supposés.

Après que les Auteurs se seront fait connoître, on leur donnera des Attestations, portant qu'un tel, une telle année, pour tel Ouvrage,

Ouvrage, par lui composé, a remporté un tel Prix, & l'Ouvrage en original sera attaché à cette Atteſtation, ſous le contre-ſcel des Jeux.

Ceux qui auront remporté trois des quatre premiers Prix, l'un deſquels ſera l'Amaranthe, qui eſt le Prix deſtiné à l'Ode, pourront obtenir des Lettres de Maîtriſe des Jeux Floraux, & quand ils les auront obtenuës, ils ſeront du corps des Jeux, avec droit d'aſſiſter & d'opiner, comme Juges, aux Aſſemblées particuliéres & publiques, qui ſe font pour le Jugement des Ouvrages & pour la diſtribution des Prix.

L'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, tint ſon Aſſemblée publique le 12. Novembre, à laquelle M. de Boze, Directeur, préſida. On ouvrit la Séance par la lecture & diſtribution du Programme, qui annonce le Sujet donné pour le concours du Prix que l'Académie diſtribuëra à Pâques 1745. Le Programme contient ce qui ſuit.

PRIX LITTERAIRE, fondé dans l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

L'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, déſirant que les Auteurs qui compoſent pour le Prix, ayent tout le tems d'approfondir les matiéres, & de travailler les Sujets qu'elle leur donne à traiter, a réſolu de les publier beaucoup plûtôt; &

& elle annonce dès-à-présent que le Sujet qu'elle a arrêté pour le concours au Prix qu'elle distribuëra à Pâques 1745. consiste à examiner & à déterminer, *Quels étoient les Droits des Métropoles Grecques sur leurs Colonies, les devoirs des Colonies envers leurs Métropoles, & les engagemens réciproques des unes & des autres.*

Le Prix sera toujours une Médaille d'Or, de la valeur de quatre cent livres.

Toutes personnes, de quelque Pays & condition qu'elles soient, excepté celles qui composent l'Académie, seront admises à concourir pour ce Prix, & leurs Ouvrages pourront être écrits en François ou en Latin, à leur choix. Il faudra seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs Ouvrages: mais, pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté, & écrit de leur propre main, leurs nom, demeure & qualités, & ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Piéces, affranchies de tous ports, seront remises entre les mains du Sécretaire de l'Académie, avant le premier Decembre 1744.

Aprés cette lecture, M. Freret, Sécretaire perpetuel de l'Académie, lût les Eloges de M. l'Abbé Bignon, Doyen du Conseil, & de M. Bignon, Conseiller d'Etat, Bibliothéquaire du Roi. Il lût aussi celui de M. de Chambors.

M. Levesque de la Ravaliére lût ensuite une Dissertation sur les Assassins de Syrie, ou Sujets du vieux de la Montagne, dont il est parlé dans l'Histoire de S. Louis, &c.

Le reste de la Séance fut rempli par M. Mellot, qui lût une Dissertation sur le Commerce des Phéniciens, & autres Peuples, avec les Isles Britanni-

ques

ques, & en particulier sur le Commerce de l'Etain fait par les Gaulois, avant la Conquête de la Gaule par les Romains.

L'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique le lendemain 13. Novembre, à laquelle M. le Marquis de Torcy présida.

M. de Mairan ouvrit la Séance par la lecture de l'éloge de M. le Cardinal de Fleury, qui fut suivi de ceux de M. l'Abbé Bignon & de M. l'Emeri.

M. Cassini lût ensuite son Observation du Passage de Mercure sur le Disque du Soleil, arrivé le 5. de ce mois de Novembre.

Ce Mémoire fut suivi d'un autre sur l'Optique, qui regarde principalement les Couleurs accidentelles. M. de Buffon, qui en est l'Auteur, rendit compte, non-seulement d'une infinité d'Expériences qu'il a faites sur ce sujet, mais encore de ses Remarques particuliéres sur un Phénoméne extraordinaire, qui est dû en partie au hazard, mais qui est fort surprenant. L'Auteur, pour s'en assurer davantage, a même continué de l'observer pendant cet Eté dernier, toutes les fois que le Soleil a parû à l'horison, soit au lever, soit au coucher, & il a constamment remarqué la même chose; sçavoir, que quelques minutes avant le coucher, ou si l'on veut, après le lever du Soleil, les ombres de tous les Corps paroissent bleuës, & même quelquefois vertes. M. Buffon remplit par-là le reste de la Séance.

Voici l'Observation particuliére du Passage de *Mercure*, que M. le Monnier a faite à Paris, dans le Couvent des P.P. Capucins de la ruë S. Honoré, avec une Lunette d'environ 15. pieds.

A 8. heures 39. minutes & 20. secondes, *Entrée* de Mercure sur le Disque du Soleil.

Le Ciel étoit fort serain, & à 8. heures 39. mi-

nutes & demie, on voyoit déja Mercure qui entamoit le Disque, & paroissoit comme une petite tache noire, laquelle augmentoit peu à peu en grandeur.

A une heure 12. minutes & 5. secondes, *Sortie* de Mercure, dont le diamétre a employé deux minutes à traverser la circonférence du Disque lumineux du Soleil.

Ces deux Observations, du premier instant que Mercure a entamé le Disque, jusqu'à sa sortie totale, étant exactes, on a 4. heures 32. minutes & 3. quarts pour le tems de sa traversée sur le Disque du Soleil; & le plus grand écart du centre de Mercure à l'égard du bord, ou circonférence du Disque du Soleil, a été déterminé plusieurs fois depuis 10. heures trois quarts du matin, jusqu'à onze heures, de sept minutes & 25. secondes. On s'est servi pour cet effet de l'excellent Micrometre, dont la description se trouve dans l'Optique de Smith.

Mercure passera encore sur le Soleil le 6. Mai de l'année 1753. L'Observation qu'on en fera, sera d'autant plus importante, qu'il approchera du centre du Soleil, d'environ une minute & un tiers; au lieu qu'il n'en a passé cette fois-ci qu'à 8. minutes & 50. secondes. L'heure de sa conjonction au Soleil doit arriver à 7. heures & un quart du matin.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Toulon le 26. Septembre 1743. au sujet de la Société Littéraire de cette Ville.

LE 9. Février 1743. la Societé s'étant assemblée chés M. de Lugny, il fut élû Président, & adressant la parole à ces Messieurs, après les avoir remercié d'avoir fait tomber sur lui leurs suffrages, il

ajoûta

ajoûta quelques refléxions sur le sujet qui les réunissoit, en ces termes.

» L'amitié, Messieurs, plus que tout autre motif, » nous rassemble; c'est à elle que nous sommes rede» vables d'un projet, petit dans sa naissance, grand » dans la spéculation, mais dont l'exécution n'est pas » aisée. On saisit vivement un objet qui souvent ne » plaît que par la nouveauté. On commence avec ar» deur; l'ennui vient au milieu, & l'on finit par le » dégoût. Tel a été le sort de bien des Societés bril» lantes, dont les commencemens n'annonçoient pas » une fin pareille. N'attendez pas, Mrs, que je finisse » le parallele; je n'ai garde de comparer notre petite » Société avec ces Assemblées tumultueuses, que le » desordre ramasse, plûtôt que le bon goût, où pré» sident l'orgueil & le mensonge, & où la fausse com» plaisance, fille de l'imposture, prodigue aveuglé» ment aux Piéces les plus indignes du jour, un en» cens impur & profane.

*VERS libres de M. Dufresm***, sur les Poëtes.*

Que je plains le sort des Poëtes,
Qui cédant au seul soin de remplir leurs tablettes,
Ont très-souvent le ventre creux,
Et courent à grands pas au manoir ténebreux;
Guidés par la folle envie
De vivre encor après leur vie!
Qu'attendent-ils des doctes Sœurs,
De Phébus & de sa Cohorte?
Pensent-ils qu'ils verront arriver à leur porte,
Pour preuve qu'ils ont sçû mériter leur faveur,
Des trésors que pour eux on apporta de l'Inde?

Ils en peuvent au plus tirer quelque Chanson,
Qui n'est après tout que du son,
Digne présent des Déesses du Pinde.

La Régie de la Société étant qu'un Président ne reste que trois mois en charge, & M. Gavoty ayant été élû Président le 9. Mai, pour remplacer M. de Lugny, aprés le Discours de M. Gavoty, qui rémercia la Compagnie, M. de Lugny, comme Secrétaire, parla ainsi.

MESSIEURS,

» Il est des graces que la reconnoissance la plus » vive ne sçauroit acquitter; telle est la nature de cel- » les dont vous m'avez honoré d'abord, en me choi- » sissant pour présider à vos Assemblées, & nouvel- » lement, en me donnant un Successeur, dont le » mérite vous reprochera l'injustice de vos premiers » suffrages. Je ne vous le dissimulerai pas, Mrs, & » c'est au milieu des sentimens dont vos bontés » m'ont pénetré, le seul regret qui me reste; je » crains fort, quand j'eus l'honneur de vous pro- » poser au commencement, l'élection d'un Prési- » dent, de m'être, sans le vouloir, peut-être pro- » posé moi-même, & de n'avoir eû d'autre titre » pour mériter votre choix, que le stérile & frivole » avantage d'avoir parlé le premier.

» En effet (ajoûta M. de Lugny) le désordre de » nos premieres Conférences, la précipitation avec » laquelle notre vivacité nous a fait concevoir, sai- » sir & exécuter presqu'en même-tems un projet, » dont l'invention a coûté des mois entiers à d'au- » tres Sociétés; toutes ces raisons, Mrs, me con- » firment dans ma premiére idée, & si elles ne con- » tribuënt pas beaucoup à flatter mon amour pro- » pre, du moins m'attachent-elles à vous par les » liens

» liens les plus étroits, en me convainquant plei-
» nement que c'est à vos seules bontés que je dois
» la préference sur d'autres Sujets, dont vous con-
» noissiez bien la capacité, mais dont la bonne vo-
» lonté, sans vous être suspecte, ne vous étoit pas
» entiérement connuë. La mienne a parû dans tout
» son jour; elle pouvoit bien suppléer chés moi au
» mérite, mais elle ne pouvoit pas m'en servir.

Le 9. Août M. de Niozelles fut élû Président, & fut continué le 9. Septembre; ce fut alors que M. de Lugny, Secrétaire, complimenta M. de Niozelles au nom de l'Assemblée, en ces termes:

MESSIEURS,

» Votre justice & votre discernement ont parû à
» la derniere Assemblée dans tout leur jour, lorsque
» vous avez continué M. de N*** dans les fonc-
» tions de Président de cette Societé. Il l'a d'autant
» mieux mérité, qu'indépendamment des qualités
» particuliéres de l'esprit & du cœur, dont l'heu-
» reux assemblage forme le caractére aimable que
» vous lui connoissez tous, il en a reçû de la Nature
» une bien rare aujourd'hui & bien peu connuë; je
» veux parler de cette vertu dont toutes les autres
» semblent emprunter leur lustre; cette vertu que
» donne la naissance seule au défaut de l'éducation,
» & qu'on peut recevoir de l'éducation au défaut de
» la naissance; ou plûtôt un don du Ciel, & non de
» la Nature, qui est comme la clef des cœurs, qui
» nous concilie l'amour & l'estime des hommes;
» qualité bien essentielle à une personne en place
» pour se faire aimer & respecter ensemble. Je m'ap-
» perçois, Mrs, que vous me prévenez, & vous
» nommez la douceur; j'entends cette douceur po-
» lie sans excés, familiére sans bassesse; cette dou-
» ceur qui se fait respecter sans empire, qui se fait
» craindre sans fierté, qui se fait écouter sans con-
» trainte, qui persuade toujours, qui peut enfin te-

» nir place de bien d'autres vertus, & à laquelle
» toutes les autres ensemble ne sçauroient suppléer.
» Ce Portrait de la douceur, qui m'empêche de le
» personifier? Et n'y reconnoissez-vous pas aussi-tôt
» le digne Président qui nous honore de sa présence?
» En effet, cette vertu, toute invisible qu'elle est,
» puisqu'elle fait partie du caractére & non du corps,
» ne se développe-t'elle pas dans son air, dans ses
» regards, dans son maintien, dans cette humeur
» toujours riante, toujours égale? Ici notre Juge,
» dehors notre ami, ne l'avons-nous pas toujours
» connu le même? Vous le sçavez mieux que moi,
» Mrs, vous qui joüissez depuis l'enfance du bon-
» heur que je commence à partager avec vous,
» Combien de fois dans ces conversations tendres;
» où l'amitié préside, toujours de concert avec la
» bonne foi, où la vertu se plaît à rendre justice à
» la vertu; combien de fois, en parlant de M. * * *,
» ne vous ai je pas entendu, avec plaisir, faire l'éloge
» de sa sagesse, de son esprit, de son caractére, &
» vous disputer les uns aux autres le premier rang
» dans son coeur? C'est ainsi que, sans y songer,
» vous me tracez la matiére de ce Discours. (On
a trouvé que le caractére de M. de Noizelle étoit
bien développé.)

Le 8. Septembre, M. le Président ayant ordonné de travailler à une Question, on proposa celle-ci: *sçavoir s'il étoit permis aux Meres de donner leurs enfans à nourrir à d'autres femmes?*

Après que chacun eut lû ce qu'il avoit apporté sur cette matiére, M. de Niozelle lût sur le même sujet une Dissertation fort sçavante & très-curieuse. En voici l'Analise.

MESSIEURS,

» Si j'avois un Sermon à faire, au lieu d'une Dis-
» sertation, il me seroit facile, en vous prenant
» par

» par la Religion, d'inspirer à une Assemblée de » Chrétiens les sentimens de l'Ecriture, qui ordon-» ne expressément aux Meres de nourrir leurs en-» fans; mais comme on doit éviter de mêler le sacré » dans des discussions purement humaines, je me con-» tenterai de l'expérience, & en remontant au prin-» cipe même de mon sujet, je vous forcerai, par » des réflexions bien naturelles, de convenir que les » Meres doivent regarder le soin de nourrir elles-» mêmes leurs enfans comme un devoir indispen-» sable.

Il fit voir ensuite comment la Nature a marqué à chaque production un arrangement & un ordre qui fait sa conservation. » L'homme voit regner » cet ordre dans tous les objets qui l'environnent. Il » le voit sans l'appercevoir. C'est un aveugle qui » ne distingue rien, qui connoît les effets, sans » s'embarrasser des causes. Sourd à toute la Nature » qui lui parle & l'instruit, au lieu de l'interroger » dans ses merveilleux ouvrages; il reste muet & » insensible à tous les Miracles qui s'opérent autour de lui. Il traita parfaitement cette matiére, & repré-senta les animaux plus sages & plus prudens que l'homme, quoiqu'ils n'ayent qu'un instinct, qui ne se peut point comparer avec la raison.

» Considerez les Oiseaux (dit-il plus bas) ou plû-» tôt choisissez dans les bêtes les plus féroces; la » Lionne, par exemple, cet animal, naturellement » sanguinaire, n'est-elle pas infiniment plus tendre » pour ses petits, que nous ne le sommes pour nos » enfans? Se laissera-t'elle enlever ses Lionceaux? » ou en confiera-t'elle le soin à quelqu'autre? » Quelle attention pour les garantir des injures de » l'air! quelle inquiétude! quelles allarmes conti-» nuelles! » Il fit ensuite le portrait de l'homme; il remonta au principe de son orgueil, & fit un ta-

bleau fidéle du cœur de l'homme, & finit ainsi.

» Voila, Mrs, l'homme développé tel qu'il est; » bien different en cela de nos Peres, qui labou» roient eux-mêmes la terre, cultivoient leurs Jar» dins, nourrissoient leurs enfans. Quelle differen» ce des Meres de ce tems-là & des Dames d'au» jourd'hui? On peut ajoûter, quelle difference de » nos enfans & des leurs? Ils avoient moins de va» nité, & vivoient plus long-tems; les fils attachés » doublement à leurs Meres, suçoient avec le lait » une tendresse pour leurs parens & un respect, » qu'ils leur conservoient inviolablement. Les pa» rens s'attachoient aussi davantage à leurs fils, & » cet attachement réciproque faisoit le bonheur des » uns & des autres. Leur premiére étude étoit celle » de la Nature; & dans les recherches exactes qu'ils » en faisoient, ils avoient remarqué que cette sage » Mere n'avoit rien fait pour rien; que chaque » chose avoit sa destination? pourquoi ces mamel» les, pourquoi ce lait, sinon pour nourrir les en» fans? & si c'est une preuve de sa bonté & de sa » sagesse, n'en est-ce pas une aussi de son intention » & de sa volonté? Quelle est donc l'intention de » la Nature? Elle veut que chaque Mere soit nour» rice de son enfant. N'est-ce pas s'opposer à la » volonté de la Nature, que de s'opposer à l'arrange» ment qu'elle a prescrit; ou plûtôt n'est ce pas » s'opposer à la volonté du Créateur?

Il finit cette Dissertation en faisant remarquer qu'il est des cas qui exemptent les Meres de nourrir les enfans, dont il fit une très-exacte énumeration.

LETTRE

*LETTRE de M. D. F. à M. Bou***, Chirurgien Major de la Marine.*

» J'ai recueilli, M. pour ma propre ſatisfaction, » ce que nous dîmes hier au ſoir ſur l'eſprit, & je » vous avoüe que nous avançâmes à ce ſujet d'aſſés » bonnes choſes. Il me parut plaiſant de vous en- » tendre employer toute la force de l'art & tout ce » que l'Eloquence a de plus vif, pour me perſuader » que vous n'aviez point cet ornement qui fait bril- » ler dans la ſociété, Je n'aurois jamais crû qu'une » ſi mauvaiſe cauſe fût ſuſceptible de ſi bonnes rai- » ſons. Cela me donna lieu, en vous quittant, de » propoſer la même Théſe à M. C***, votre ami » & le mien, mais je fus bien plus ſurpris de ſa fa- » çon de penſer que de la vôtre. Il débuta par me » nier abſolument que l'agréable fût permis à des » gens de votre état. Cette chicanne qu'il faiſoit à » ceux de ſa Profeſſion, ne laiſſa pas que de m'a- » muſer, puiſqu'en leur faiſant un crime de s'orner » l'eſprit de connoiſſances Littéraires, il ſe fai- » ſoit lui même ſon procès, ſans y penſer, perſon- » ne ne poſſedant, comme vous ſçavez, plus heu- » reuſement que lui, le talent de réünir dans la con- » verſation l'utile & l'agréable enſemble. Vous voi- » là donc, Mrs, tous deux d'un ſentiment bien op- » poſé; l'un prétend qu'il fait de l'ornement à l'eſ- » prit, même dans ſon état, l'autre le nie; le pre- » mier ſoutient avec grace qu'il n'a point cet orne- » ment, le ſecond ſe feroit un crime d'être orné; & » ſeroit, ſans doute, fâché de n'être point criminel. » Je ſuis trop jeune, M. pour m'ériger en Juge ſur » une matiére aſſés noble, pour mériter d'être por- » tée au Tribunal des Sçavans du premier ordre, je » me contenterai de rapporter les armes offenſives & » deffenſives dont nousnous ſervîmes M. C* & moi

» dans cette affaire Il défendit sa Thése avec une
» force qui pensa me déconcerter, & voici, à peu
» près les raisons dont il l'appuya.

» La Médecine étant une science sans bornes, il
» n est pas douteux qu'on peut tous les jours y ac-
» quérir de nouvelles lumiéres ; celui qui néglige-
» roit de se procurer ces connoissances, seroit comp-
» table au Public & à lui-même de la vie de ses ma-
» lades, pour la guérison desquels, tel ou tel Remède,
» qu'il ne connoît point, par sa faute, auroit pû lui
» être d'un grand secours ; or un Médecin qui em-
» ploye aux Belles-Lettres & à la lecture des Fables
» & des Histoires anciennes & modernes, un tems
» précieux, & dont l'usage lui est marqué, ce Mé-
» decin néglige une infinité de découvertes qu'il
» peut faire dans sa Profession ; ce Médecin est donc
» responsable du mal causé par son ignorance. Pour
» éviter, par conséquent cet inconvénient, & se
» mettre à l'abri de tout reproche, il doit se
» renfermer absolument dans les connoissances de
» son Art, & ne s'en point écarter, pour aller cueillir
» des fleurs dans les Jardins de la Réthorique. Quel-
» le idée, continua-t'il avec feu, voulez-vous que
» le Public ait d'un Médecin qui l'entretient de Vers
» & de Fables? Apollon a-t'il le talent d'inspirer des
» Remédes comme des Vers? Un homme qui se dé-
» voue à la santé du genre humain, doit-il s'oc-
» cuper de contes bleux, & d'amusemens Littéraires ?
» Et moi, malade, étendu dans mon lit entre la vie
» & la mort, trouverai-je le reméde de mon mal
» dans la lecture de l'Histoire du Languedoc ?

» Il ajoûta beaucoup d'autres raisons solides, qui
» me parurent d'abord convainquantes, & je me
» serois rendu à son sentiment, si je n'eusse appré-
» hendé de montrer trop de foiblesse. Voici ce que
» je lui répondis. Je suis d'accord avec vous, M. de

» tout

» tout ce que vous venez de dire, mais en parcou-
» rant tous les Arts & toutes les Professions du
» monde, vous y trouverez l'utilité, de l'ornement
» & des graces; pourquoi vouloir en priver la Méde-
» cine toute seule, & faire de cette science une
» Déesse aride, oiseuse, & semblable aux Squélet-
» tes, sur lesquels s'étendent les operations? Voici
» donc, ajoûtai-je, ma façon de penser. Je ne pré-
» tends pas que l'agréable soit nécessaire, mais il
» est utile, ensorte que si on doit travailler à l'utile,
» on travaillera surement à l'agréable, l'un ne pou-
» vant se passer de l'autre. La comparaison de l'Ar-
» chitecte, toute simple qu'elle est, vous dévelop-
» pera mon sentiment dans tout son jour. Il est bien
» certain que l'essentiel de son Art, & les régles de
» son devoir, se bornent à poser de bons fonde-
» mens. à asseoir son Bâtiment dans un lieu bien
» éclairé, à rendre ensuite la construction réguliére,
» en observant exactement toutes les proportions;
» vous ne pouvez disconvenir qu'un Architecte qui
» aura réüni tous ces points, ne soit un habile hom-
» me, & sçavant même dans son Métier. mais si non
» content d'avoir perfectionné son Bâtiment du
» côté de la régularité, cet habile Maître entre-
» prend d'en relever l'intérieur par l'agrément d'u-
» ne Peinture fine, aisée, délicate, & les dehors
» par l'ornement d'une Sculpture simple & noble
» tout à la fois, n'est-il pas juste qu'on fasse plu
» de cas d'un semblable Architecte, que d'un autre
» qui, renfermé dans les bornes étroites de son Arts
» ne sçauroit sortir de sa sphére, & joindre, comme
» le premier, l'agréable & l'utile? Il m'accorda ma
» Thése, & se retrancha sur ce que l'exemple de
» l'Architecte, & tout autre de cette nature, qui
» je pourrois citer, n'étoient point appliquables à la
» question présente. Vous en déciderez, M. s'il vous

» plaît ; j'espere que vous n'abandonnerez pas votre » premier sentiment, c'est-à-dire, que je compte » gain de cause. Je souhaite que cette petite dis- » cussion ait eû l'avantage de vous amuser un » moment. J'ai l'honneur d'être, &c. DE LUGNY.

A Toulon le 5. Septembre 1743.

*VERS Anacréontiques sur le Vin, Par M. Dufr***.*

De Noé, cet homme divin,
Le Bûveur doit toujours respecter la mémoire ;
A lui nous devons le bon vin ;
Sans lui, trouverions-nous du plaisir à bien boire ?
Le Vieillard, sans le vin, passeroit mal son tems ;
Déserteur de l'Amour, pourroit-il encor vivre ?
Des maux les plus cuisans le bon vin nous délivre ;
Le bon vin rend l'esprit vif, aimable, brillant ;
Il calme les chagrins ; il console, il soulage,
Et souvent rend heureux un trop timide Amant,
Près d'une Bergere volage ;
Bref, & je le tiens pour certain,
Point de salut sans le bon vin.
Je pense à profiter du tems de ma jeunesse ;
C'est là le tems des Amours ;
A mon aimable Maîtresse
Je consacre mes beaux jours ;
Mais lorsque le déclin de l'âge
Viendra me rendre un peu plus sage ;

Pour

Pour mettre fin à mes désirs,
Le bon vin sera ma ressource ;
En lui je trouverai la source
D'une infinité de plaisirs.

OUVERTURE du Collége Royal.

Les Professeurs du Collége Royal de France, fondé à Paris par le Roi FRANÇOIS I. le Père & le Restaurateur des Lettres, reprirent leurs Exercices le Lundi 18. Novembre. Voici les noms des Sçavans qui remplissent aujourd'hui les Chaires de ce fameux Collége, sous l'inspection de M. *Vatry*, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Professeur Royal en Langue Grecque.

Pour la Langue Hébraïque.

Mrs Sallier & Henri.

Pour la Langue Grecque.

Mrs Capperonnier & Vatry.

Pour les Mathématiques.

Mrs de Cury & de Montcarville.

Pour la Philosophie.

Mrs Terrasson & de Gua de Malves.

Pour l'Eloquence Latine.

Mrs Souchay & Piat.

Pour la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie, & la Botanique.

Mrs Burette, Astrue, Dubois, & Ferrein.

Pour la Langue Arabe.

Mrs de Fiennes, Conseiller & Interpréte ordinaire du Roi pour les Langues Orientales, & Fourmont.

Pour

Pour le Droit Canon.

Mrs Capon & le Merre.

Pour la Langue Syriaque.

M. l'Abbé Fourmont.

ESTAMPES NOUVELLES.

Il paroît deux Estampes depuis peu, l'une sous le titre de *la Ferme*, & l'autre sous le titre de *la Basse Cour*, toutes deux d'après David *Tenieres*, & excellemment gravées par J. P. *Lebas*. L'une & l'autre sont dédiées à M. le Marquis de Mirabeau, par l'Auteur, chés lequel elles se vendent, ruë de la Harpe.

Deux autres petites Estampes en large, gravées par le même Graveur, d'après le même Peintre. L'une porte pour titre *la Pêche*, & l'autre; *Vente de la Pêche*. Elles se vendent à la même addresse.

Le sieur *Petit*, Graveur, ruë Saint Jacques, à la Couronne d'Epines, près les Mathurins, qui continuë de graver la suite des Portraits des Hommes Illustres du feu sieur Desrochers, Graveur du Roi, vient de mettre au jour les suivans,

BENOIST SPINOSA, fameux Philosophe, natif d'Amsterdam. Il fut d'abord Juif de Religion; il quitta le Judaïsme & professa ensuite l'Athéïsme; il mourut à la Haye en 1677. âgé d'environ 44. ans. On lit ces Vers au bas.

Auteur d'un dangereux Systême,
Spinosa n'a que trop répandu son erreur;
Contemplez l'Univers, & sondez-vous vous-même,
Vous connoîtrez un Créateur.

PIERRE-

PIERRE-FRANÇOIS GUYOT, Desfontaines, Prêtre de Roüen, Auteur des *Observations sur les Ecrits Modernes*.

Nouveaux Globes, dédiés à Monseigneur le DAUPHIN.

Le sieur *Baradelle*, Ingénieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique, vient de construire des Globes Célestes & Terrestres, de plusieurs grandeurs, d'autant plus utiles, qu'ils comprennent plusieurs choses très-curieuses, & où le calcul des Etoiles est dressé pour l'année 1750. & les Poles du Soleil marqués, ce qui n'avoit encore été mis en usage sur aucun Globe; d'ailleurs les ovales allongés, où les Lozanges, qui doivent être assemblés pour former ces Globes, sont faits de maniére & s'unissent si exactement les uns aux autres, qu'il y regne une unifofmité dans la courbure des cercles dont les Globes sont composés, comme il est dit plus au long dans le Privilége général, que l'Auteur en a obtenu du Roi. Il a tracé l'Equateur du Soleil & ses collures; ces nouveaux cercles sont d'ailleurs distingués par des Lignes ponctuées, & ils ne forment aucune confusion avec les autres cercles, qui sont tracés comme sur les anciens. Les Etoiles ont été posées à leurs distances du Pole, & à leurs ascensions droites, avec tout le soin & toute la justesse possibles.

Le sieur Roy, depuis le recouvrement de sa vûë, a dessiné d'un nouveau goût, & gravé les figures des Constellations, avec tant de propreté & de précision, que cet Ouvrage, en méritant l'approbation des Sçavans & des Curieux, a aussi été le sujet de leur étonnement.

A l'égard des Globes Terrestres, la Géographie en

en a été gravée par les meilleurs Graveurs de ce tems ; les Caractéres en sont parfaits, sans être trop petits, sans confusion, & très lisibles ; pour en faire l'éloge, il suffit de dire qu'ils sont gravés par le sieur *Aubin*.

Il y a des Globes de l'une & de l'autre espéces, de trois grosseurs differentes, sçavoir, de 9. pouces, de 6. pouces, & de 4. pouces & demi de diamétre. L'Auteur a aussi construit des Sphéres de pareille grosseur, suivant les Systêmes de Ptolomée & de Copernic.

Le sieur Baradelle, toûjours porté à satisfaire le Public, vendra ces Globes, tout montés, ou sans être montés, c'est à dire, en Epreuves, assorties de toutes leurs dépendances, pour former les Globes & les Sphéres, par ceux qui voudront s'occuper à les monter eux-mêmes, ou pour mettre avec des Atlas de Cartes Géographiques, étant aussi beaux en Epreuves, que s'ils étoient montés.

Les plus gros, de neuf pouces de diamétre, se vendent 24 livres piéce.

Les Sphéres de pareille grosseur, selon Ptolomée & Copernic, 18. livres

Les Globes de 6 pouces, 10. livres.

Les Sphéres de differens Systêmes, 10. livres.

Les plus petis Globes Terrestres ou Célestes, 6. *liv*.

Les Sphéres de pareille grosseur, 6. livres.

Les Epreuves des Globes de 9. pouces, avec leurs Horisons, Méridiens & Supports, ainsi que les Epreuves des Spheres, 6. livres.

Ceux de six pouces, avec toutes leurs dépendances, 3. livres.

Et les plus petits de 4. pouces & demi, 2. livres.

De-même, les épreuves des plus petites Sphéres de 4. pouces & demi, 2. livres.

Le sieur Baradelle prie les Personnes de Province, qui

qui lui écriront pour ses Ouvrages, d'affranchir le port de leurs lettres. Sa demeure est toujours *à Paris*, *Quai de l'Horloge du Palais*, *vis-à-vis le grand degré de la Riviere*, *à l'Enseigne de l'Observatoire*.

Le Public, intéressé à connoître toutes les Personnes qui excellent dans les differens Arts, & particulierement dans ceux qui contribuënt au soulagement des malades, & à leur parfaite guérison, ne sera, sans doute, pas fâché d'apprendre à qui le sieur Roy, dont il vient d'être parlé dans ce Mémoire, a l'obligation du recouvrement de sa vûë, dont il a éte totalement privé pendant six mois en 1735. à quoi il n'a pû parvenir particuliérement que trois ans après, ayant d'abord consulté plusieurs Oculistes de réputation, qui l'avoient tous condamné à rester aveugle, il ne s'est trouvé que M. l'Abbé *Candide*, distingué par une étude particuliére & par une grande expérience dans toutes les opérations qui regardent ces sortes de maux, qui lui ait fait esperer, non pas une guérison douteuse, mais certaine & parfaite, de laquelle les Ouvrages ci-devant énoncés sont des preuves incontestables.

Sa demeure est *à Paris*, *dans le Collége de Clugny*, *Place de Sorbonne*.

Le Véritable Suc de Reglisse & de Guimauve blanc, sans sucre, si estimé pour toutes les maladies du Poulmon, inflammations, enrouëmens, toux, rhumes, asthme, poulmonie & pituite, continuë à se débiter depuis plus de trente ans, de l'aveu & approbation de M. le Prémier Médecin du Roi, chés Mlle *Desmoulins*, qui est la seule qui en a le Secret de défunte Mlle Guy, quoique depuis quelques années des Particuliers ayent voulu le contrefaire, lesquels pour mieux tromper le Public, se sont dits

Enfans

Enfans de M. Guy, ce qui est une supposition ; la difference s'en connoîtra aisément par la comparaison qu'on en pourra faire.

On peut s'en servir en tout tems, le transporter partout & le garder si long-tems que l'on veut, sans qu'il se gâte jamais, ni qu'il perde rien de sa qualité.

Mlle Desmoulins demeure ruë Guenegaud, Fauxbourg S. Germain, du côté de la ruë Mazarine, chés M. Guillaume, Marchand de vin, aux Armes de France, au deuxiéme Appartement.

M. de *Keradock*, possesseur depuis quelque tems des excellens Secrets de M de Belleville, annoncés dans les Journaux d'Octobre 1739. & Janvier 1740. croiroit manquer au Public, s'il négligeoit de l'informer de la disposition où il est d'en continuer la distribution. Exact à répondre aux lettres, & à faire les envois des Remédes qu'on lui demandera, il se promet qu'on se louëra autant de sa ponctualité que de la générosité de son procedé sur le fait de la reconnoissance des personnes ausquelles il fournira les secours qui dépendront de ses connoissances.

L'admirable Spécifique pour la guérison radicale de la Goutte, sans fâcheux retours (*comme le* prouvent d'anciennes Expériences, & l'effet naturel du Remède, qui par de douces & abondantes évacuations. dissipe & chasse la cause du mal qu'il attaque dans son principe;) n'est pas le seul qu'il puisse fournir à ceux qui, dégagés des préjugés ordinaires, voudront lui donner leur confiance ; les personnes des deux sexes, & particuliérement les Dames, pourront s'adresser à lui pour beaucoup d'incommodités secrettes, accidentelles, & même pour les stérilités qui n'ont point de cause invincible ; il leur promet au moins du soulagement & un inviolable secret.

és co
de ce
lans un
ans un
se don-
sponses
es qui

Procu-
iers à

ettres,
s.

ôté,

SPEC-

En
dif
sot

pai
san
qu

bou
M.
Fr

1
des
dat
cro
for
dif
les
pro
de l
con
sec

de
pro
du I
cua
taq
pui

ons du soulagement & un

Jn port de lettre n'est point chose assés co…
pour que l'on néglige de s'instruire de ce
bienséance ne permet pas de parler dans un
olant, & qui d'ailleurs jetteroit dans un
…nd détail, comme les personnes qui se don-
la peine d'écrire le verront par des réponses
…ront leur curiosité sur des matiéres qui
…nt encore été traitées.

*…resse est chés M. de la Haye Rabbu, Procu-
Présidial de Nantes, ruë des Chapeliers à*

…a la bonté d'affranchir toutes les Lettres,
…quoi elles ne seront point répondues.

MADRIGAL.

…nt un air de vérité
…au plus grossier mensonge ;
…it, dans l'erreur d'un songe,
…des Rois j'étois monté ;
…imois alors, & j'osois vous le dire ;
…x, à mon réveil, ne m'ont pas tout ôté ;
…perdu que mon Empire.



SPEC-

SPECTACLES.

EXTRAIT d'une Comédie Italienne en cinq Actes, représentée à l'Hôtel de Bourgogne le 12. Septembre dernier, intitulée le Combat Magique.

ACTEURS.

La Reine Argée, *la Dlle Flaminia.*
Cléarte, fils d'Argée, *le Sr Riccoboni.*
Eurinda, Princesse, épouse de Cléarte, *la Dlle Deshayes.*
Serpilla, Suivante d'Eurinda, *la Dlle Silvia.*
Tidée, autre Suivante, *la Dlle Belmont.*
Agenor, vieux Courtisan, Magicien, *le Sr Mario.*
Tindaré, fils d'Agenor, *le Sr Balleti.*
Arlequin, Valet d'Agenor, *le Sr Carlin.*
Scapin, Valet de Cléarte, *le Sr Chiavarelli.*
L'Ombre du feu Roi, *le Sr Rochard.*
Un Valet Magicien, *le Sr Deshayes.*

La Scéne est dans une des Isles des Mers d'Ethiopie.

CEtte Piéce est à peu près d'un caractére semblable à celui des *Contes des Fées.* On suppose que dans une de ces Isles régnoit un Roi juste, intégre, aimé de ses Sujets;

Sujets; la Reine, son Epouse, étoit à peu près du même caractére; ils avoient un fils unique, nommé Cléarte, lequel quitte la Cour de son Pere, pour se rendre dans la Cour d'un autre Souverain, afin d'y disputer le prix d'un fameux Tournois, dans lequel la main d'une belle Princesse devoit couronner le vainqueur.

Après le départ du Prince, un Courtisan nommé Agenor, homme intriguant, adonné à la Magie, & d'une ambition démesurée, trouve le moyen de se mettre en crédit parmi le Peuple, & de former un parti pour envahir le Trône; il vient à bout de son dessein; il trouve le moyen d'empoisonner le Roi, par un boüillon préparé. Agenor, qui avoit beaucoup d'accès à la Cour, étoit auprès du Roi, accompagné de son valet Arlequin, quand on apporte le boüillon mortel. Agenor ordonne même à Arlequin de le présenter au Roi, avec la circonstance que ce Domestique ignoroit que son Maître y eût mêlé du poison. Le Roi meurt.

Cependant Agenor n'est pas sans inquiétude depuis la mort du Roi; il craint qu'Arlequin ne le soupçonne d'y avoir eû part; il prend le partide l'enfermer dans un soûterrain & de l'y laisser pendant quelque tems, se chargeant lui-même du soin de lui porter tous les jours de quoi se nourrir.

Agenor

Agenor a grand soin encore, par les secours des Génies & des Esprits, d'empêcher que Cléarte & son épouse ne reviennent dans leur Patrie; il leur fait même subir le joug de l'esclavage, pour les en éloigner; il ne s'occupe plus qu'à trouver les moyens de se faire déclarer Souverain de cette Isle, & d'y regner sur ses nouveaux Sujets; il ordonne même à son fils Tindare, d'aller disposer la Reine à devenir sa bru, en donnant la main à son fils.

Agenor, ennuyé de voir Arlequin dans le souterrain où il est renfermé depuis fort long-tems, prend le parti de l'en tirer pour le faire mourir; il frappe la terre avec sa baguette, & aussi-tôt Arlequin en sort, paroissant fort étonné de revoir le jour. Agenor le rassure & lui promet de l'envoyer dans un Pays où il trouvera tout à souhait, pour contenter son appétit, fromage, macarons, &c. Au même instant Agenor appelle ses Gens, & leur commande d'exécuter ses ordres. Ils conduisent Arlequin dans un bois, pour le faire mourir, & dans le moment qu'on va exécuter un ordre si cruel, l'air paroît tout en feu; ces assassins épouvantés, prennent la fuite. Il paroît en même tems, au fond du Théatre, un Tombeau, duquel s'éleve l'Ombre du feu Roi, qui adresse la parole à Arlequin en ces termes:

Arlequin

Arlequin ne crains point ; c'est moi, qu'innocemment,
Par l'ordre d'Agenor, tu privas de la vie ;
Enfermé dans ce lieu, j'attends l'heureux moment
Qu'à mon lâche assassin elle sera ravie.
Cet arbre, qu'à Merlin ont consacré nos Loix,
De tout autre pouvoir brave l'effort vulgaire ;
Viens-en prendre une branche, & sa magique voix
T'apprendra ce que tu dois faire.
Qu'on punisse Agenor ; qu'on couronne mon fils ;
Je suis libre, & je vole aux Champs de l'Elisée ;
Le bonheur descendra sur mes Peuples soûmis,
Et ta fidélité sera récompensée.
Adieu : Merlin par moi te l'ordonne ; obéïs.

Arlequin, muni de cette branche, se promet de renverser tous les enchantemens d'Agenor, qui venoit d'exciter une furieuse tempête, dans le tems que Cléarte & son épouse, accompagnés de leur suite, revenoient dans leur Patrie, dans le dessein de les faire périr ; ils abordent enfin au rivage, quoiqu'ils ayent été séparés par la tempête, Arlequin reçoit la Princesse & ses deux Suivantes, & les fait conduire à la Cour ; il recommande fort à Cléarte de ne pas paroître devant la Reine sa mere, de crainte qu'Agenor ne s'oppose à cette entrevûë, & qu'il ne les éloigne de la Cour par quelque autre nouvel enchantement. Mais voyant que

Cléarte s'oppose à ce conseil, & qu'il est dans l'impatience de voir la Reine, Arlequin remédie à tout, en le touchant de sa baguette, & dans le moment les traits de Cléarte sont si changés, que la Reine ne le reconnoît plus pour son fils ; ce qui donne lieu à un jeu de Théatre, aussi plaisant que singulier.

Tindare, fils d'Agenor, trouve Cléarte ; celui-ci est fort étonné, de voir que le fils d'un simple Courtisan ne lui rende pas tous les honneurs qui lui sont dûs, comme Souverain depuis la mort de son Pere ; ils mettent l'épée à la main ; Arlequin qui survient dans le moment, les touche tous les deux de sa baguette & les rend immobiles, ce qui termine la dispute, & garantit le Prince Cléarte du danger d'avoir été blessé par Tindare.

Cependant Agenor commence à s'appercevoir que sa Magie réüssit fort mal dans tout ce qu'il entreprend ; il ne se rebute point ; il paroît au fond du Théatre avec ses papiers & ses Livres de Magie. Arlequin, qui arrive, se rend invisible & l'observe, sans être vû ; met le feu à tous ses Livres, sans épargner un grand *in-folio*, qui contient toute la Magie d'*Atlas*. Agenor, effrayé de tout ce qu'il voit, prend sa baguette, pour appeller ses gens les plus expérimentés

périmentés en Magie; mais Arlequin la brise en la touchant de la sienne, & il est obligé de se sauver, fort effrayé de tous les prodiges qu'il voit.

Arlequin apperçoit *Serpilla*, une des Suivantes de la Princesse, avec laquelle il avoit déja fait connoissance, quand il avoit fait conduire la Princesse à la Cour; Scapin, qui étoit l'Amant de Serpilla, trouve fort mauvais qu'un autre soupire pour elle, ce qui occasionne encore une Scéne des plus comiques, & excellemment joüée par la Dlle *Silvia* & par Arlequin & Scapin.

Agenor, toujours résolu de ne pas abandonner son projet & de se faire déclarer Roi, se fait de nouveaux amis, & répand parmi le peuple des sommes considérables.

Les fidéles Sujets du feu Roi en avertissent la Reine, qui veut absolument faire punir le traître; Arlequin l'en empêche, & lui apprend qu'Agenor a causé la mort du Roi, son Epoux, mais qu'elle peut compter qu'avec le secours de sa baguette, il vengera, non-seulement la mort du Roi, mais que le Prince, son fils, regnera à sa place, avant la fin du jour.

Cléarte se présente à la Reine sa mere, laquelle méconnoît encore son fils, comme la premiére fois, mais Arlequin, qui n'a plus les mêmes raisons qu'il avoit, pour ne

pas le faire connoître, le touche de sa baguette ; le Prince reprend alors sa premiére phisionomie;il se jette aux pieds de la Reine, qui l'embrasse, comme son fils & comme l'héritier du Trône. Arlequin les prie de se rendre tous deux chés la Princesse, & de se trouver sur la Place publique, lorsqu'Agenor s'y trouvera pour se faire couronner ; il conseille même à la Reine de feindre de consentir à la proposition qu'Agenor lui fera de donner la main à son fils.

Agenor arrive en grande cérémonie, suivi du peuple, & il se place sur le Trône qui avoit été préparé ; la Reine arrive un moment après ; Agenor ne manque pas de lui proposer le mariage dont son fils lui a déja parlé ; la Reine se trouve fort embarrassée, ne voyant point arriver Arlequin, lequel se présente dans l'instant à Agenor. Il lui reproche d'abord l'ordre qu'il avoit donné, au commencement de la Piéce, de le faire mourir ; Arlequin touche ensuite de sa baguette le Trône où Agenor est placé, & dans l'instant ce même Trône est changé en une grande Cage de fer, dans laquelle l'usurpateur se trouve enfermé. Arlequin apprend en même-tems à la Reine, au Prince, son fils, à la Princesse & à leurs Sujets, que sa baguette n'avoit plus de pouvoir, n'ayant servi, suivant ce que l'Ombre du

feu

feu Roi lui avoit dit, qu'à punir Agenor, & à placer le fils du Roi sur le Trône : Arlequin ajoûte que ne pouvant plus faire usage de cette baguette pour de pareils sujets, il s'en servira seulement pour ordonner une Fête destinée à célebrer le retour du Prince. La Fête est composée de differens Divertissemens, qui sont terminés par plusieurs beaux morceaux d'artifice, parfaitement bien exécutés.

Le Public a témoigné par de grands applaudissemens, combien il a été satisfait de la parfaite exécution de cette Piéce, dont le sujet a été trouvé ingénieusement composé.

Le 21. Novembre, les mêmes Comédiens firent l'ouverture de leur Théatre, depuis le retour de Fontainebleau, par la Comédie du *Mari Garçon*, Piéce en Vers & en trois Actes, de M. de Boissy, représentée pour la premiere fois en Fevrier 1742. Elle fut suivie d'une petite Piéce Italienne d'un Acte, qui a pour titre *Arlequin & Scapin Magiciens par hazard*; cette Piéce, qui avoit été donnée en quatre Actes, au mois de Juillet dernier, fut terminée par un très-joli Divertissement, qui a été fort applaudi, lequel fut suivi d'un nouveau Feu d'artifice, très-bien exécuté.

Le 14. l'Académie Royale de Musique reprit les représentations du Ballet des *Indes Galantes*, pour être joüé les Jeudis pendant l'hyver. Un nouveau Danseur Anglois dansa pour la premiére fois avec la Dlle Mimi Mariette, une Pantomime. Ce Pas de deux fut fort applaudi. On continuë les autres jours de la semaine l'Opera de *Callirhoé*.

Le 9. de ce mois, les Comédiens François représentérent la Comédie de *Démocrite*, de feu M. Regnard, après laquelle on donna la premiére représentation d'une petite Piéce nouvelle en Vers & en un Acte, suivie d'un Divertissement, intitulé: *les Vieillards rajeunis*. Cette derniére Piéce, dont l'Auteur ne se nomme point, n'a pas été rejoüée.

Le 16. on remit au Théatre la Tragédie de *Bajazet*, de M. Racine, dans laquelle la nouvelle Actrice joüa le rôle d'*Atalide*.

Le 23. on représenta la Tragédie d'*Andromaque*, du même Auteur; la même Actrice joüa le rôle d'*Hermione*, avec l'applaudissement général d'une très-nombreuse Assemblée.

Le 10. Novembre, veille, de la Fête de S. Martin, l'Académie Royale de Musique, donna le premier Bal public, qu'on donne tous les ans sur le Théatre de l'Opéra, & qu'on

qu'on continuë pendant differens jours jusqu'à l'*Avent*. On les reprend ordinairement à la Fête des Rois, jusqu'au Carême.

NOUVELLES ETRANGERES,

TURQUIE.

ON a appris de Constantinople, qu'un Corps de troupes Persannes s'est avancé à 18. lieues de Bagdad, & que l'on craint que Thamas-Koulikan n'y ait pratiqué des intelligences.

Le Grand Seigneur a donné ordre de former une Maison au jeune Prince de la Famille des Sophis, lequel est sous la protection de Sa Hautesse.

Il y a eû une révolte en Egypte; le Grand Seigneur y a envoyé des troupes, pour obliger les Rebelles de rentrer dans leur devoir, & de remettre en liberté le Beigler-Beg du Grand Caire, qu'il ont arrêtés & mis en prison.

On a appris depuis, que le Grand Seigneur continuoit de faire défiler avec toute la diligence possible, un grand nombre de troupes vers l'Asie; qu'il y avoit déja une armée considérable assemblée en Natolie, & que Thamas-Koulikan, ayant rejetté les nouvelles propositions d'accommodement, qui lui avoient été faites, & ayant déclaré qu'il ne quitteroit point les armes, jusqu'à-ce que les Turcs eussent restitué aux Persans toutes les Provinces conquises sur la Perse depuis la mort d'Abas le Grand, le Grand Seigneur avoit pris le parti de faire proclamer Roi de Perse à la tête des troupes Ottomanes, le jeune

Prince de la Maison de Schach-Thamas, qui s'est réfugié à Constantinople.

La présence du Grand Visir ayant été jugée nécessaire à Constantinople, ce Premier Ministre ne commandera point l'armée Ottomane, & elle sera sous les ordres d'Achmet Pacha, ci-devant Grand Visir, qui a été éxilé à Rhodes, après sa déposition.

La peste fait de grands ravages à Constantinople, & les Ministres Etrangers, ainsi que la plus grande partie des personnes de distinction, en sont sortis, pour se retirer à la campagne.

On a reçû avis depuis de Constantinople, que le Grand Visir avoit été déposé, & qu'il avoit l'Aga des Janissaires pour successeur.

Le jeune Prince, qui a été proclamé Roi de Perse à la tête des troupes Ottomanes, partit le 28. Septembre dernier, pour se rendre à l'armée du Grand Seigneur; il étoit accompagné d'Achmet Pacha, ci-devant Grand Visir, qui doit prendre le commandement de cette armée, qui sera composée de 150000. hommes, & le Grand Seigneur a résolu d'assembler une seconde armée, avec laquelle le Prince Persan fera une irruption en Perse, tandis qu'Achmet Pacha observera les mouvemens de l'armée de Thamas-Koulikan.

Les mêmes avis portent qu'un Pacha de la famille de Kiupruli avoit été nommé Kaïmakan ou Gouverneur de Constantinople.

SUEDE.

ON mande de Stockolm du 18. du mois dernier, que le Prince élû pour succeder à S. M. Suédoise, est arrivé le 16. du Château de Karelsberg, près de cette Ville, & que tous les Sénateurs, ainsi qu'un grand

grand nombre d'autres personnes de distinction, y sont allés rendre leurs respects à ce Prince.

RUSSIE.

ON mande de Péterfbourg du 3. du mois dernier, que la Reine de Hongrie a écrit à la Czarine, qu'elle avoit envoyé au Marquis Botta des instructions, datées du 4. Juillet dernier, par lesquelles elle lui avoit ordonné de faire ses efforts pour obtenir la liberté du Prince & de la Princesse de Beveren; mais qu'elle lui avoit mandé en même tems, que, s'il ne voyoit point d'apparence à réüssir dans ses sollicitations, il y renonçât, & qu'il ne se mêlât d'autres affaires que du soin de ménager à la Cour de Russie les intérêts de celle de Vienne; qu'elle avoit appris avec un véritable déplaisir par les plaintes de la Czarine, que S. M. Cz. croyoit avoir des sujets de se plaindre de ce Ministre; que la Cz. devoit être persuadée de la disposition sincére dans laquelle S. M. H. étoit de lui accorder une satisfaction, telle que la nature de l'affaire pouvoit l'exiger; que si le Marquis Botta étoit convaincu d'avoir tenu la conduite criminelle que la Cour de Russie lui reprochoit, il recevroit la punition qu'il mérite, & que S. M. H. esperoit que cette affaire ne seroit point capable d'altérer ni même d'affoiblir la bonne intelligence qui subsiste depuis long-tems entre les deux Puissances.

Depuis la publication du Manifeste, qui a paru le 10. Septembre dernier, la Czarine a ordonné qu'on imprimât un Mémoire, lequel contient le détail des differentes intrigues des auteurs de la conspiration; des moyens dont ils se sont servis pour fortifier leur parti; des ressources ausquelles ils se proposoient d'avoir recours, si celles qu'ils em-

ployoient, leur devenoient inutiles, & des artifices dont le Marquis Botta est accusé d'avoir fait usage, pour les encourager dans leur projet.

Les differentes personnes qui ont eu part à ce complot criminel, sont parties, pour être conduites en Sibérie. Elles sont releguées à Jenisefskoy, à Irkutskoy, & dans quelques autres endroits voisins du Pays des Samoïedes ; & Seligenskoy, qui est la derniere ville de la Sibérie, du côté de la Chine, sera le lieu de l'éxil de l'épouse de M. Lapouchin.

ALLEMAGNE.

On mande de Vienne du 5. Septembre dernier, que M. Lanczinsky, Envoyé Extraordinaire de la Czarine en cette Cour, a déclaré aux Ministres de la Reine, que S. M. Cz. avoit été surprise d'apprendre par les dépositions des prisonniers qui ont été convaincus d'avoir conspiré contre elle, que le Marquis Botta s'étoit employé pour faire réussir leur complot, & qu'il les avoit fortifiés dans leurs dispositions criminelles, en les flattant de l'esperance de differens secours ; qu'elle étoit fort éloignée de croire que la Reine eut eû la moindre connoissance de la conduite tenuë par ce Ministre en cette occasion, ni que S. M. l'eut autorisé à une démarche si étrange ; que la Czarine étoit au contraire persuadée que le Marquis Botta n'avoit agi que de son propre mouvement, & par une suite des liaisons qu'il avoit entretenuës avec les Partisans de la Princesse de Beveren ; qu'ainsi S. M. Cz. esperoit que la Reine ne refuseroit pas de lui accorder une satisfaction convenable, & telle qu'elle avoit lieu de l'attendre.

Sur cette déclaration, la Reine a fait assûrer M. Lanczinsky, qu'elle avoit appris avec beaucoup

de satisfaction la punition des auteurs de la conspiration formée contre la Czarine ; que c'étoit lui rendre justice de penser, que si le Marquis Botta s'étoit oublié au point d'avoir voulu favoriser leurs desseins, non-seulement elle n'y avoit point participé, mais que bien loin de l'autoriser, elle auroit été attentive, si elle eut découvert qu'il se tramoit quelque intrigue préjudiciable aux interêts de S. M. Cz. à l'avertir de tout ce dont elle auroit pu être informée ; qu'elle ne manqueroit pas de faire toutes les perquisitions qu'éxigeoit la nature des plaintes faites par la Czarine ; & que cette Princesse pouvoit compter sur une satisfaction éclatante, s'il étoit prouvé que le Marquis Botta fut coupable des démarches que la Cour de Russie lui reproche.

Le Marquis Botta, ayant été informé des accusations formées contre lui par la Czarine, a demandé son rappel à la Reine, & la permission de venir à Vienne se justifier, & il doit faire publier incessamment une apologie de sa conduite. Il a écrit à plusieurs de ses amis, qu'il travailloit à prouver son innocence ; que le Manifeste de la Czarine ne rapportoit que des dépositions faites par des personnes qui avoient interêt de rejetter sur autrui, les fautes dont elles s'étoient rendues coupables, & qu'on n'y alleguoit aucune preuve qui pût servir à le convaincre d'y avoir eu part ; que conspirer contre le Souverain du Pays où l'on se trouve, c'est une démarche aussi contraire au caractére du Ministre public, qu'à celui d'honnête homme ; qu'il se flattoit de n'avoir jamais manqué à aucun des devoirs que l'un & l'autre lui impose ; qu'il avoit toujours conservé pour S. M. Cz. tout le respect que mérite une si grande Princesse, & qu'il espéroit qu'elle voudroit bien lui rendre justice.

Les Troupes Bavaroises, qui étoient dans Ingol-

ftadt; font allées joindre l'armée Impériale, laquelle eft actuellement commandée par le Comte de Piofafque.

On mande de Francfort du 15 du mois dernier, que l'Empereur a écrit aux Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, une Lettre Circulaire, au fujet de la réponfe que la Reine de Hongrie a faite à la Déclaration du Roi de France du 26 Juillet, & que l'Electeur de Mayence a fait remettre le 23. Septembre dernier à la Diette.

Le Comte de Seckendorff eft arrivé à Francfort de l'armée Impériale, dont il a remis le commandement au Comte de Piofafque.

L'armée de la Reine de Hongrie, qui eft décampée le 12 du mois dernier des environs de Spire, arriva le 14. fous Worms, & elle a dû s'y repofer le 15. Elle a dû marcher le 16. à Mettenheim, & elle devoit fe rendre enfuite par Oppenheim à Mayence, où le Roi de la Grande Bretagne a envoyé des Commiffaires, pour faire préparer des fubfiftances à cette armée, qu'on affûre devoir fe féparer bientôt; & le bruit court que les troupes Angloifes & les Hanoveriennes, qui font à la folde de la Grande Bretagne, iront prendre des quartiers dans les Pays Bas, & que les autres troupes de cette derniére Nation retourneront dans l'Electorat de Hanover.

Les lettres reçûës de l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine, confirment qu'il paroît avoir renoncé au deffein de tenter le paffage du Rhin, & l'on croit qu'il penfe auffi à faire féparer les troupes qui font fous fes ordres, & à leur diftribuer des quartiers dans la Suabe.

On a appris de Worms du 19. Septembre dernier, que l'armée de la Reine de Hongrie, laquelle arriva le 14. dans les environs de cette Ville, s'y étant repofée

reposée le 15, se remit en marche le 16, & qu'elle alla camper à Oppenheim, s'étendant depuis Odermbeim jusqu'à Nierstein ; que le lendemain, elle continua de marcher vers Mayence, & que le pont de Biberick ayant été retabli, les troupes Hollandoises ont dû y passer le 18. le Rhin, pour aller prendre des quartiers d'hyver le long de la Meuse.

Le Roi de la Grande Bretagne partit le 16. de l'armée, pour se rendre à Hanover, & le Duc de Cumberland prit le 18. la même route, aprés avoir rémis au Général Honeywood le commandement des troupes de la Grande Bretagne.

On a appris par les lettres de l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine, que les troupes qui sont sous les ordres de ce Prince, ont dû commencer le 17. à se séparer, & que le Prince Charles a renvoyé tous les Pontons à Fribourg. On prétend que les Croates, les Pandoures, les Licaniens, & les Hanaques, qui sont dans cette armée, n'auront point la permission de retourner cet hyver dans leurs Provinces.

On mande de Vienne, que le mariage de la Princesse, sœur de la Reine de Hongrie, étoit conclu ; que cette Princesse en épousant le Prince Charles de Lorraine, ne prendroit point le nom de Princesse de Lorraine, mais qu'elle conserveroit le Titre de Princesse Royale de Hongrie; qu'elle seroit nommé Gouvernante des Pays Bas, & que le Prince Charles de Lorraine, qui auroit sous elle la principale direction des affaires de ces Provinces, signeroit tous les ordres pour cette Princesse.

Les troupes Saxonnes, qui sont cantonnées le long des frontiéres de Bohême, y ont dû demeurer jusqu'à ce qu'on ait eû nouvelle de la séparation des armées de la Reine de Hongrie, commandées, l'une par le Roi de la Grande Bretagne, & l'autre

le Prince Charles de Lorraine.

On mande de Francfort du 22. du mois dernier, que la Lettre Circulaire que l'Empereur a écrite aux Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, au sujet de la réponse de la Reine de Hongrie à la Déclaration du Roi de France du 26. Juillet dernier, porte que cette Princesse ne reconnoissant ni l'Empereur ni la Diette, & ne traitant la Diette que d'une prétenduë Assemblée de l'Empire, on n'a pû admettre aucun écrit de sa part à la Dictature, & qu'il est sans exemple, qu'une Assemblée reçoive & place dans son Protocole un écrit dans lequel, non-seulement on ne la reconnoît pas, mais même on veut la faire passer pour illégitime; que les Barons de Plettenberg & de Palm ne se sont pas faits reconnoître par la Diette de l'Empire, & qu'ainsi ils ne peuvent être regardés comme Ministres, puisque malgré la translation de la Diette à Francfort, ils sont restés à Ratisbonne; qu'on objecteroit en vain, que non-seulement un Etranger, qui n'est point Etat de l'Empire, mais même un simple particulier, peut porter un Mémoire à la Dictature; que pour joüir de ce droit, il est nécessaire du moins de reconnoître l'Empereur & l'Empire, & que c'est ce que n'ont point fait les Ministres Autrichiens; qu'il est dit *expressément* dans la Capitulation Impériale, que si les Mémoires contiennent des expressions dures & indécentes, & s'ils ne sont pas conçus en termes respectueux, le Directoire de l'Empire les communiquera préalablement au Collége Electoral, & que l'écrit dont il s'agit, étant de cette nature, est sujet à cette Loi; que l'article VI. de la même Capitulation ordonne que dans toutes les affaires qui regardent la sûreté de l'Empire, on ne prenne en considération aucune Déclaration, sans le consentement du Collége Electoral; que personne ne peut nier qu'une Protesta-

tion

tion contre l'Election de l'Empereu ne soit une affaire qui intéresse la sûreté de l'Empire ; que l'écrit de la Reine de Hongrie n'a point été communiqué préalablement au Collége Electoral;que l'Empereur n'est qualifié dans cet écrit que d'Electeur de Baviére, & que l'Electeur de Mayence n'a pû admettre un écrit, dans lequel on ne reconnoît point le Chef de l'Empire, & dont les termes sont partout ambigus & peu respectueux ; que la plûpart des Electeurs, & nommément le Prédecesseur de l'Evêque de Mayence, ont eu communication d'un grand nombre de Protestations, mais qu'ils ont pensé unanimement, qu'elles ne devoient point être portées à la Dictature ; qu'on ne peut pas dire que la réponse de S. M. H. renferme une reconnoissance tacite de l'Empereur, & que quand même cette piéce donneroit quelque lieu d'esperer, qu'à l'avenir la Cour de Vienne se conformeroit aux Loix fondamentales de l'Empire, il convenoit avant que de prendre aucune résolution, d'attendre l'accomplissement de cette espérance. Qu'il est vrai que dans l'article XIII. de la Capitulation Impériale, il est marqué que lorsque l'Electeur de Mayence proposera de mettre quelque chose en déliberation pour le bien public de l'Empire, il n'y sera mis aucun empêchement, mais qu'on ne peut regarder comme tendante au bien de l'Empire une Protestation faite contre une Election unanime, & qu'il n'est point permis d'admettre & d'oser inserer parmi les Actes de l'Empire une Protestation qui censure la conduite du Collége Electoral, & qui s'éleve contre les suffrages de tout l'Empire; que S. M. I. ni le Collége Electoral ne peuvent garder le silence sur un évenement de cette nature, & que leur devoir les oblige de faire voir tout ce qu'il y a de contraire aux Loix dans l'écrit de la Reine de Hongrie ; que l'Electeur de Mayence allégue que

que cet écrit a été communiqué aux Ministres de Treves & de Hanover, mais que ces deux voix ne font par la pluralité de celles du Collége Electoral; que d'ailleurs, le Ministre de Hanover n'a point donné un consentement formel à la présentation de l'écrit en question, & qu'il a seulement déclaré que depuis seize mois il n'avoit d'autre ordre de sa Cour, que de ne se point opposer aux Protestations; que la Baviére est qualifiée de partie dans cette affaire, quoiqu'il ne s'y agisse point des prétentions de l'Empereur sur la succession de la Maison d'Autriche, mais de l'Election Impériale, dans laquelle la Baviére a le même droit de voter, que la Maison d'Autriche a eu ci-devant à cause du suffrage du Royaume de Bohême; que le Baron d'Otten n'a pas dit au Ministre de Baviére le moindre mot de ce qui devoit être fait à la Dictature, ce qui dénote évidemment que la Cour de Vienne a affecté d'en faire mystére; qu'elle sçavoit que si tout le Collége Electoral ne s'étoit pas opposé unanimement à la présentation de l'Acte que l'Electeur de Mayence a fait remettre à la Diette, le plus grand nombre des Electeurs se seroit élevé contre un pareil Acte; qu'on y prétend que l'Empire n'est pas en paix avec la France, & que cette prétention étant directement contraire aux intentions de l'Empire, il auroit fallu déliberer sur un objet si important, avant que de pouvoir mettre l'Acte en question parmi les Actes de l'Empire; que l'expression de *timide respect*, dont on se sert en parlant des principaux Etats de l'Empire, est une accusation indécente, & qu'un écrit, de quelque Etat de l'Empire qu'il émane, ne peut avoir place entre les Actes de l'Empire, quand il ne tend qu'à n'en pas reconnoître le Chef, & à faire passer pour nul ce qui a été fait par le Collége Electoral & ratifié par les autres Colléges.

On

On a reçû avis, que le Roi de la Grande-Bretagne, qui avoit passé le 16. du mois dernier, dans les environs de Francfort, pour se rendre à Hanover, y étoit arrivé le 18.

Le Prince Charles de Lorraine, ayant été obligé de renoncer à l'entreprise qui lui avoit été prescrite, de passer le Rhin pour pénétrer dans la Haute Alsace, la Reine, sa Maîtresse, lui a ordonné de faire séparer les troupes, dont elle lui avoit confié le commandement. Il ne restera dans le Brisgaw qu'une petite partie de ces troupes, & le reste devoit aller prendre des quartiers dans la Baviére.

Le Prince de Lobckowitz a dépêché un courier à S. M. H. pour l'informer, qu'il s'étoit avancé dans le Boulonois avec l'armée qui est sous ses ordres.

On a appris de Mayence du 27. du mois dernier, que les troupes Hollandoises, qui devoient passer le Rhin le 18. de ce mois, ne l'ont passé que le 20. & que les autres troupes, dont l'armée de la Reine de Hongrie étoit composée, ont dû passer successivement ce Fleuve. Toutes ces troupes ont pris la route des Pays Bas, à l'exception des Régimens qui étoient allés joindre l'armée, depuis l'ouverture de la campagne, & qui ne sont pas à la solde de la Grande-Bretagne.

Il a été résolu dans un Conseil de guerre, composé de S. M. B. & des autres Généraux, que les troupes Hongroises prendroient leurs quartiers dans le Duché de Luxembourg, les Angloises dans le Duché de Brabant & dans le Haynaût, les Hanovériennes, dans cette derniére Province, & les Hollandoises dans les Villes de Mons, d'Ath, de Courtray, d'Oudenarde & de Charleroy, & les troupes Hessoises doivent retourner dans leur Pays, pour y passer l'hyver.

On écrit de Brisack, que le Prince Charles de Lorraine

Lorraine n'avoit laissé dans le Brisgaw qu'un Corps d'Infanterie de 14000. hommes, avec deux Régiment de Cavalerie & 2000. Hussards, & que le reste des troupes qu'il commande, en étoit sorti pour aller prendre des quartiers d'hyver dans la Baviére.

Les troupes que ce Prince commande ont dû se séparer le 24. du mois dernier, & quelques Régimens se sont mis en marche dès le 17.

Le Prince de Lobckowitz a mandé à la Reine, qu'il s'étoit emparé de deux magasins des Espagnols.

ESPAGNE.

On mande de Madrid du 15. du mois dernier, que le Roi a appris par des lettres de l'Intendant de Marine de Cadix, que deux Armateurs de ce Port avoient pris par abordage, après un combat qui avoit duré trois heures & demie, une Frégate Angloise de 24. canons & de 350. tonneaux, chargée de 6000. quintaux de plomb, qu'un coup de vent avoit séparé d'un Convoi de 44. Vaisseaux Marchands, lequel faisoit voile pour le Levant sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre.

Un Bâtiment de la même Nation, sur lequel il y avoit 1400 quintaux de morue, a été conduit à Cadix par le Vaisseau que commande le Capitaine Joseph Savila.

L'Intendant de Marine du Ferol a mandé à S. M. que la Galiotte, armée en course par l'Armateur Dom François Barrera, avoit enlevé sur la Côte de Portugal un Brigantin Anglois, dont la charge consistoit en salines, & que les Armateurs Don Augustin de Samano & Don Thomas d'Espana étoient rentrés, le premier dans le Port de Rivadeo avec le Brigantin *l'Elizabeth*, dont il s'est emparé vers le 49. dégrés de Latitude à l'Ouest des Isles Berlingues,

gues, & qui portoit de la Caroline à Londres 330. barriques de riz, & une grande quantité de cuirs; le second dans le Port de la Guardia avec le Vaisseau le *Thomas* & *Marie*, qu'il a pris à six lieuës de Porto, & dont la charge est estimée 9600. Piastres.

Selon les avis reçûs de Malaga, l'Armateur Don Joseph Mas y a conduit un Brigantin, commandé par le Capitaine Guillaume Wis, chargé de sel, qui retournoit de l'Isle de Sardaigne en Angleterre, & la Barque *le S. Pierre* s'est emparée d'une Balandre dans les environs du Détroit de Gilbraltar.

On mande de Madrid du 21. du mois dernier, que le Roi a reçû par un courier que l'Infant Don Philippe à dépêché à S. M. le détail de ce qui s'est passé le 7. entre les troupes Espagnols & celles du Roi de Sardaigne, & que l'on a sçû par ce courier les raisons qui ont déterminé l'Infant Don Philippe à retourner en Savoye avec les troupes qu'il commande.

L'Intendant de Marine du Ferol a mandé à S. M. que la Barque *la Bonne Avanture*, armée en course & commandée par le Capitaine Martin Pequeno, avoit pris à huit lieuës de Porto, un Brigantin Anglois, à bord duquel on a trouvé 1300. Guinées, & une autre Bâtiment de la même Nation, chargé de 850. quintaux de moruë.

On a appris de Lisbonne que le 30. Septembre dernier, on avoit essuyé dans toute l'étenduë de l'Estramadoure Portugaise une violente tempête, qui avoit causé beaucoup de dommage; que le tonnerre étoit tombé en plusieurs endroits, & qu'il avoit brûlé une grande partie de l'Eglise du Convent Royal des Religieux Hieronimites de Lisbonne.

Le Roi a été informé par des lettres de l'Intendant de Marine du Ferol, que le 8. du mois dernier, l'Armateur Salvador de Barrios étoit entré dans le Port

Port de Bayona en Galice, avec le Brigantin Anglois *La Trape*, commandé par le Capitaine Guillaume Pener, dont il s'est emparé à trois lieuës de Viana, sur la Côte de Portugal.

Le Corregidor de Bilbao a donné avis à S. M. que le Vaisseau Anglois *le Charmant*, de 120. tonneaux, & dont la charge consistoit en charbon de pierre, avoit été pris le 14. vers le 50. dégré de Latitude Septentrionale, par l'Armateur Don Ignace d'Igareda.

SAVOYE.

On mande de Chamberry du 12 du mois dernier, que l'Infant Don Philippe, après avoir obligé le 7. les Piémontois d'abandonner le Village & le Château du Pont, ainsi que les differens retranchemens qui les couvroient, fit avancer le lendemain l'armée qu'il commande, vers les retranchemens que les ennemis avoient construits aux environs du Château Dauphin. Ce Prince, étant arrivé près de ces retranchemens, a reconnu qu'il seroit trop difficile d'en entreprendre l'ataque dans une saison aussi avancée que celle-ci, & à cause des neiges, qui commençoient à tomber en grande abondance, & il a pris le parti de ramener son armée en Savoye.

Dans le mouvement que les troupes, commandées par l'Infant Don Philippe, ont été obligées de faire, pour se poster sur les retranchemens qui couvroient le Château Dauphin, une des Brigades de l'armée essuya un feu très-vif du côté de la montagne qui les flanquoit, mais les Grénadiers & les Piquets de l'armée étant venus au secours de cette Brigade, ils firent cesser par un feu supérieur celui des ennemis. Il y a eu dans cette occasion, du côté des troupes

troupes commandées par l'Infant Don Philippe 300. hommes de tués ou blessés, & on ne sçait pas encore la perte que les ennemis y ont faite.

GENES ET ISLE DE CORSE.

On a appris de Genes du 16. du mois dernier, que l'on a enfin reçû quelques lettres de l'Isle de Corse qui marquent que les affaires de cette Isle continuoient d'être dans la même situation; que les Rebelles étoient gouvernés par un Conseil de Régence, qu'ils avoient établi; qu'ils témoignoient beaucoup d'impatience de sçavoir si la République leur accorderoit leurs demandes, & qu'ils étoient déterminés, si elle refusoit d'y souscrire, à employer la voye des armes, pour se procurer par eux-mêmes les avantages dont ils vouloient joüir.

Les avis reçûs de Lombardie, portent que les troupes Hongroises, commandées par le Prince de Lobckowits, étoient sorties des quartiers qu'elles occupoient dans le Modénois, & que s'étant avancées dans le Bolonois, elles s'étoient cantonnées dans les environs de Bologne. Elles ont conduit avec elles six canons de batterie, 24. piéces de campagne & six mortiers.

M. Giustiniani n'a pas encore communiqué aux Rebelles la réponse faite à leurs propositions par la République, & il tâche de les tranquilliser par beaucoup de promesses, mais ils ne paroissent pas être dans la disposition de s'en contenter, & si on ne se presse de leur accorder leurs demandes, il est à craindre que le Pays ne soit bientôt exposé à de nouveaux troubles.

Le Pere Léonard de Port Maurice, Religieux de l'Ordre de S. Pierre d'Alcantara, & célébre tant par son zéle & par sa doctrine, que par l'austerité de sa

vie,

vie, a fait à Génes une Mission, & ses Sermons ont attiré un si grand concours d'auditeurs, qu'il a été obligé de prêcher dans les Places publiques. Le jour de la clôture de sa Mission, il fit dresser un échafaud dans la Plaine de Bisagna, où il se trouva plus de 10000. personnes, pour recevoir sa bénédiction.

La Confrérie de la Croisade ayant engagé ce Religieux, à recommander à son Auditoire, de contribuer aux dépenses de l'armement de la Barque destinée à donner la chasse aux Corsaires, il y exhorta si efficacement l'assemblée, qu'il ramassa une somme considérable, & que plusieurs femmes, qui n'avoient point d'argent, donnerent leurs bagues & leurs boucles d'oreilles.

On a appris de Turin, que le Roi de Sardaigne y est retourné, depuis que l'armée, qui est sous les ordres de l'Infant Don Philippe, avoit repris la route de la Savoye.

Les lettres de Lombardie marquent, que le Duc de Modéne avoit envoyé un détachement à Citta Castellana, pour y prendre l'artillerie & les munitions que les Espagnols avoient débarquées près de Civita-Vecchia, & pour conduire cette artillerie & ces munitions à l'armée qu'il commande, & qu'il avoit fait cantonner cette armée depuis Cesena jusqu'à Rimini; que les troupes de la Reine de Hongrie étoient toujours dans le Bolonois; que le Prince de Lobckowitz, qui avoit établi son quartier général à S. Michel del Bosco, les avoit distribuées dans les Bourgs & les Villages voisins de Bologne, & qu'il étoit à présumer que pour le présent, ni l'une ni l'autre armée ne formeroit aucune entreprise, la saison étant trop avancée pour les opérations militaires, & les pluyes étant tombées en si grande abondance, que la plûpart des chemins sont impraticables.

GRANDE

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres du 31. du mois dernier, qu'on a appris que le Vaisseau de guerre *le Lyvely*, s'étoit emparé d'un Vaisseau Espagnol, dont la charge consistoit en Cochenille & en Cacao, & d'une Barque sur laquelle il y avoit des munitions de guerre pour Cartagene.

La Chaloupe de guerre *la Meche*, s'est emparée d'un Armateur Espagnol, à la hauteur de Porto.

HOLLANDE ET PAYS BAS.

ON apprend de Bruxelles du 2. de ce mois, que les troupes Angloises prendroient leurs quartiers en cette Ville & dans celles de Bruges, de Gand & d'Ostende, & les Hanoveriennes à Tirlemont, Anvers, Liere & Ruremonde.

MORT DES PAYS ETRANGERS.

ON mande de Portugal, que le nommé Manuel Simon *Baretto*, mourut le 9. Octobre dernier, à Contral, dans le Comté de Pedrogam, âgé de 114 ans.



FRANCE

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 22. du mois dernier, le Prince Cantimir, Ministre Plenipotentiaire de la Czarine, eut une audience particuliére du Roi, & il y fut conduit par le Chevalier de Sainctot, Introducteur des Ambassadeurs.

On a appris que la nuit du 16. au 17. du mois dernier, le Prince Charles de Lorraine avoit fait mettre le feu à tous les retranchemens qui avoient été construits par son ordre dans l'Isle de Reignac; qu'il en avoit retiré toutes ses troupes, & qu'il avoit fait replier le pont, par lequel il avoit établi la communication avec cette Isle.

Les Lettres qui sont arrivées depuis qu'on a reçû cette nouvelle, marquent que le Prince Charles avoit détruit les batteries qu'il avoit établies vis-à-vis le poste de Rhinviller; qu'il avoit fait enlever les bâteaux & les agrès, nécessaires à la construction d'un pont, & qu'il s'étoit mis en marche avec l'armée qu'il commande, pour rentrer dans les gorges du Brisgaw.

Le

Le 30. du mois dernier, le Comte de Montijo, Ambassadeur extraordinaire du Roi d'Espagne auprès de l'Empereur, & qui est arrivé à Fontainebleau, eut une audience particuliére du Roi. Il y fut conduit ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, par le Chevalier de Sainctot, Introducteur des Ambassadeurs.

Le Roi a disposé de la Charge d'Enseigne de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons, vacante par la démission du Comte de Torcy, en faveur du *Marquis d'Argouges*, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Flandres, & du Guidon de cette derniére Compagnie, en faveur du fils du *Marquis d'Houdetot*, Lieutenant Général.

Le 31. veille de la Fête de tous les Saints, la Reine entendit à Fontainebleau la Messe dans la Chapelle de la Cour Ovale, & S. M. communia par les mains de l'Abbé de Fleury, son premier Aumônier.

Le même jour, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assisterent dans la Chapelle du Château aux premieres Vêpres, ausquelles l'Archevêque de Tours officia.

Le premier de ce mois, jour de la Fête, le Roi

Roi & la Reine, accompagnés comme la veille, entendirent la grande Messe, célébrée pontificalement par l'Archevêque de Tours, & chantée par la Musique.

L'après midi, leurs Majestés assisterent au Sermon du Pere Cuny, de la Compagnie de Jesus, & ensuite aux Vêpres, ausquelles le même Prélat officia. Le Roi & la Reine entendirent aussi les Vêpres des Morts.

Le Prince de Conty, qui a servi dans les armées du Roi, depuis le mois de Septembre de l'année derniére, arriva le 7. de ce mois à Fontainebleau, où il a été reçû par S. M. très favorablement.

L'armée du Roi, commandée par le Maréchal de Noailles, étant séparée, le Duc de Chartres, le Comte de Clermont, le Prince de Dombes & le Duc de Penthievre, qui ont servi dans cette armée pendant la campagne, sont revenus à Fontainebleau, où le Roi les a aussi reçûs très favorablement.

Le 12. de ce mois, M. *de Maupeou*, Premier Président du Parlement, y prêta serment, & il y prit séance avec les cérémonies ordinaires.

Le même jour, M. de Maupeou, son fils, auquel le Roi avoit accordé dès le mois de

Mars

Mars 1737. la Charge de Président du Parlement, en survivance de M. de Maupeou, son pere, commença à exercer les fonctions de cette Charge.

Après la reception du Premier Président, l'ouverture du Parlement se fit en la maniére accoutumée par une Messe, célébrée pontificalement par l'Evêque de Soissons, & à laquelle M. de Maupeou, Premier Président assista à la tête du Parlement.

Le Comte de la Riviere, second Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde ordinaire du Roi, a été fait Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.

Le Marquis des Certeaux, premier Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers de Berry, a été nommé Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Légers Dauphins.

Le Comte de Lannoy, second Cornette de cette derniére Compagnie, a été fait premier Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers de Berry.

Le Chevalier de Castelmoron a été nommé second Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers Dauphins.

Le Roi a nommé à l'Archevêché de Bor-

deaux, l'Abbé *de Lussan*, que S. M. avoit nommé à l'Evêché de Perigueux.

La Reine est arrivée de Fontainebleau à Versailles le 23. de ce mois. Monseigneur le Dauphin s'y est rendu le 21. & Mesdames de France le 19.

COMPLIMENT fait par M. de Torcy, *Avocat au Parlement, à M.* de Bernage, *ci-devant Intendant de Languedoc, Prévôt des Marchands, lors de son installation au Bureau de la Ville.*

MEssieurs, » si nous avons partagé avec » le Corps de Ville, la perte prématurée qu'il a faite de M. *de Vastan*, qui » par ses lumiéres superieures, & par ses vertus, qui nous le rendoient si cher, s'étoit » acquis l'amour & l'estime du Public, ne » nous est-il pas permis aujourd'hui de féliciter le Bureau de retrouver dans M. le Prévôt des Marchands, ces rares qualités qui » font les grands Hommes & les grands Magistrats? & si de l'aveu de cette grande » Province, où il a administré la Justice pendant près de 25. années, avec autant de succès que d'applaudissement, il a sçû montrer » en toute occasion que les vertus du cœur » alloient chés lui de pair avec les talens de » l'esprit, que ne devons-nous pas attendre

de

» de son administration ? Un Magistrat, qui » réunit en sa personne tous les differens » genres de mérite, ceux même qu'il est rare » de trouver séparément, n'a-t-il pas tout ce » qu'il faut pour illustrer les plus grandes » places, & pour en remplir dans toute son » étenduë les pénibles fonctions ? Le choix » d'un grand Prince est ici mon plus sûr ga» rant.

Le premier Novembre, fête de Toussaints, l'Académie Royale de Musique fit chanter au Concert Spirituel du Château des Thuilleries le Motet à grand Chœur, *Confitebor* de M. de la Lande, lequel fut suivi d'un très-beau *Concerto*, sur la Flute traversiere, exécuté par le Sr. Blavet. La Dlle Romainville chanta ensuite un petit Motet à voix seule, du feu Sr. Mouret, avec applaudissement. Le Concert fut terminé par un autre Motet à grand chœur du Sr. Mondonville, lequel fut précédé d'un *Concerto* sur le dessus de violon, exécuté par lui-même.

Le 5. Novembre, les Comédiens François représenterent à Fontainebleau la Comédie de la *Surprise de l'Amour*, de M. de Marivaux, de l'Académie Françoise, dont la Reine parut fort satisfaite, ayant été par-

faitement bien représentée par le Sr. & la Dlle Grandval, qui y joüent les principaux rôles. Cette Piéce fut suivie de la petite Comédie du *Fat puni*.

Le 7. on représenta la Tragédie d'*Alzire* de M. de Voltaire, suivie du *Florentin*.

Le 12. le *Mariage fait & rompu*, & les *Fourberies de Scapin*.

Le 14. la Comédie Héroïque de D. *Sancho d'Arragon*, & *la Sérénade*.

Le 19. la Tragédie de *Merope*, laquelle fut suivie de la petite Comédie de *Zénéïde*.

Le 16. les Comédiens Italiens représentérent aussi à la Cour, la Comédie du *Mari Garçon*, suivie d'un nouveau Ballet, de la composition des Srs Riccoboni & Deshayes, dont la Musique est du Sr. Guignon. Ce Divertissement qui fut suivi de la petite Comédie des *Sauvages*, Parodie de la Tragédie d'*Alzire* de M. de Voltaire, fut terminé par un feu d'artifice nouveau, bien exécuté.



MORTS

MORTS, NAISSANCE & Mariages.

L'Imprimerie vient de faire une perte considérable en la personne de Jacques *Collombat*, Imprimeur du Cabinet du Roi, qui mourut le 24. Septembre dernier. Cet habile Artiste s'est toujous distingué pat l'exactitude & la netteté de ses impressions, & par la régularité de ses Caractéres, étant aussi bon Graveur que sçavant Imprimeur; le Caractére Samaritain, qu'on trouve dans la Grammaire Hébraïque de *Dom Guarin*, sçavant Bénedictin, en est une preuve, aussi-bien que le petit Calendrier de la Cour, lequel, selon les Connoisseurs, peut passer pour un chef-d'œuvre d'Imprimerie. On lui doit l'invention des Quadratures, des triples & doubles Reglets, & des grandes Accolades, tant en cuivre qu'en fonte, qui ornent si bien à présent les Livres, & que tous les Imprimeurs ont pris à tâche d'imiter; outre la perfection à laquelle il a poussé les Caractéres nouveaux, qui imitent l'écriture. Il n'a laissé qu'un fils, qui a la survivance de sa Charge depuis 24. ans, & qui s'est toujours efforcé de marcher sur les traces de son pere. On peut juger de son expérience & de sa capacité, par l'exécution & la beauté du Livre cité ci-dessus, intitulé *Grammatica Hebraica*, &c. qu'il compte de finir l'année prochaine. Comme il a une parfaite connoissance de la Langue Hébraïque, il travaille actuellement à une nouvelle *Concordance Hébraïque*, qui servira de Table au troisiéme Volume de ce bel Ouvrage, qui contient le Dictionnaire.

Le .... Octobre, M. Guillaume *Boissier*, Con-

seiller du Roi, & Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, depuis 1678. mourut à Paris, âgé de 93. ans ; Il étoit fils de Guillaume Boissier, premier Commis de M. de Châteauneuf, Sécretaire d'Etat, & de Marie Chaufourneau.

Le 4. Oct. M. Claude-Vincent *Heron*, Conseiller au Parlement de Paris en la premiére Chambre des Enquêtes, où il fut reçû le 16. Juin 1694. puis Honoraire de la Grand'Chambre, mourut au Plessis, près la Ville d'Angers, Terre appartenante à Mad. la Marquise d'Entragues, sa fille, dans la 73. année de son âge. Il étoit fils de Claude Heron, Conseiller de la Cour des Aides, reçû le 16. Juin 1668, & de D. Therése de Faverolles ; il avoit épousé en 1703. Dlle Renée-Marie de Boylesve, morte le 17. Février 1711. fille unique de Gabriel de Boylesve, Ecuyer, Seigneur du Plessis, & de Jombon, en Anjou, & de D. Marie de Boylesve de la Maurouviere, sa cousine ; il laisse de ce mariage pour fille unique Dlle Marie-Claudine-Aimée Heron, mariée, 1°. le 17. Octobre 1724 avec Rolland Guillaume le Vayer, Seigneur de Boutigny, Conseiller au Parlement de Paris, mort sans enfans le 4. Juillet 1726, 2°. le 9. Fevrier 1728. avec Louis-César de Cremeaux, Marquis d'Entragues, *Mestre* de Camp d'un Régiment de Dragons, Brigadier des Armées du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, duquel elle a un fils, Officier dans le Régiment de Condé, Cavalerie.

Le 26 Louise-Amelie *de Brehan de Plelo*, mourut à l'Abbaye de Port-Royal, âgée d'environ 9. ans ; étant née à Coppenhague en 1734.

Elle étoit fille posthume de Louis Robert-Hippolite de Brehan, Comte de Plelo, ancien Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons de son nom, & Ambassadeur Extraordinaire pour le Roi à la

Cour

Cour de Dannemarck, tué au Siége de Dantzick en 1734, & de Louise de Phelypeaux de la Vrilliere.

La Maison de Brehan est reconnuë pour une des plus anciennes & des mieux alliées de la Province de Bretagne; elle tire son nom de la Terre & Seigneurie de Brehan Loudeac, laquelle est tombée dans la Maison de Rohan, qui la possede maintenant.

La filiation que l'on va rapporter, est prouvée par des Titres autentiques, vérifiés dans les Réformations de la Noblesse des années 1423. 1441. 1456. 1476. 1535. & 1668.

Suivant un vieux Cartulaire de Marmoutiers, vers l'an 1080, *Brehan le vieux* fait une donation au Prieuré de S. Martin, de certains Fiefs à lui appartenans; il est qualifié dans cet Acte de *Brientensium summus Dominus & eorum primogenitus.* On voit dans ce même Acte qu'il avoit épousé la sœur de Guildinius, fils de Gilon.

Guillaume, son fils, souscrit à cette donation avec Gaultier, son frere; il est encore mentionné dans un autre Titre de Marmoutiers de l'an 1100, au sujet des Fiefs donnés à l'Evêque de S. Brieux, & autres Biens & Dixmes, donnés à S. Melene, dans la Paroisse de Brehan, par ses ancêtres, & depuis par Conan, surnomme de Montcontour, son aîné.

Arnaud signe comme témoin à un Titre du Mont S. Michel, contenant la donation faite aux Moines de S. Michel, de certaines Dixmes, par Guillaume Irfoy, fils d'Hervey, avant que d'aller à Jérusalem.

Norman de Brehan, se dit fils d'Arnaud, & signe comme témoin à la Fondation du Prieuré de Lambale, faite par Geofroy, Duc de Bretagne, en datte du 24. Juillet 1121. *Ce Titre est à Marmoutiers & à Lambale.*

Guillaume de Brehan, fils de Norman, est présent, avec d'autres Seigneurs, à la Fondation du

Prieuré de Jugon, faite par Olivier de Dinan, Duc de Bretagne, vers l'an 1149. *Ce Titre est à Marmoutiers.*

Morsan de Brehan, qualifié *Miles*, se fait Moine vers l'an 1160, & conjointement avec ses freres, fait don de l'Eglise de Brehan à l'Abbaye de S. Melene. *Cartulaire de l'Abbaye de S. Melene de Rennes.* Il fut Abbé de S. Aubin des Bois; on voit dans cette Abbaye une Bulle du Pape, à lui adressée en cette qualité, de 1163.

Allain de Brehan fait don en 1184. de certaines Dixmes à S. Magloire de Lehon; cet Acte est scellé du sceau d'Allain de Brehan. *Titre de Marmoutiers.*

Etienne de Brehan, Chevalier, fils d'Allain, vivoit en 1230; il mourut à la Croisade en 1272; ses freres furent Raoul, Geofroy & Olivier, dont il est dit peu de choses. *Raoul* de Brehan, qualifié *Miles*, se croisa avec Jean, Duc de Bretagne, & à son retour, donna à l'Abbaye de Bocquien une Dixme, un Pré & quelques Fiefs; on voit par cet Acte, qui est de 1275, qu'il avoit pour femme *Sibille d'Herefort*, *Olivier* de Brehan, son frere, ratifie cette donation. *Titres de l'Abbaye de Bocquien. Geofroy*, dit Allain de Brehan, Chevalier, fut un des témoins de l'accommodement fait entre Allain, Vicomte de Rohan, & Hervé de Leon, Chevaliers. La transaction est de 1288. *Tit. du Chevalier de Blain.* Il paroît par un vieux fragment d'Obituaire de l'Eglise de Brehan, qu'Etienne de Brehan avoit épousé *Alipse de Rohan*, dont il eut Jean qui suit.

Jean, Sire de Brehan, Chevalier, vivoit en 1250. Il se croisa avec Jean I. dit le Roux, Duc de Bretagne; il eut pour femme Sibille de Biaufort, fille de Monsour Allain de Biaufort; il met son sceau au Traité du changement de Bail en Rachat en 1275. *Archives du Château de Nantes.* En 1309. il partagea

ses

ses enfans du premier lit, sçavoir *Guillaume*, *Pierre*, & *Jean*. Il met aussi son Sceau à un Titre qui est à *S. Aubin des Bois*.

Guillaume, Seigneur de Brehan, surnommé de Montcontour, aîné du prémier lit, suivant le partage de 1309. Il reçoit ses fréres Juveigneurs *Jean* & *Pierre* en homme bouche baisée & mains jointes, comme Gentils ; on voit par ce même Acte, que Jean, son Pere, avoit tout ferme droit en Brehan, excepté ce que l'Eglise tenoit de la liberalité de ses Ancêtres. Il fut Commandant d'une Compagnie de 120 Lances, & mourut ès guerres en 1360. Il avoit épousé *Sibille de Tournemine*, fille de Pierre, Sire de la Hunaudaye, dont il eut plusieurs enfans, *Pierre*, qui suit, *Guillaume*, Chevalier fameux du temps du Connétable du Guesclin ; *Geofroy*, l'aîné, connu par les hommages de ses Juveigneurs, & *Bertrand*, qui rend hommage à son aîné en 1324.

Pierre de Brehan, Damoisel, fils puîné de Guillaume, servit dans les guerres de Charles de Blois, & de Jean de Monfort en 1356, suivant l'Histoire nouvelle de Bretagne, *Tit. du Château de Nantes*. Dans une vieille Procédure de 1392, il est qualifié *Petrus de Brehan, Domicellus nobilis & ex nobili Prosapia etiam Baronum extitit procreatus*. Il eut de sa femme *Aliette le Voyer*, plusieurs enfans dont entr'autres Geofroy, qui suit.

Geofroy de Brehan, Chevalier Seigneur de Belle-issuë, Mont-Brehan, employé Homme d'armes aux Montres de 1370 & 1371, &c. employé dans la Réformation de la véritable Noblesse de 1423 ; il mourut en 1435. Il avoit épousé *Thomine de Dinan*, sa prémiére femme, sans hoirs ; sa seconde femme fut *Thomine Annor de Penthièvre*, dont il eut, entr'autres enfans, *Gabriel* qui suit ; *Guillaume*, Chevalier, Capitaine d'Hommes d'armes,

& *Julien*, qui commanda la Compagnie d'Ordonnance de François Duc de Bretagne, & servit dans la guerre du bien public, Capitaine d'Hommes d'armes.

Gabriel de Brehan, Seigneur de Belle-issuë, Beaulieu, & de la Ville Corbin; il mourut en 1452, ayant épousé *Thomine de la Lande*, unique héritiére d'Olivier de la Lande, de laquelle il eut *Eonnet* qui suit, & *Thibaut*, Homme d'armes des Ordonnances du Roi de France, qui fut partagé à viage en 1482, lequel eut un fils nommé *René*, qui épousa *Jeanne du Cambout*, fille d'Allain Seigneur du Cambout.

Eon ou Eonnet de Brehan, Damoisel, Seigneur de Belle-issuë, de Beaulieu, de la Ville Corbin, du Clos, &c. Il eut neuf enfans de sa femme *Marguerite de Bois-Boëssel*, lesquels furent *Gabrier*, *Roland*, *Jean* qui suit.

Gabriel, aîné, qui fut Seigneur de Belle-issuë, &c, étoit Homme d'armes des Ordonnances, & commanda la seconde Garde. Il avoit épousé *Marie Berard*, fille de Lancelot, Seigneur de Kermartin & de Marie de Rohan.

Jean de Brehan, troisiéme fils d'Eonnet, Chevalier Seigneur de Belle-issuë, &c. surnommé le Capitaine Bonnet. Il fut fameux dans les guerres, & Compagnon du Chevalier Bayard. Il avoit été partagé à viage en 1499. On voit une infinité de Titres & d'Actes d'affeagement, où il est qualifié *Noble & Puissant*. Il fut dangéreusement blessé à la Bataille de Ravennes, & mourut vers l'an 1520 ou 21. Il avoit épousé en prémiéres noces *Olivette Guibé, niéce du Cardinal de ce nom*; & de sa seconde femme *Françoise de Kergu*, il eut 7 enfans, *Mathurin* qui suit, *Jacques*, qui fut partagé à viage en 1533, *Jean* tué aux guerres d'Italie, *Claude*, Lieute-

Lieutenant d'une Compagnie d'Hommes d'armes, blessé à Brignoles, mort de ses blessures en 1547. L'une de ses filles, nommée *Alix de Brehan*, épousa *Tistan de Rohan*, *Seigneur de Polduc*.

Mathurin de Brehan, Chevalier Seigneur de Belle-issuë, Galinée, des Cognets, la Moriniére, Beaulieu, &c, né le 10 Août 1506, a servi toute sa vie dans les guerres de Piémont & d'Italie; fut Capitaine de 300 Hommes, puis de 500; mourut à Galinée au mois d'Octobre 1538, des blessures qu'il avoit reçûës dans une rencontre en Piémont; fut enterré à S. Postan, où l'on voit sa tombe, sur laquelle est l'Ecu de Brehan. Il avoit épousé *Gillette des Cognets*, héritiére de sa Maison, fille unique de Guyon, Seigneur des Cognets, & de Galinée, de laquelle il eut entr'autres enfans *Jean*, qui suit.

Jean de Brehan, Chevalier Seigneur de Galinée, Belle-issuë, Beaulieu, la Riviere, &c; né le 8 Août 1533, épousa en 1572 *Jeanne du Plessis*, héritiére de sa Maison, fille de Pierre, Seigneur du Plessis & de la Moriniére, morte le 26 Juillet 1620. Il mourut en 1572, & laissa *Loüis*, qui suit.

Louis de Brehan, Chevalier Seigneur de Galinée, Belle-issuë, Mauvaisigné, des Cognets, de Beaulieu, la Sorais, la Moriniére, la Lande, Chastelain, du Plessis, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, par Brevet de 1601, Maréchal de Camp, Capitaine d'une Compagnie de 200 Hommes d'armes, né le 23 Avril 1574. Il épousa le 30 Décembre 1599, *Catherine Huby de la Huberdiére*, héritiére de sa Maison, fille de Jean, Seigneur de Kerloquet, Conseiller d'Etat de la Reine Régente; dont il eut *Jean*, qui suit.

Jean de Brehan, Chevalier Seigneur de Galinée

Belle-issuë, Mauvaisigné, la Lande, la Sorais, la Moriniére, la Grée, Chastelain du Plessis, Baron de Mauron, Doyen du Parlement de Bretagne, Conseiller d'Etat, épousa en 1630 *Françoise le Fair*, héritiére & fille unique de Jean, Seigneur de la Motte-Roussel. Il eut de ce mariage *Maurille*, qui suit; *Claude* & *Jean-Gilles*, qui furent élevés Pages du Roi, puis Officiers aux Gardes; le dernier tué au siége de Lille. Et Claude épousa *Françoise Boüan*, dont il eut Claude-Agatif-Hiacinthe de Brehan, actuellement Doyen du Grand-Conseil.

Maurille de Brehan, Chevalier, Comte de Mauron & de Plélo, Seigneur de Galinée, du Pelen, la Grée, S. Biby, Mauny, Belle-issuë, Mauvaisigné, Chastelain du Plessis, Vicomte de Mauron; épousa en 1654, *Loüise de Quelen*, héritiére de sa Maison, fille de Gilles, Seigneur de S. Biby le Pelen, &c; & de Renée du Halgoët, de laquelle il eut *Loüis de Brehan*, Chevalier Comte de Mauron & de Plélo, mort sans hoirs, de *Sainte du Gouray*, héritiére & Marquise de la Coste, Comtesse de Guesbriant, Baronne de Sacé, Dame de Brehan, fille de Jean, Marquis de la Coste, Lieutenant de Roi dans la Basse Bretagne, & de Magdeleine de Rosmadec; *Jeanne*, mariée à *Charles*, *Marquis de Sevigné*, Lieutenant de Roi au Pays Nantois; & *Jean-René*, qui suit.

Jean-René-François-Almaric de Brehan, Chevalier, Comte de Mauron & de Plélo, Baron de Pordic, & autres Terres mentionnées ci-dessus, dont il hérita par la mort de son aîné le Comté de Plélo. Il avoit épousé *Catherine de la Faluere*, fille de René le Fevre, Chevalier Seigneur de la Faluere, Premier Président de Bretagne. De ce mariage il eut *Robert-Hippolite*, qui suit.

Loüis-Robert-Hippolite de Brehan, Comte de

Plelo né en 1699. marié en 1723. avec *Louise* Phelipeaux de la Vrilliére, dont il a eû, entre-autres enfans, morts en bas âge, Dlle Louise Amelie de Plelo, qui vient de mourir, & Louise Felicité de Brehan de Plelo, mariée le 4. Février 1740. à Armand-Emmanuel Duplessis Richelieu, Duc d'Agenois, Colonel du Regiment de Brie, laquelle reste seule héritiére.

Nota. Jean-René-François Almaric a eû d'un 2. mariage 2. enfans, Jean-René-François Almaric de Brehan, nommé le Comte de Mauron, & Biby Almaric de Brehan.

Le 29. M. Jean Bonaventure *Lelay de Villemaré*, Chevalier Seigneur de Guebriant, ci-devant Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne, mourut à Paris âgé de 84. ans, laissant de son mariage avec Dlle Anne Crocq, morte au mois d'Avril 1729. 1°. Germain Lelay de Villemaré, reçû Conseiller au Parlement de Paris le 26. Mars 1711. mort sans être marié. 2°. Paul-Marie Bonaventure Lelay, Chevalier Seigneur du Plessis Lelay, du Hirel, &c. cidevant Capitaine dans le Régiment de Gèvres Cavalerie, & à présent Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, marié depuis le 3 Mars 1734 avec Dlle Marie-Magdeleine Delpech. 3°. Jean Bonaventure Lelay de Guebriant, reçû Conseiller au Parlement de Paris, & Commissaire aux Requêtes du Palais, le 27. Août 1728. & aujourd'hui Président de la premiére Chambre des Requêtes du Palais, depuis le 2, Septembre 1734. & Lecteur de la Chambre du Roi, non marié. 4°. Anne Lelay, veuve de Nicolas Isoré d'Hervault, Marquis de Pleumartin, dont elle a des enfans. Et 5°. Louise-Françoise Bonaventure Lelay, mariée depuis le

mois

mois d'Avril 1729. avec Pierre Poncet de la Riviére, Président de la cinquiéme des Enquêtes du Parlement de Paris, depuis le 15. Décembre 1728. La Famille de Lelay de Villemaré a été déclarée d'ancienne extraction noble par les Commissaires de la Chambre établie pour la recherche de la Noblesse de la Province de Bretagne en 1670. & l'Histoire qui en a été donnée par le P. Lobineau, Religieux Bénedictin, fait souvent mention de ce nom, notamment d'Alain Lelay, lequel signa en 1380. la ratification du Traité de Paix fait entre le Roi de France & le Duc de Bretagne; la Branche aînée de cette Famille est fonduë dans celle de Kerousy, dont M. le Président de Marbeuf a épousé l'héritiére.

Lelay de Villemaré porte pour armes d'argent à une fasse d'azur, accompagnée en chef de trois annelets de gueules, & en pointe d'un aigle de sable éployé, becqué & membré de Gueules.

Le 13. Novembre, a été baptisé à S. Eustache, Louis *le Roy de Roquemont*, né le jour précédent, fils de Nicolas-Louis le Roy de Roquemont, Mousquetaire de la Garde du Roi de la premiére Compagnie, & Aide de Camp de M. le Maréchal Duc de Noailles, & de D. Anne-Guillemin du Val. Il eut pour parein, François-Louis-Guillemin du Val, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ci-devant Capitaine au Régiment de Lorraine, Infanterie, & à présent Commandant du Guet de la Ville & Fauxbourgs de Paris, ayeul maternel de l'enfant; & pour mareine, D. Elisabeth Prevôt, veuve de François le Roy de Roquemont, ancien Conseiller au Châtelet de Paris.

Le 19. Septembre, Alexis *Lallemant de Macqueline*, Ecuyer ordinaire du Roi, fils de Charles

les-Louis Lallemant, Comte de Levignen, Seigneur de Betz, de Macqueline & d'Ormoy le Davion, Receveur général des finances de Soissons, & Fermier général des Fermes unies du Roi, mort le 18 Février 1730, & de Dame Catherine-Charlotte Troisdames sa femme, morte le 2. Septembre 1740, fut marié avec Marie-Anne-Louise le Cocq, sa cousine germaine, fille de feu Jean-Baptiste le Cocq, Marquis de Goupillieres, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, mort le 1. Avril 1737. & de Dame Genevieve-Marguerite Dazy sa seconde femme. M de Macqueline qui donne lieu à cet article, est frere puîné de Louis-François Lallemant, Comte de Leviguen, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi depuis 1719. & Intendant de Justice de la Généralité d'Alençon depuis 1726; de Messire Jacques Charles-Alexandre Lallemant, Evêque de Séez, mort le 6. Avril 1740; de Michel-Joseph-Hiacinte Lallemant de Betz, Fermier général des Fermes unies du Roi; & d'Etienne-Charles-Felix Lallemant de Nantouillet, aussi Fermier général & Receveur général des finances de Soissons. La famille de Lallemant est originaire de la Ville de Châlons, en Champagne, où elle est connuë entre les plus considérables il y a plus de 200. ans. Elle porte pour armes de gueules à un Lion d'or. Celle de le Cocq, est une des plus considérables de Paris, par son ancienneté, par les premiéres Charges de la Robe qu'elle a possedées, & par ses Alliances, comme on le peut voir dans la Généalogie qui s'en trouve inprimée *fol.* 104. du second volume de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, & elle porte pour armes d'azur à trois cocqs d'or, crêtés, barbés & onglés, de même posés deux & un.

Le septiéme Octobre, Louis-*Philippes de Fontettes* Seigneur du Boispreaux dans la forêt de

de Lihons, en Normandie, fils de Charles de Fontettes, Chevalier Seigneur de Vaumain dans le Vexin-François, & de D. Anne-Louise de Boulainvilliers, d'une Maison considérable & par son ancienneté & par ses alliances, fut marié avec Dlle. de Mauleon de Savaillan, fille de Jean Baptiste Gaston de Mauleon, Seigneur de Savaillan & de D. Marie Mydorge, sœur de M. Mydorge, Maître des Requêtes ordinaire du Roi ; M. de Fontettes du Boispreaux, est frere puîné de M. de Fontettes, Seigneur de Vaumen, marié depuis 1721, avec Dlle. Antoinette Magdeleine de Harville Palaiseau, & il est d'une Noblesse originaire de Bourgogne, connuë par son ancienneté & ses alliances, & de laquelle sont encore Messieurs de Vauroux & de Themericourt. Elle porte pour armes, Fassé d'or & d'azur de six piéces. Pour la Maison de Mauleon, elle est également connuë dans les Provinces de Languedoc & de Gascogne, d'où elle est originaire.



ARRESTS NOTABLES.

ARREST du 5. Novembre, portant établissement d'une nouvelle Lotterie Royale, par lequel il est dit ce qui suit.

Sur ce qui a été représenté au Roi, étant en son Conseil, qu'entre les différens moyens qui ont jusqu'à présent été employés pour procurer à Sa Majesté une partie des fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses extraordinaires qu'Elle a été obligée de faire, l'établissement des Lotteries est celui qui a paru le plus du goût de ses Sujets ; qu'ainsi, s'il plaisoit à Sa Majesté d'en établir une nouvelle, dont

dont les Billets seroient payables, partie en argent, & partie en rentes sur les Aides & Gabelles au denier quarante, suivant le plan qui lui a été proposé, on auroit lieu d'en esperer le succès, d'autant que suivant ce plan, les propriétaires des Billets à qui il ne sera point échu de lots, en retireront un avantage dans le remboursement, tant de leurs fonds en argent, que de celui des capitaux de leurs contrats de rentes, dans l'espace de dix années; à quoi voulant pourvoir Oüi le rapport du sieur Orry, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil Royal, Contrôleur général des finances, S. M. a ordonné & ordonne ce qui suit.

Art. I. Qu'il sera ouvert en son Trésor royal le 15. du présent mois de Novembre, une Lotterie dont le fond est & demeurera fixé à la somme de quinze millions six cent mille livres, & dans laquelle les Sujets de Sa Majesté & les Etrangers pourront également s'intéresser.

Art. II. Elle sera composée de vingt-quatre mille Billets de six cent cinquante livres chacun, payables, sçavoir, trois cent cinquante livres en deniers comptans, en levant le Billet, & trois cent livres en Contrats de rentes perpétuelles au denier quarante sur les Aides & Gabelles, après le tirage.

Art. III. Il y aura trois mille Lots en deniers comptans, sçavoir, un de cent mille livres, un de cinquante mille livres, deux de vingt-cinq mille livres chacun, quatre de dix mille livres chacun, huit de cinq mille livres chacun, vingt-cinq de trois mille livres chacun, soixante-douze de deux mille livres chacun, neuf cent cinquante-sept de mille livres chacun, & dix-neuf cent trente de huit cent livres chacun.

Art. IV. Ladite Lotterie sera tirée le 15. Février de l'année prochaine, en présence & sous les

ordres

ordres des sieurs Prévôt des Marchands & Echevins de la ville de Paris, dans la grande sale de l'Hôtel de ladite Ville, avec les formalités ordinaires.

ART. V. Les Billets seront délivrés au Public par tous les Notaires du Châtelet de Paris, que Sa Majesté a pour ce commis & commet.

ART. VI. Il sera formé deux cent quarante regiſtres de cent Numéros chacun pour lesdits Billets, lesquels regiſtres seront cottés & paraphés par ledit sieur Prévôt des Marchands ou par l'un des Echevins, pour être ensuite remplis par les Notaires, des noms, mots ou devises sous lesquels lesdits Billets auront été levés : & seront lesdits regiſtres délivrés aux Notaires par le Garde du Trésor Royal en exercice, auquel ils remettront chaque semaine les fonds qu'ils auront reçus, dont il leur sera fourni quittance par ledit Garde du Trésor Royal, qui s'en chargera en recette au profit de Sa Majesté ; au moyen de quoi ne seront lesdits Notaires tenus de rendre aucun compte de leur maniement, autrement que par bref état audit Garde du Trésor Royal, auquel lors dudit compte, ils remettront les regiſtres de leur recette, & retireront les Billets qui auront été par eux délivrés.

ART. VII. Tous les Billets seront après le tirage, visés par chacun des Notaires qui les auront signés, & il sera fait mention sur iceux, du sort qui leur sera échu.

ART. VIII. Les lots seront immédiatement après le tirage, acquittés par ledit Garde du Trésor Royal, en lui fournissant pour le second payement de chacun des Billets ausquels ils seront échus, trois cent livres en contrats de rentes perpetuelles au denier quarante sur les Aides & Gabelles.

ART. IX. Les Billets ausquels ne sera point échu de lot, seront remboursés au Trésor royal à ceux qui

qui en feront propriétaires, en dix années, à commencer du premier Janvier prochain, à raison de soixante-cinq livres par an pour chaque Billet, à l'effet de quoi ils feront après le tirage rapportés audit Garde du Trésor Royal, pour être changés en de nouveaux Billets divisés en dix coupons de soixante-cinq livres chacun, en fournissant pour le deuxiéme payement de chacun desdits Billets, trois cent livres en contrats de rentes perpétuelles au denier quarante sur les Aides & Gabelles.

Art. X Pour l'exécution de l'article ci-dessus; il sera formé soixante-dix registres ou talons pour lesdits nouveaux Billets, de trois cent numéros chacun, avec dix coupons à chacun, lesquels Billets & leurs coupons, seront numérotés depuis & compris numéro premier, jusques & compris numéro vingt-un mille, & signés par le Commis au grand-comptant dudit Trésor Royal, pour être délivrés ainsi qu'il vient d'être dit; & du montant de la conversion desdits premiers Billets dans les nouveaux, sera fait recette & dépense pour *advertatur* seulement, dans l'état au vrai & compte dudit Garde du Trésor Royal pour l'exercice de la présente année.

Art. XI. Les Propriétaires des Billets de ladite Lotterie seront tenus de recevoir les lots qui leur sont échus, ou les nouveaux Billets qui devront leur être délivrés, dans le 15. Février 1745. au plus tard, à peine de nullité desdits Billets, & sans après ledit tems, pouvoir, sous quelque pretexte que ce puisse être, en prétendre aucune valeur.

Art. XII. Pour parvenir au payement des trois cent livres payables en contrats de rentes perpétuelles au denier quarante sur les Aides & Gabelles, pour chacun desdits vingt-quatre mille Billets, il sera par ledit Garde du Trésor Royal en exercice, fait remboursement à ceux des propriétaires desdites

tes rentes qui s'intéresseront en ladite Lotterie, jusqu'à concurrence de la somme de sept millions deux cent mille livres des capitaux d'icelles, & ce en assignations libellées sur le produit de ladite Loterie, en lui fournissant par ceux qui convertiront ainsi leurs rentes, avec les grosses de leurs contrats & leur quittance de remboursement, leurs titres de propriété, & les mentions & décharges nécessaires & usitées dans tous les cas de remboursement, les arrérages desquelles rentes cesseront & seront rejettées des états de Sa Majesté, à compter du premier Janvier prochain.

Art. XIII. Le remboursement successif des Billets ausquels ne sera point échu de lot, sera fait annuellement par le Garde du Trésor Royal en exercice, chaque année, à commencer pour l'année prochaine 1744. au premier Janvier 1745. & ainsi d'année en année jusqu'à parfait remboursement; à l'effet de quoi il sera par l'Adjudicataire général des Fermes unies, & sur le prix de son bail, remis au Trésor Royal le premier Janvier de chaque année, à commencer, comme dit est, du premier Janvier 1745. la somme de treize cent soixante-cinq mille livres, pour être employée audit remboursement, qui sera fait aux porteurs, des coupons de l'année qui sera payable sur iceux, & sans autre formalité.

Art. XIV. Les recettes & dépenses qui seront faites par chacun desdits Gardes du Trésor Royal, conformément au présent Arrêt, seront en vertu d'icelui, admises & passées sans aucune difficulté, dans l'état au vrai & compte de chacun de leurs exercices. Et pour l'exécution du présent Arrêt, seront, si besoin est, toutes Lettres nécessaires expédiées, &c.

On

On donnera deux Volumes du Mercure, le mois prochain. Le second contiendra la Suite de l'Ambassade de la Porte Ottomane à la Cour de France.

TABLE.

Spécifique

Errata

Errata d'Octobre.

PAge 2250. ligne 30. plûtôt, *ôtez ce mot*. P. 2251. l. 11. des Albanes, *l.* de l'Albane. P. 2288. l. 15. une, *l.* un. P. 2293. l. 10. Nasseau, *l.* Nassau. P. 2297. l. 4. du bas, fair, *l.* fait. P 2298. l. 15. atirails, *l.* attirails. P. 2303. l. 7. & 8. le M. *l.* M. ment, *l.* Parlement. P. 2307. l. derniere, rouges, *l.* rouge. P. 2308. l. 4. *bonne fortune*, l. *bonnes fortunes*. P. 2320. l. 5. 12. *l.* 22.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 2344. ligne 2. retours, *lisez*, retour. P. 2352. l. 3. donr, *l.* dont. P. 2365. l. 19. void, *l.* voit. P. 2380. l. 22. chiene, *l.* chienne. P. 2387. l. 2. & 3. du bas, s'apperceveroient. *l.* s'appercevroient. P. 2388. l derniére, nt, *l.* sont. P. 2405. l. 9. la, *l.* à la. *Ibid.* l. 22, absolumenr, *l.* absolument. P. 2413. l. 24. delayé, *l.* delayés. P. 2422. l. 15. ci-devant, *l.* auparavant. P. 2427. l. 16. ccpendant, *l.* cependant. P. 2429. l. 27. principale, *l.* principal. P. 2435. l. 16. & 17. s'exécute, *l.* exécute. P. 2448. l. 15. qu'y, *l.* qui. P. 2443. l. 16. gîte, *l.* gis. P. 2452. l. 19. tout, *l.* tous. P. 2465. l. 6 *ôtez la virgule après* donne aux. P. 2472. *l.* 5. du bas, viuex, *l.* vieux. P. 2478. l. 25. Noizelle, *l.* Niozelles. *Ibid.* l. 32. Niozelle, *l.* Niozelles. P 2481. l. 2. F, *l.* L. P. 2483. l. 29 plu, *l.* plus. *Ibid.* l. 31. Arrs, *l.* Art. *Ibid.* l. 35. qui, *l.* que. P. 2492. l. 16. Tindaré, *l.* Tindare. P. 2509. l. 2. l'Empereu, *l.* l'Empereur. P. 2510. l. 4 par, *l.* pas. P. 2512 l. derniére, dégrés, *l.* dégré. P. 2513. l. 12. Gilbraltar, *l.* Gibraltar. *Ibid.* l. 16. Espagnols, *l.* Espagnoles. P. 2514. l. 22. l'ataque, *l.* l'attaque.

La Chanson notée doit regarder la page 2491